



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE L'EAU POTABLE
ANNEE 2015**



Bâtiment d'exploitation à Rosières-en-Santerre

Sommaire

PREAMBULE	5
Caractérisation Technique du Service	6
TERRITOIRE ET GESTION DU SERVICE	7
Présentation.....	7
Localisation	7
Compétences liées au service	7
Composition	7
Présentation du territoire desservi.....	7
Objet.....	8
Mode de Gestion du Service	8
Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	9
Existence d'un règlement de service	9
Fonctionnement.....	9
Personnel du SIEP du Santerre	9
LA RESSOURCE EN EAU	11
Localisation des ouvrages	11
Stations de pompage.....	11
Volumes annuels produits.....	17
Évolution du niveau des nappes souterraines.....	18
Pluviométrie.....	19
LA QUALITE DE L'EAU	20
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	20
Contrôle de la qualité de l'eau pour l'année 2015.....	21
PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	41
Opération de Reconquête de la QUALité de l'Eau des captages de Caix	41
Opération de Reconquête de la QUALité de l'Eau des captages de Potte et Morchain	52
LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT	53
Les ouvrages de stockage	53
Les Surpresseurs.....	57
Installations de Traitement de l'eau	57
Télésurveillance	57
LES RESEAUX	59
Synoptique du réseau.....	59

Unités de distribution	60
Caractéristiques du réseau et performances :	61
Linéaire de canalisations par branches.....	63
Les compteurs de distribution.....	64
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	64
INTERCONNEXIONS DES RESEAUX.....	67
Interconnexions.....	67
Connexions à « sens unique »	67
LA DISTRIBUTION	68
Estimation de la population desservie.....	68
Nombre d'abonnés.....	68
Facturation	70
Volumes par branches.....	71
LE SITE INTERNET DU SIEP DU SANTERRE	74
INDICATEURS DE PERFORMANCE	76
Tableau récapitulatif des indicateurs	76
INVESTISSEMENTS LIES A LA MISE EN PLACE DE LA REGIE.....	77
Acquisition de logiciels.....	77
Travaux et aménagements sur le bâtiment administratif.....	77
Travaux sur le bâtiment d'exploitation.....	78
Travaux sur les ouvrages.....	85
Travaux sur les ouvrages et réseaux.....	85
INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LE DELEGATAIRE.....	87
Liste des Interventions.....	87
Recherche de fuites	87
INDICATEURS FINANCIERS.....	89
TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	90
Modalités de tarification.....	90
Facture d'eau type.....	92
Fréquence de relève et de facturation.....	93
LE BUDGET	94
Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau.....	94
Encours de la dette	94
Liste des travaux réalisés et montants financiers correspondants.....	95

ANNEXES.....	95
Délibérations syndicales sur le Prix de l'Eau 2016.....	96
Compte administratif 2015	102
Fiches info-facture de l'ARS.....	105
Liste des Communes membres du SIEP du Santerre	111
Intervenants.....	113
Note d'information de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	114

PREAMBULE

L'année 2015 a été une année riche en événements.

Le 5 juin 2015, un violent orage a conduit à mettre à l'arrêt la station de pompage de Morchain. Pendant quelques jours, il a fallu alimenter des abonnés de ce secteur uniquement par la station de pompage de Potte et pour certains la distribution d'eau embouteillée s'est imposée.

La distribution normale a repris dès le retour des résultats d'analyses attestant la potabilité de l'eau potable de Morchain.

Les élus, les équipes techniques et administratives se sont mobilisées pour faire face à cette situation de crise et assurer au mieux la continuité du service public.

Le 16 juillet 2015, a eu lieu un tout autre changement d'envergure. Après des années de délégation de service public, le service de distribution de l'eau potable est passé en régie.

Un bâtiment d'exploitation a été acheté et aménagé (photo en page de couverture) pour permettre l'accueil des nouveaux salariés et équipements.

Une salle de réunion, des vestiaires et un bureau destiné à la gestion des stocks ont aussi été créés.

Caractérisation Technique du Service

Territoire et gestion du service

Présentation

Le service est géré au niveau intercommunal par un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Localisation

Siège du SIEP du Santerre :

1 rue d'Assel

BP 20022

80170 Rosières en Santerre.

Compétences liées au service

Production d'eau potable

Protection des points de prélèvement

Traitement, transfert, stockage et distribution

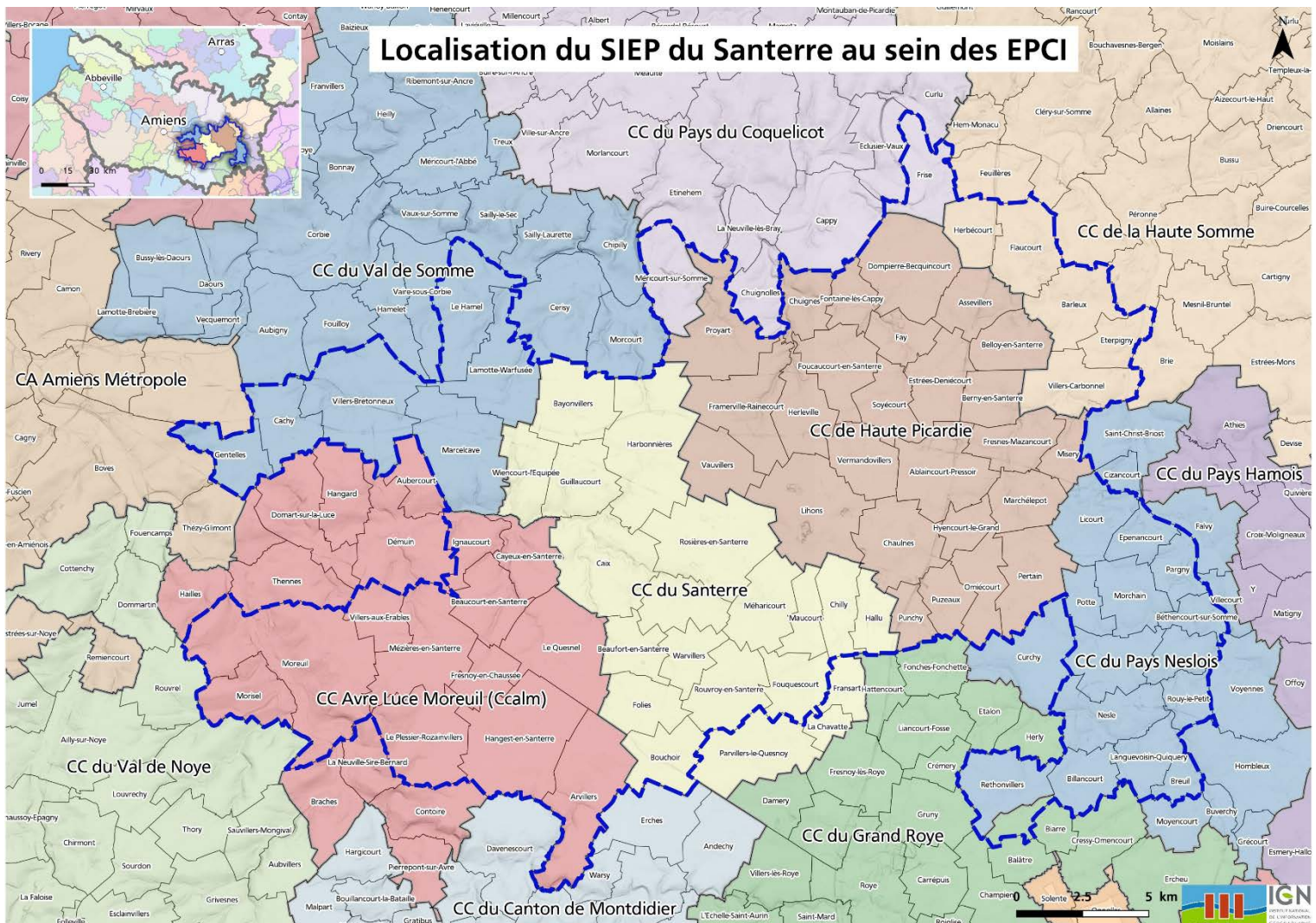
Composition

Créé par un arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001, le SIEP du Santerre est né de la fusion du SIAEP de Caix (créé par arrêté préfectoral du 14 janvier 1922) et du SIAEP de Béthencourt sur Somme (créé par arrêté préfectoral du 30 juillet 1923).

Par arrêté préfectoral du 22 avril 2004, les communes de Rethonvillers et Marché Allouarde ont adhéré au SIEP.

Présentation du territoire desservi

Les 83 communes qui composent le SIEP du Santerre représentent une superficie de plus de 57 000 hectares.



Objet

« Le Syndicat assure, au lieu et place des communes membres, l'exploitation du service public de l'eau potable, comprenant la production, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable, ainsi que la gestion, le maintien en bon état d'entretien et de fonctionnement du patrimoine productif du service. Il assurera également l'étude de projets et la direction de travaux pour toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre de ce service. »

Mode de Gestion du Service

A l'origine, l'exploitation du réseau complet, des stations de pompage, de l'adduction et de la distribution servant les communes adhérentes était en régie. Les communes étaient chargées des tâches d'entretien et de renouvellement de leurs réseaux et de la gestion et la facturation.

En 1974 et 1975, les syndicats (Caix et Béthencourt) ont opté pour un affermage. En 2001, la fusion des syndicats a conduit à la création du SIEP du Santerre. Les 2 contrats de DSP ont été actualisés afin d'harmoniser les prestations sur les 2 secteurs. La production est alors intégralement revenue en régie.

Le 16 juillet 2007, la société Nantaise des Eaux et Services s'est vu confier la gestion en affermage du service de distribution en eau potable du SIEP pour une durée de 8 ans.

Depuis le 16 juillet 2015, les services sont intégralement exploités en régie.

Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Il n'existe pas de CCSPL, le seuil de 50 000 habitants n'étant pas atteint.

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 « Démocratie et proximité » a rendu obligatoire la constitution de cette commission et elle doit être obligatoirement consultée pour les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Existence d'un règlement de service

Un nouveau règlement de service a été approuvé par délibération n°2015/23 du 23 avril 2015 et il est entré en application le 16 juillet 2015.

Fonctionnement

La composition du Comité Syndical est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001 concernant la création du SIEP du Santerre et par ses statuts du SIEP du Santerre et par les statuts de la Régie adoptés par délibération n°2014-36 du 20 octobre 2014 et modifiés par délibération n°2014/48 du 8 décembre 2014

Comité syndical

« Le SIEP du Santerre est administré par un Comité Syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune et élus par les conseils municipaux des communes adhérentes. Le délégué suppléant est appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire. »

Bureau syndical

La composition du Bureau Syndical est fixée par les statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001 : « le comité élit parmi ses membres le Président, deux vice-présidents et 12 membres qui constituent le Bureau ».

Président

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du Comité. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du Syndicat. Il préside les séances du Comité et du Bureau.

Conseil d'exploitation

La composition du Conseil d'Exploitation par les statuts de la Régie adoptés par délibération n°2014-36 du 20 octobre 2014 et modifiés par délibération n°2014/48 du 8 décembre 2014.

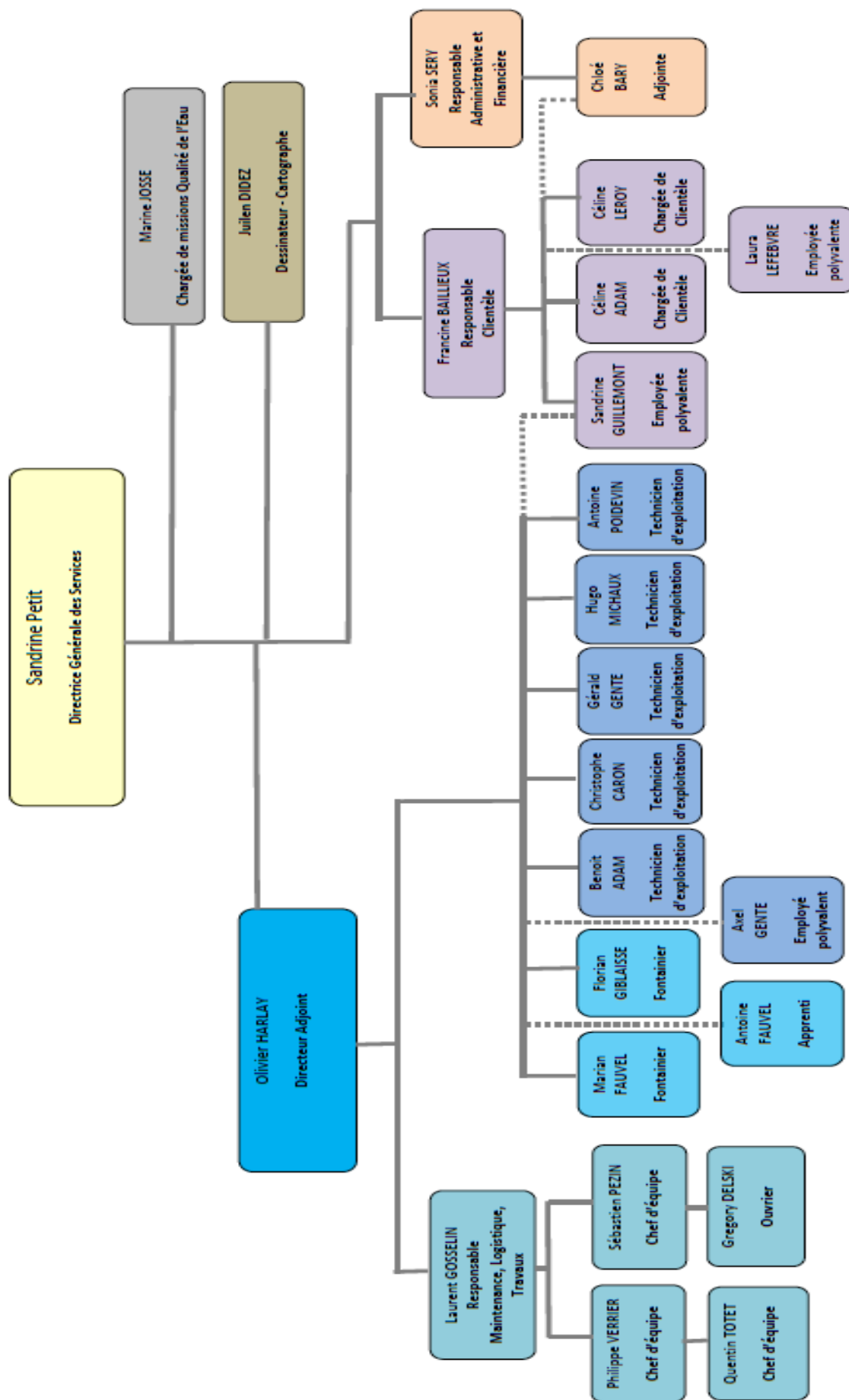
Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par délibération du comité syndical sur proposition du Président. Le Conseil d'exploitation est composé de 5 membres :

- 4 membres issus du Comité Syndical
- un membre choisi parmi les usagers de la régie, en regard de sa compétence particulière lui permettant d'émettre tous les avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de la régie

Le Conseil d'Exploitation élit en son sein un président et désigne le nombre de vice-président(s) qu'il élit ensuite.

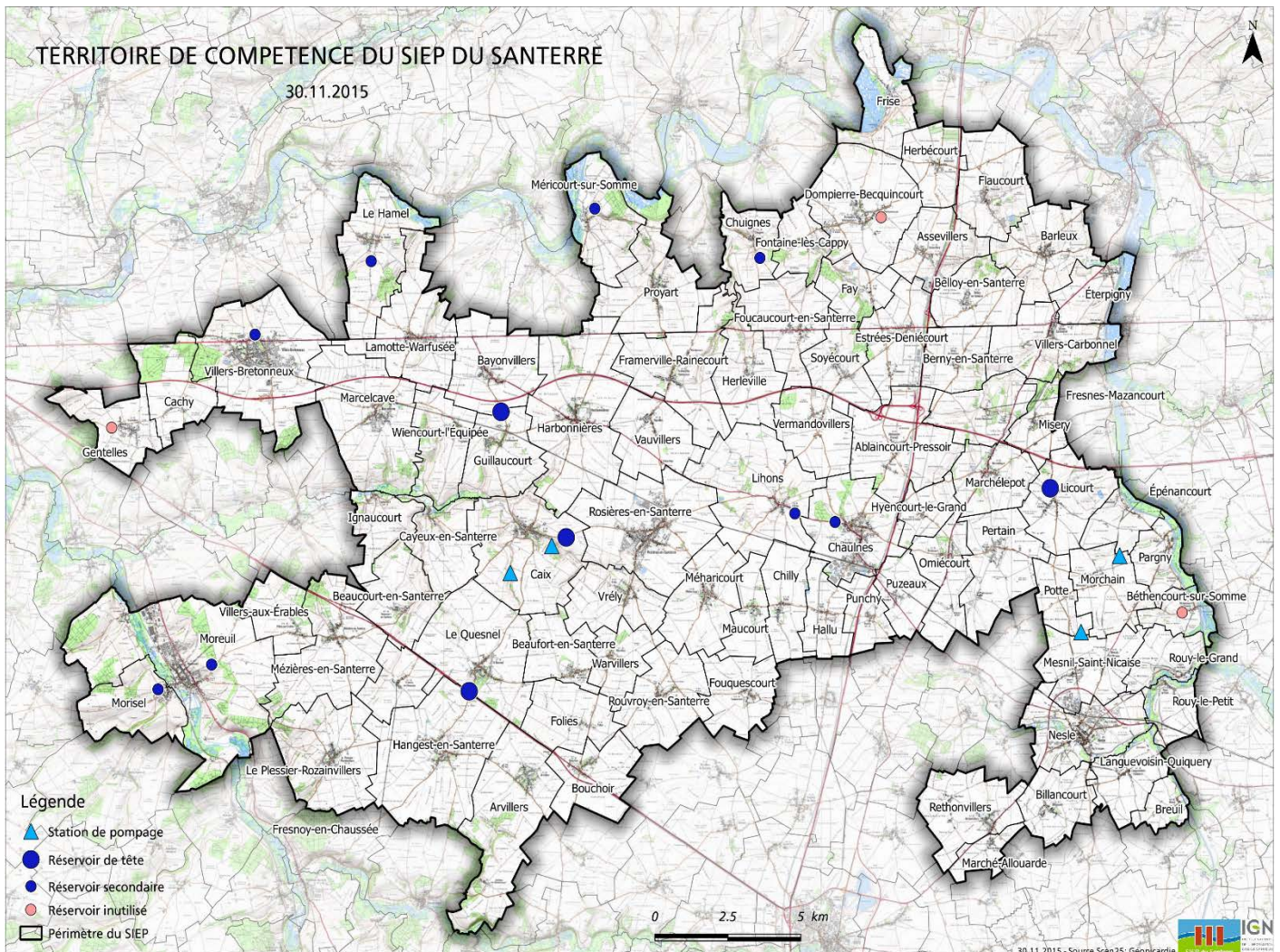
Personnel du SIEP du Santerre

Organigramme du SIEP du SANTERRE



La ressource en eau

Localisation des ouvrages



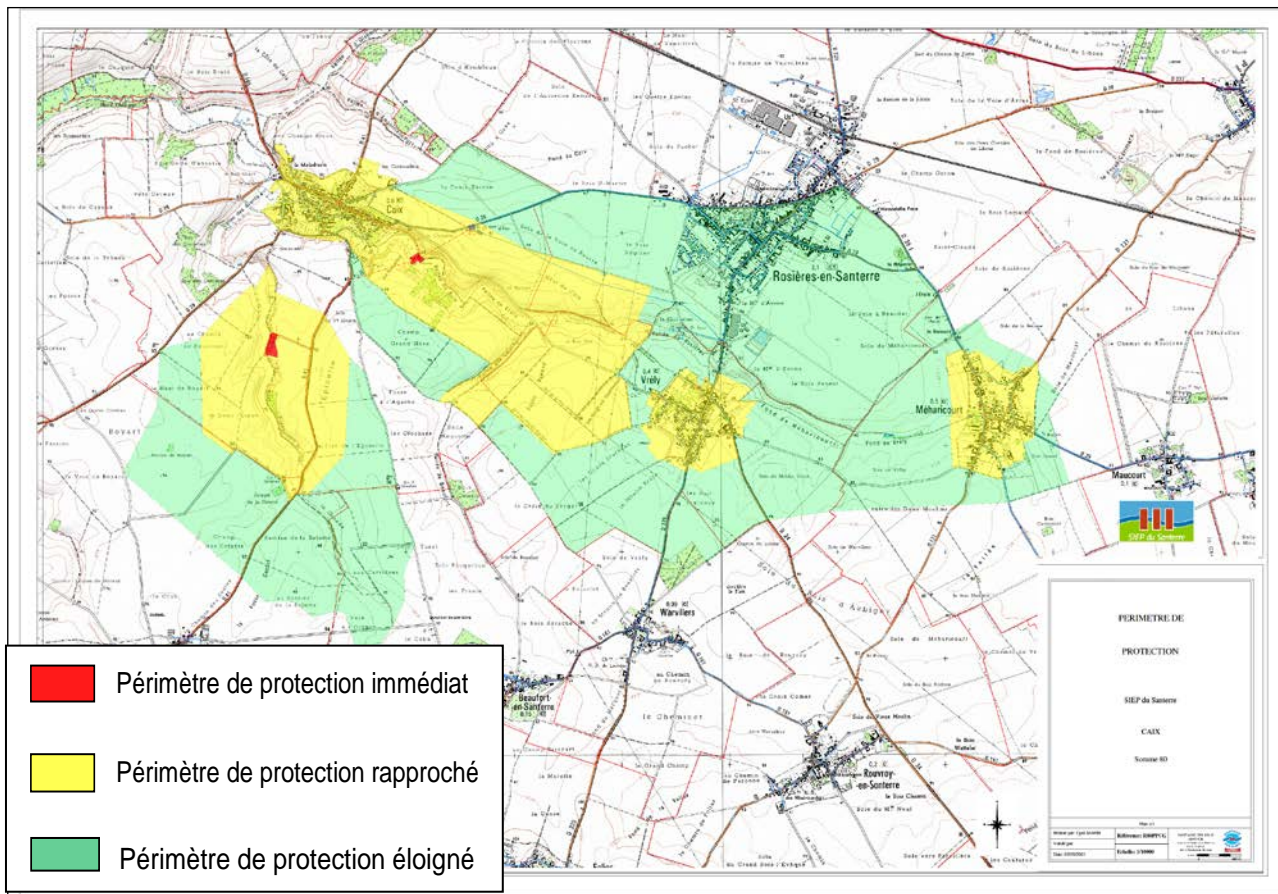
Stations de pompage

Caix

Il existe **deux** stations de pompage implantées sur le territoire de la commune de Caix.

Elles sont nommées « Caix 1 » et Caix 3 ».

Implantation et périmètres de protection des stations de pompage de Caix 1 et Caix 3



Caix 1

Il y a 4 forages qui existent sur ce site dans 2 bâtiments distincts : F1.1, F1.2 et F1.3, F1.4.



Forages	F1.1	F1.2	F1.3	F1.4
Numéro BSS	00632X0008	00632X0058	00632X0010	00632X0118
Localisation	Commune de Caix			
Date DUP	Arrêté du 1 ^{er} octobre 1999			
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 500 mm	ø 600 mm	ø 600 mm
Profondeur	50 m	50 m	50 m	50 m
Pompe	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupes à axe vertical avec variateur de fréquence	groupes à axe vertical avec variateur de fréquence
Débit maximal observé	300 m ³ /h	300 m ³ /h	200 m ³ /h	200 m ³ /h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	320 m ³ /h 3 200 m ³ /jour	320 m ³ /h 3 840 m ³ /jour	450 m ³ /h 9 000 m ³ /jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	5 854 600 m ³			
Observations			Forages creusés dans l'ancien puits d'origine (ø 8 m, profondeur 10,5 m). En 1998, les tubages ont été rehaussés et le puits a été comblé avec du béton	

Caix 3

Deux forages sont présents sur cette station de pompage. Ils sont appelés « F 3-1 » et « F 3-2 ». Les bâtiments ont été rénovés en 2014.

	F 3.1	F 3.2
Numéro BSS	00632X0069	00632X0070
Localisation	Commune de Caix	
Date DUP	Arrêté du 1 ^{er} octobre 1999	
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 500 mm
Profondeur	34,50 m	34,50 m
Pompe	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence
Débit maximal observé	160 m ³ /h	240 m ³ /h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	300 m ³ /h	300 m ³ /h
Capacité de production annuelle théorique autorisée	2 701 000 m ³	
Observation	Prélèvement maximum autorisé par l'arrêté de DUP de 7 400 m ³ /jour sur l'ensemble du site de Caix 3	

Implantation de la station de pompage de Potte



Description des forages

Il existe deux forages sur ce site:

	Forage principal F1	Forage secondaire F2
Numéro BSS	0061-1X0091	0061-1X0089 Et 0061-1X0090
Localisation	Commune de Potte, dans la vallée des Marottes	
Date DUP	Arrêté du 21 juin 1995	
Dimensions du tubage	ø 550 mm	ø 300 mm
Hmt	83 m	83 m
Pression de service	5 – 5,2 bars	
Profondeur	50 m	50 m
Pompe	2 pompes immergées fonctionnant en variation de vitesse et alternativement	1 pompe immergée à débit fixe, qui ne se met en route que lorsque la demande est supérieure au débit maximal de la pompe à variation de vitesse
Débit moyen observé	30 m ³ /h	
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	200 m ³ /h 4 800 m ³ /Jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	1 752 000 m ³	

Description des Forages

Ils sont au nombre de 2.

	Forage principal	Forage secondaire
Numéro BSS	00641X0127	00641X0126
Localisation	Commune de Morchain, dans la vallée Badrée	
Date DUP	Arrêté Préfectoral du 5 juin 2000	
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 300 mm
Hmt	95 m	87 m
Pression de service	7 bars	6.2 bars
Profondeur	50 m	40 m
Pompe	pompe immergée	pompe immergée
Débit moyen observé	220 m ³ /h	140 m ³ /h
Débit maximal observé	230 m ³ /h	150 m ³ /h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	2 000 m ³ /Jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	730 000 m ³	

Rethonvillers

Ce forage a été définitivement rebouché dans les règles de l'art en décembre 2011. Un arrêté d'abrogation des servitudes sur les périmètres de protection a été pris le 12 juin 2012.

Pour faire suite à cet arrêté d'abrogation, le SIEP a procédé à la levée des servitudes d'utilité publique auprès des hypothèques d'Amiens pour chaque parcelle concernée. Un courrier d'information a été adressé aux propriétaires des parcelles, conformément à l'arrêté.

En 2015, un surpresseur a été implanté dans le local technique afin de supprimer l'ancien situé dans le centre de la commune.

Hailles

Le SIEP du Santerre et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole sont réunis sur ce projet sous la forme du Syndicat Mixte du Val d'Avre (SMVA).

A l'origine, ce syndicat mixte est né de l'union de la CCI d'Amiens et du Syndicat de Caix afin de trouver une nouvelle ressource en eau notamment pour alimenter la ZAC de la Croix de Fer. Le projet ayant pris du retard suite à de nombreux éléments indépendants de la volonté des 2 partenaires, le projet a été repris par la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et par le SIEP du Santerre.

En 2015, la procédure a été relancée suite à la rétrocession des terrains de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole au SMVA. Un nouvel hydrogéologue a été désigné et la procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été relancée.

Volumes annuels produits

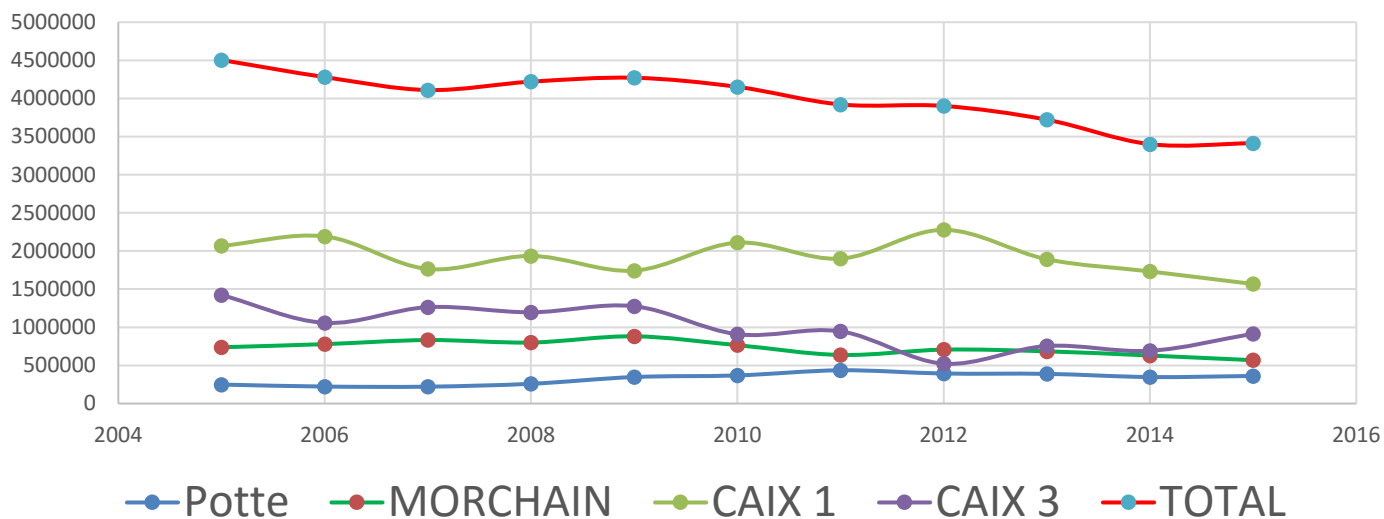
La capacité totale de production autorisée sur les captages est de : **11 037 600 m³**

ANNÉES	Pompage (m ³)	Évolution annuelle
2015	3 413 632	+ 0,37 %
2014	3 401 071	- 8,62%
2013	3 721 809	- 4,62 %
2012	3 902 030	- 0,49 %
2011	3 921 296	- 5,56 %

Années		2011	2012	2013	2014	2015
Potte		436 450	394 130	389 520	347 710	361 890
MORCHAIN	F 1	403 370	528 400	472 630	391 029	332 040
	F 2	233 929	178 728	212 353	238 376	236 675
	Total	637 299	707 128	684 983	629 405	568 715
CAIX 1	F 1 1	343 420	373 980	375 140	378 120	283 080
	F 1 2	376 650	773 320	386 560	324 440	291 240
	F 1 3	563 250	562 370	432 630	527 260	494 580
	F 1 4	617 180	567 740	697 780	502 380	498 550
	Total	1 900 500	2 277 410	1 892 110	1 732 200	1 567 450
CAIX 3	F 3 1	385 678	378 334	304 843	213 342	274 483
	F 3 2	561 369	145 028	450 353	478 414	641 094
	Total	947 047	523 362	755 196	691 756	915 577
TOTAL		3 921 296	3 902 030	3 721 809	3 401 071	3 413 632

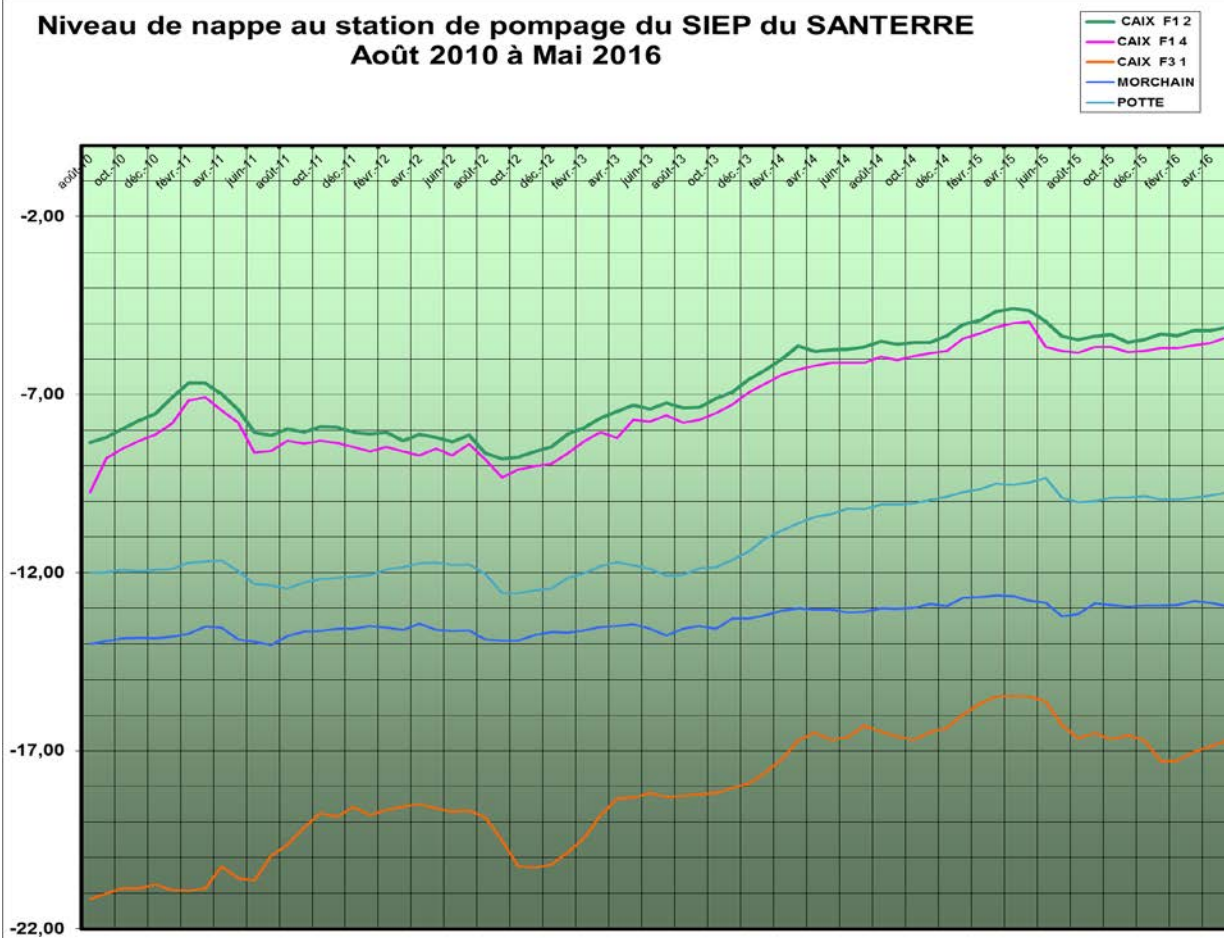
Les captages de Caix 1 et Caix 3 alimentent à 72, 7 % les communes du SIEP.

Volumes prélevés par captage et totaux (en m3)

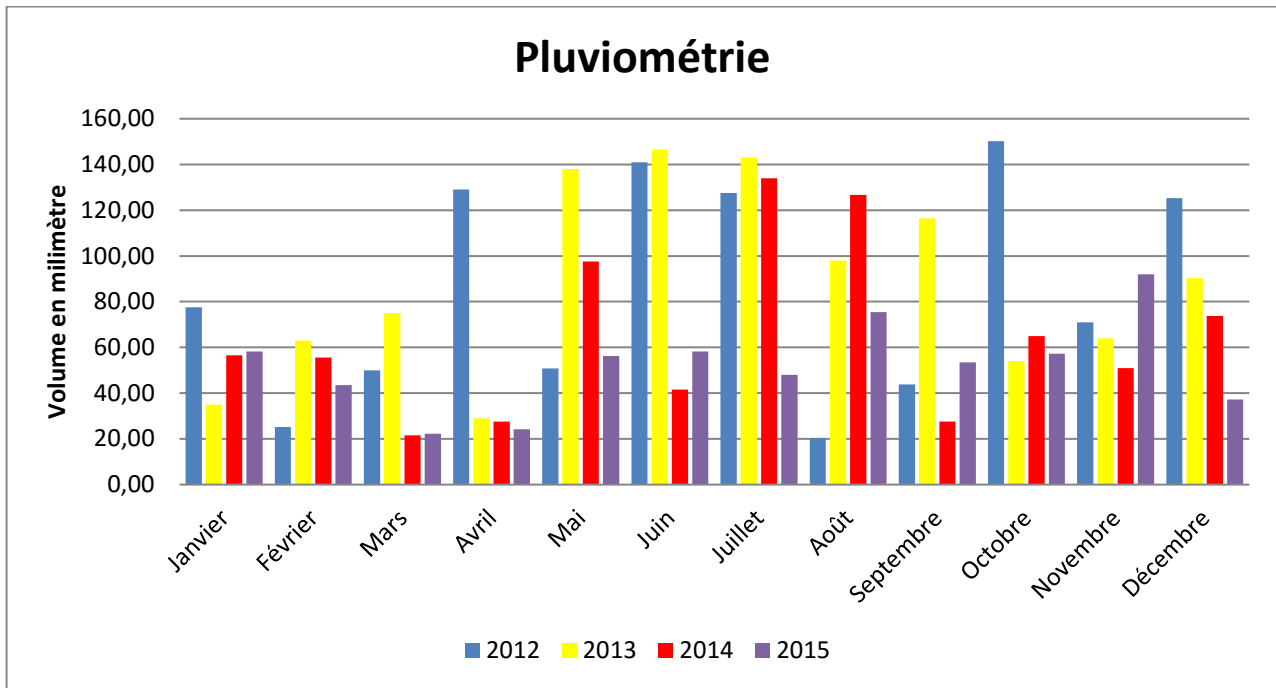


Évolution du niveau des nappes souterraines

Niveau de nappe au station de pompage du SIEP du SANTERRE
Août 2010 à Mai 2016



L'année 2015 n'a pas connu de problème de sécheresse, aucun arrêté n'a été pris. La nappe a eu une période de remplissage de la nappe assez forte et dans une durée allant de février à juillet 2015. A partir du mois d'août nous avons observé une baisse assez brutale en lien avec l'irrigation des cultures du secteur.



Le niveau de la pluviométrie sur l'année 2015 s'estime à 626,25 millimètres sur le secteur de Caix avec une moyenne mensuel de 52,1875 millimètres. Un peu moins que l'année 2014.

La Qualité de l'Eau

En France, une eau « propre à la consommation humaine », doit respecter cinquante-quatre critères de qualité. L'exigence de cette réglementation vise à garantir la qualité microbiologique, physico-chimique et gustative de l'eau.

La réglementation française s'appuie sur les exigences minimums fixées par la **Directive européenne n°98-83/CE du 3 novembre 1998** « relative à la qualité des eaux destinés à la consommation humaine », elle-même basée sur les recommandations de l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**.

Ces exigences ont été transposées en droit Français dans le **Code de la Santé Publique aux articles R. 1321-1 à R. 1321-63** (modifié par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007) puis appliqué par le **décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001** (consolidé par les décrets n°2003-461 et n°2003-462 du 21 mai 2003) et l'**arrêté du 11 janvier 2007** (modifié par l'arrêté du 21 janvier 2012).

Le contrôle de la conformité et les conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine sont régis par :

- ↳ **Le Code de la Santé Publique, le Code des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement.**
- ↳ **La loi n°92-3 du 3 janvier 1992** « sur l'eau », **la loi n°2004-806 du 9 août 2004** « relative à la politique de santé publique », **la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006** « sur l'eau et les milieux aquatiques », **la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010** « portant l'engagement national pour l'environnement ».
- ↳ **Le décret n°2000-318 du 7 avril 2000** « relatif à la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ».
- ↳ **L'arrêté du 10 juillet 1996** « relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées » (consolidé par le décret 2003-462 et l'Arrêté du 22 février 2008) ; **l'arrêté du 19 sept 2011** fixant la liste des laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et **l'arrêté du 21 janvier 2010** « modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique ».

Accessible à tous, l'eau du robinet satisfait plus de 41 000 personnes sur le territoire du Syndicat Intercommunale d'Eau Potable du Santerre. Le bon état sanitaire de cette eau dépend de la qualité de la nappe souterraine et du bon déroulement de la chaîne de production. Depuis le point de captage, en passant par l'usine de potabilisation et le réseau de distribution jusqu'aux robinets.

Afin de préserver la qualité de l'eau, trois mesures sont mises en place : la protection de la ressource en eau grâce aux périmètres de protection, un traitement par chloration et un entretien des réseaux. Des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le responsable de la distribution d'eau permettent de vérifier l'efficacité de ces dispositifs.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 87,3% (87,1% en 2014).

Contrôle de la qualité de l'eau pour l'année 2015

Agence Régionale de Santé Picardie (ARS)

La qualité de l'eau peut être altérée lors d'une pollution de la nappe souterraine mais aussi lors de son passage dans le réseau de distribution. La contamination de l'eau d'alimentation par des agents infectieux ou des contaminants chimiques (plomb, nitrates, pesticides, solvants) représente un danger à plus ou moins long terme pour la santé des consommateurs.

Les contaminants sont détectés via l'analyse des « limites de qualité » qui correspondent aux paramètres susceptibles de générer des effets immédiats sur la santé (ex : les paramètres microbiologiques, physico-chimique, les pesticides...) et des « références de qualité » qui correspondent à des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau. Elles peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement et être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (ex : couleur, température, bactéries coliformes, fer...).

Afin de vérifier le respect des critères de qualité de l'eau de consommation, de renforcer les connaissances et de conduire à la réduction des expositions aux contaminants, l'Agence Régionale de Santé de Picardie met en place des programmes de contrôle sanitaire de l'eau.

Ces contrôles sanitaires comprennent :

- ↪ l'instruction de procédures administratives d'autorisation ;
- ↪ la réalisation de programmes d'analyses d'eau en lien avec des laboratoires agréés par le ministère de la Santé ;
- ↪ l'information sur la qualité de l'eau ;
- ↪ les inspections des installations de production et de distribution de l'eau.

Par ailleurs, avec l'une des deux factures d'eau, les abonnés ont reçu la synthèse établie par l'ARS, portant sur les éléments essentiels de la qualité de l'eau distribuée.

Les points de surveillance

Le contrôle sanitaire s'appuie sur un réseau de points de surveillance où l'eau est prélevée avant analyse aux 3 points-clés de la production et de la distribution :

- ↪ Les analyses au point de captage, avant tout traitement, évaluent la qualité de l'eau brute et détectent les polluants éventuels
- ↪ Des analyses au point de mise en distribution apprécient le fonctionnement de l'unité de production.
- ↪ Des analyses au robinet de l'utilisateur vérifient que l'eau n'a pas été altérée dans les ouvrages. Pour l'eau distribuée, les points de surveillance sont définis «aux robinets qui sont normalement utilisés pour la consommation humaine (.)» (Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001).

Certains paramètres n'évoluent pas dans le réseau (nitrates, phytosanitaires.). Leur analyse au plus près du point de mise en distribution permet une meilleure interprétation des résultats.

Pour d'autres paramètres, les résultats subissent l'influence du réseau de distribution : les réseaux intérieurs peuvent dégrader la qualité de l'eau par diffusion de métaux lourds (plomb, cadmium, fer, zinc, cuivre, nickel,) ou micro-organismes (légiionnelles, Pseudomonas,). Une attention particulière leur est portée et ils sont analysés au point de mise en distribution et au robinet de l'utilisateur.

L'ARS a répertorié ses analyses par unité de distribution d'eau potable (UDI).

En 2015, l'ARS a ainsi réalisé 151 analyses :

- ↪ **50 analyses sur l'UDI Morchain**
- ↪ **30 analyses sur l'UDI Caix-Guillaucourt**
- ↪ **27 analyses sur l'UDI Caix-Le Quesnel**
- ↪ **25 analyses sur l'UDI Caix-Caix**
- ↪ **19 analyses sur l'UDI Potte**

Les résultats d'analyse du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de chaque commune où ils sont affichés. Les résultats par commune sont également disponibles sur le site du SIEP du Santerre. Un récapitulatif des analyses par UDI se trouve en annexe du rapport.

Auto surveillance de la qualité

Sur la production :

Le syndicat est responsable de son réseau de production et de distribution, il se doit de vérifier la qualité de l'eau qu'il distribue. C'est pourquoi, une auto surveillance de la qualité de l'eau est mise en œuvre au niveau des stations de pompage et des 11 réservoirs de « tête ».

Les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé. L'arrêté du 19 septembre 2011 fixe la liste des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. En 2015, le SIEP a travaillé avec le laboratoire CERECO situé à Lieu-saint-Amand.

L'arrêté du 21 janvier 2010 précise les analyses-types du contrôle sanitaire de l'eau de consommation.

- ↪ **RP** : programme d'analyses effectué à la ressource, pour les eaux d'origine souterraine
- ↪ **P1** : programme d'analyses de routine effectué au point de mise en distribution ;
- ↪ **P2** : programme d'analyses complémentaires de P1 permettant d'obtenir le programme d'analyses complet (P1 + P2) effectué au point de mise en distribution ;
- ↪ **D1** : programme d'analyses de routine effectué aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine ;
- ↪ **D2** : programme d'analyses complémentaires de D1 permettant d'obtenir le programme d'analyses complet (D1 + D2) effectué aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine.

L'annexe 2 dudit arrêté définit les paramètres par type d'analyse et indique la fréquence d'échantillonnage : « Les échantillons d'eau doivent être prélevés de manière à être représentatifs

(temporellement tout au long de l'année et géographiquement) de la qualité des eaux brutes et des eaux distribuées. »

La fréquence des analyses de type RP est fonction du volume prélevé. Pour les points de mise en distribution et d'utilisation (P1 et P2), elle est fonction du débit d'eau distribuée et de la population desservie (en tenant compte des populations saisonnières sur les zones touristiques).

Les analyses de Type D1 et D2 sont réalisées par l'ARS au niveau des robinets des consommateurs.

Stations de pompage	Débit moyen par forage (m ³ /jour)	Minimum d'analyse de type RP imposé	Analyses réalisées en 2015
Caix 1	2100	1 RP	4 RP
Caix 3	2 000	1 RP	2 RP
Morchain	1 350	0,5 RP	1 RP
Potte	1 050	0,5 RP	1 RP

Tableau 1: Nombre d'analyses de type RP par station selon la réglementation, en 2015

Réservoirs	Débit moyen (m ³ /jour)	Population desservie (habitants)	Minimum d'analyse de type P1 imposé	Minimum d'analyse de type P2 imposé	Analyses de type P1 réalisées en 2015	Analyses de type P2 réalisées en 2015
Caix	-	6 900	5 P1	2 P2	6 P1	3 P2
Guillaucourt	-	10275	5 P1	2 P2	5 P1	2 P2
Le Quesnel	-	10289	5 P1	2 P2	5 P1	2 P2
Licourt	-	9093	5 P1	2 P2	5 P1	2 P2
Stations						
Morchain	1 350	-	0	0	1 P1	1 P2
Potte	1 050	-	0	0	2 P1	1 P2

Tableau 2: Nombre d'analyses de type P1 et P2 par station selon la réglementation, en 2015

En 2015 le SIEP a réalisé :

- ↪ **8 analyses de type RP**
- ↪ **24 analyses de type P1**
- ↪ **11 analyses de type P2**

Afin d'anticiper toute pollution de l'eau de consommation, le SIEP effectue des analyses supplémentaires de l'eau de la nappe via son réseau de piézomètres.

Ainsi en 2015, **9 analyses de piézomètres** ont été réalisées :

Piézo mètre	Nombre d'analyses
Morchain	1
SMO	2
Piezo chemin de Caix	2
Piezo décharges de Caix	2
Piezo chemin de Vrély	2

Tableau 3 : Nombre d'analyses de piézomètres, en 2015

Ces piézomètres répondent à différents objectifs :

- ↳ Celui de Morchain permet de vérifier que le village de Morchain ne dégrade pas la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau de la nappe.
- ↳ Suite à l'arrêté préfectoral de 2009 qui modifie la DUP de 1999 des captages de Caix 1 et Caix 3, le SIEP a mis en place en janvier 2010 un piézomètre à proximité de la Société Santerre Mobilier Occasion (SMO) se situant en aval de Caix 1. Deux analyses par an sont réalisées afin de contrôler plusieurs paramètres particuliers (hydrocarbures totaux, PCB, métaux lourds et solvants).
- ↳ Dans le cadre de l'ORQUE, un suivi supplémentaire a commencé en 2012 sur les piézomètres « chemin de Caix, décharges de Caix et Chemin de Vrély » afin de suivre l'impact de l'ancienne décharge sauvage de Caix sur la qualité de l'eau de la nappe.

Il y a 6 forages agricoles analysés dans le cadre de l'ORQUE (Nitrates essentiellement avec d'autres paramètres physico-chimique, métaux, pesticides et PCB) afin de contrôler la qualité de l'eau entre les décharges de Lihons et les captages de Caix.

Sur la distribution :

L'ARS a réalisé chez les particuliers en 2015 : **93 analyses de type D1 et 8 analyses de type D2.**

Le SIEP est responsable de la conformité, des limites et des références de qualité de l'eau potable au niveau du robinet d'où sort l'eau destinée à la consommation humaine. Par contre, le SIEP ne peut être tenu pour responsable des dommages causés par l'existence ou le fonctionnement des installations privées ou par leur défaut d'entretien, de renouvellement ou de maintien en conformité.

Dans les immeubles collectifs d'habitation et les ensembles immobiliers de logements ayant opté pour l'individualisation des contrats de fourniture d'eau, les canalisations intérieures ne doivent pas être susceptibles de dégrader la qualité de l'eau distribuée.

Compte rendu des analyses effectuées par l'autosurveillance et l'ARS

Les tableaux suivants recensent les paramètres de « limite de qualité » détectés au niveau des stations de pompage. Le tableau 4 présente les résultats de l'auto-surveillance du SIEP et le tableau 5 présente ceux des contrôles sanitaires de l'ARS.

Stations	Dates de prélèvements	Nitrates (mg/l)	Pesticides (µG/L)								Trichloréthylène (µG/L)	Tétrachloroéthylène (µG/L)
			Glyphosphate	Glyphosphate	Simazine	Oxadixyl	Chlortoluron	Diuron	Isoproturon	Linuron		
Caix 1 F1.1	05-mars-15	53										
	21-juin-15	49										
	06-juil-15	47,3										
	06-aout-15	46										
	27-août-15	44										
Caix 1 F1.2	15-janv-15	50										
	05-mars-15	53									0,4	
	21-juin-15	49										
	06-juil-15	47,8										
	27-août-15	49										
Caix 1 F1.3	05-mars-15	49										
	21-juin-15	43										
	06-juil-15	44										
	27-août-15	44										
	05-nov-15	44									0,1	0,3
Caix 1 F1.4	05-mars-15	49										
	04-juin-15	44										
	21-juin-15	43										
	06-juil-15	47,2										
	27-août-15	44										
Caix 3 F3.1	15-janv-15	38										
	05-mars-15	39										
	21-juin-15	37										
	06-juil-15	44,1										
	27-août-15	36										

Stations	Dates de prélèvements	Nitrates (mg/l)	Pesticides (µG/L)	Trichloréthylène (µG/L)	Tétrachloroéthylène (µG/L)	Pesticides (µG/L)	Trichloréthylène (µG/L)	Tétrachloroéthylène (µG/L)	Pesticides (µG/L)	Trichloréthylène (µG/L)	Tétrachloroéthylène (µG/L)	Pesticides (µG/L)
Caix 3 F3.2	20-janv-16	35										
	21-juin-15	40										
	06-juil-15	36,8										
	27-août-15	38										
	05-nov-15	35										
Morchain	05-févr-15	33										
	08-juin-15	34	0,04			0,014						
	09-juin-15	37,1										
	10-sept-15	33	0,03									
Potte	02-avr-15	30	0,02									
	10-sept-15	40										
	03-déc-15	43										

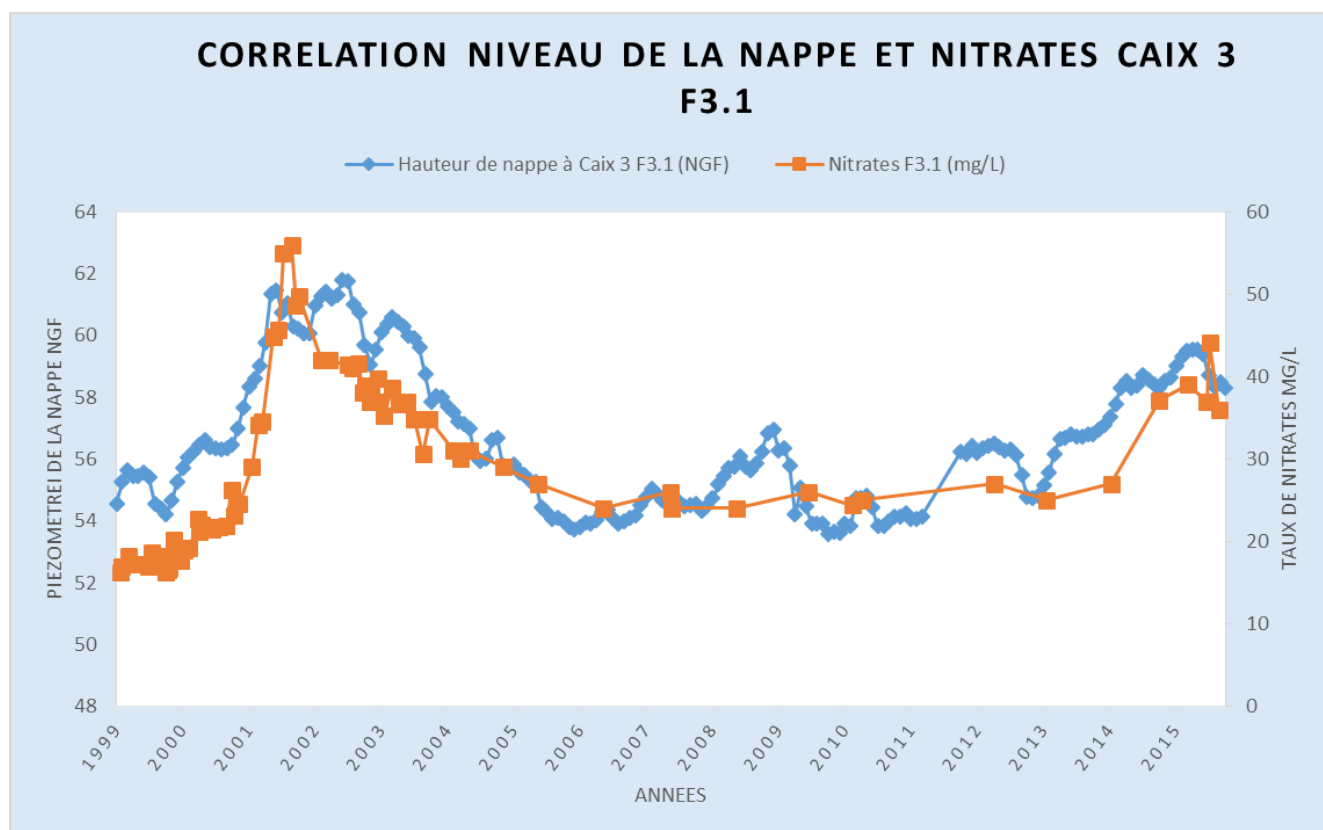
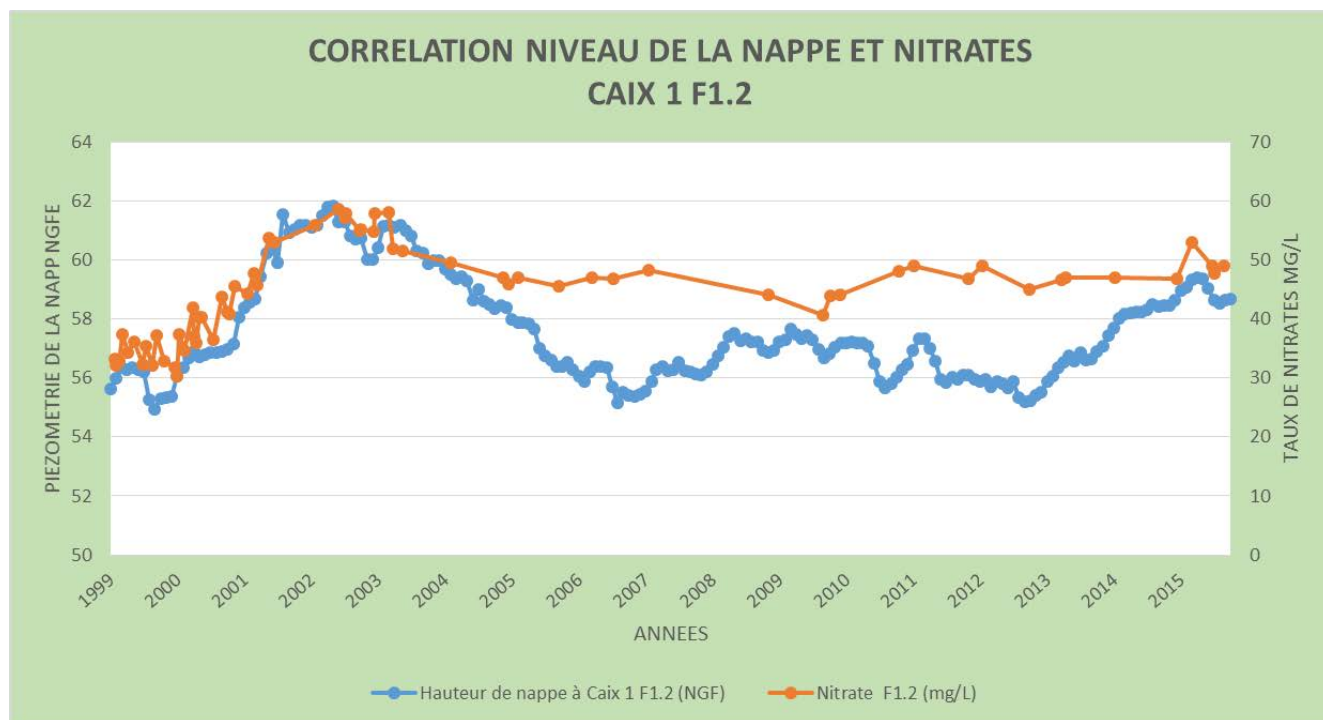
Tableau 4 : paramètres détectés via l'auto-surveillance en 2015

Stations	Dates de prélèvements	Nitrates	Pesticides									Trichloroéthylène	Anthraquinone	
			Atrazine	Glyphosphate	Simazine	Oxadixyl	Chlortoluron	Diuron	Isoproturon	Bentazone	Linuron			Lenacile
Caix 1 F1.1	23-mars-15	51,8				0,033					0,054	0,026		
Caix 1 F1.4	10-sept-15	45,8									0,044	0,021		
Caix 3	02-oct-14	37,1												
Morchain	08-juin-15	36,5												
	14-déc-15	31,2	0,027			0,014				0,021		0,006		
Potte	09-mars-15	38,5	0,035		0,02									
	03-juil-15	34,9												
	15-sept-15	38	0,02		< 0,02		< 0,02	< 0,02	< 0,02		< 0,02			
	15-oct-15	38												
	14-déc-15	40,9												

Tableau 5: paramètres détectés via les contrôles sanitaires de l'ARS en 2015

La concentration en pollutions diffuses a globalement augmenté en 2015 avec une corrélation avec la montée de la nappe phréatique.

Les nitrates ne dépassent pas les normes sanitaires, sauf pour les forages de Caix 1 au niveau de F1.1 et F1.2 qui présentent des teneurs au-dessus de la norme de potabilisation allant jusqu'à 53 mg/l. Les forages de Caix 1 sont mélangés avec la F3.1 de Caix 3 pour obtenir une concentration en nitrates, en distribution, inférieure à 50mg/l.



Les analyses révèlent des traces de pesticides comme l'Atrazine, l'Oxadixyl, la Bentazone, Lénacile, l'Anthraquinone (répulsif des corvidés). Deux matières actives ont été retrouvées pour la première fois à Morchain :

- 2,6 Dichlorobenzamide (herbicide interdit en 2009)
- Chloridazone (herbicide utilisé sur les betteraves)

Au niveau des solvants, le Tétrachloroéthylène ainsi que des traces de Trichloréthylène ont été détectées au niveau de Caix 1. La limite de qualité est de 10µg/l.

L'eau distribuée en 2015 a satisfait aux exigences réglementaires pour l'ensemble des paramètres mesurés, 100% des analyses sont conformes.

Orage à Morchain en juin 2015

Un violent orage s'est abattu sur la commune de Morchain le 5 juin 2015 en fin d'après-midi. Une rivière s'est formée au niveau de la vallée sèche. Des coulées de boue importantes se sont produites. L'eau de la nappe a été contaminée entraînant l'arrêt des pompes du champ captant de Morchain. Une analyse a été réalisée très rapidement et a révélé la présence des bactéries coliformes et E. Coli, ne permettant plus la distribution jusqu'à nouvel ordre. Les forages de Potte et Caix ont pris le relais. Les abonnés des communes de Licourt, Epenancourt et Pargny étaient sous-alimentés et approvisionnés au moyen de bouteilles d'eau par la société Nantaise des Eaux Services. Le redémarrage des pompes s'est effectué le 11 juin 2015 avec l'accord des services de l'ARS.

L'eau ne s'est pas infiltrée par les forages. Il a fallu chercher la source de pollution de la nappe. Un ancien puits à proximité d'un forage agricole situé en amont des captages s'est affaissé laissant l'eau et la boue s'infiltrer lors de l'orage. La source de pollution étant connue, le SIEP a pris contact avec les exploitants. Le rebouchage de l'ancien puits s'est effectué dans les règles de l'art durant l'été. La Police de l'eau s'est emparée du dossier qui est maintenant clôturé.



Photo 1 : Photo prise juste après l'orage à Morchain dans le fond de vallée



Photo 2 et 3: détection de la source potentielle de pollution et comblement de celui-ci.

La désinfection de l'eau par chloration

L'eau distribuée par le SIEP du Santerre est d'origine souterraine et de bonne qualité bactériologique et physico chimique. Seul un traitement par chloration est appliqué pour préserver sa qualité bactériologique durant son transport dans le réseau.

Le chlore est un désinfectant qu'on ajoute à l'eau potable pour éliminer les germes pathogènes, tels les bactéries ou virus. L'ajout de chlore à l'eau de consommation a permis de réduire sensiblement les risques de transmission de maladies par l'eau. La dose de chlore est ajustée afin qu'une concentration minimale de 0,1 mg/L soit assurée au robinet du consommateur pour garantir une eau correctement désinfectée. Le chlore s'évaporant à l'air libre (et pas dans les tuyaux), le goût chloré de l'eau peut disparaître si on la laisse reposer quelques minutes (selon la quantité) dans une carafe ouverte.

Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate impose des mesures de protection de l'eau destinée à l'alimentation humaine.

Depuis 2005, le plan Vigipirate est maintenu au niveau rouge. Cependant, même si le niveau d'alerte et de vigilance général du plan est ROUGE, s'agissant des systèmes d'alimentation en eau destinées à la consommation humaine, les mesures qui s'appliquent sont toujours des mesures de niveau JAUNE et ORANGE et sont sensiblement les mêmes que celles qui s'appliquaient avant la diffusion du plan réactualisé. Si les mesures étaient activées par l'autorité compétente (ce qui n'est pas le cas actuellement), les exploitants devraient être en mesure d'appliquer dans un délai de 3 jours les consignes de sur-chloration et appliquer la réglementation (circulaire du 7 novembre 2003 relative aux mesures à mettre en œuvre en matière de protection des système d'alimentation en eaux destinée à la consommation humaine).

Morchain :

Chaque année, une analyse au niveau du piézomètre de Morchain est réalisée. Les résultats confirment une bonne qualité bactériologique et physico-chimique.



Caix :

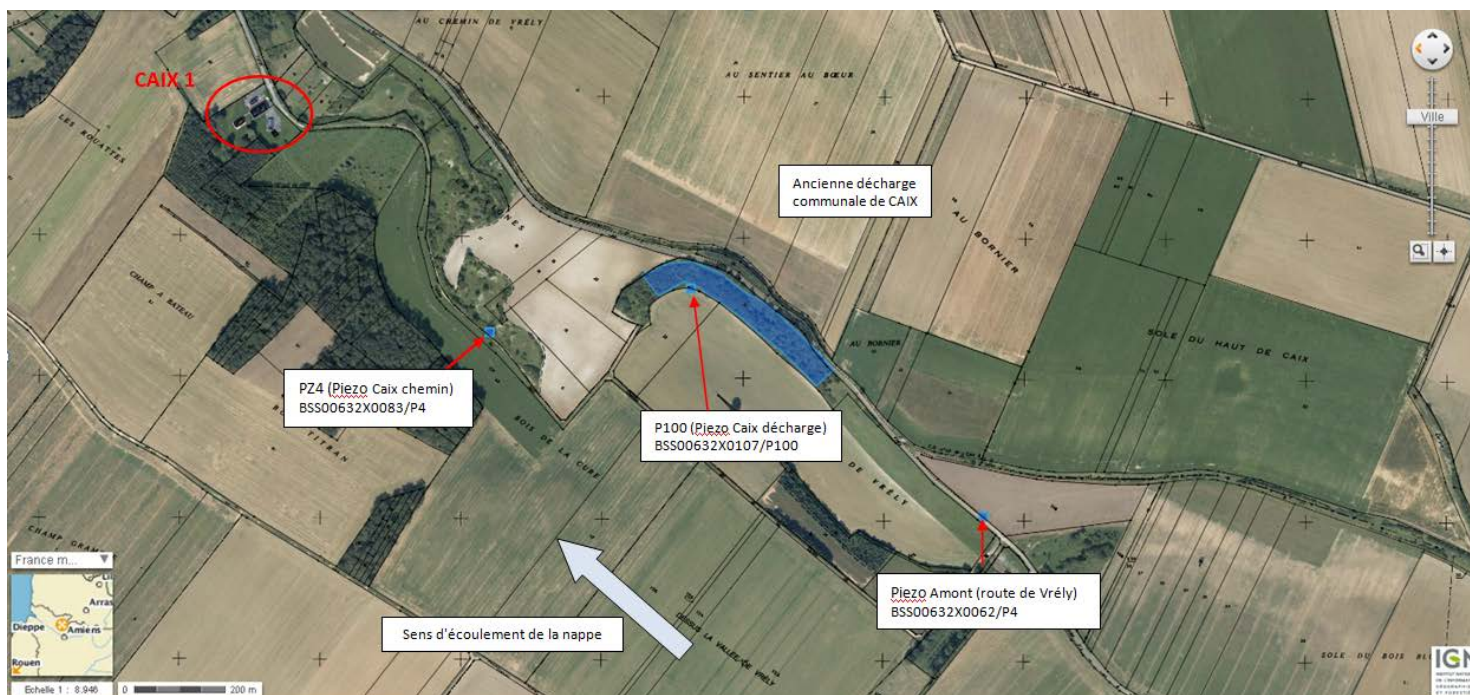
1) Piézomètre "SMO"

En 2015, il y a eu 2 analyses au niveau du piézomètre "SMO" (en amont de la société SMO) le 05 mars 2015 et le 5 novembre 2015. Le suivi de la qualité de l'eau de la nappe n'a pas révélé de dégradation bactériologique et physico-chimique, en particulier sur les paramètres hydrocarbures totaux, PCB, métaux lourds et solvants. Des traces de Tétrachloroéthylène ont été détectées.

2) Piézomètres autour de l'ancienne décharge communale de Caix

Il y a trois piézomètres :

- P100 (piézo Caix décharge) au droit de la décharge,
- PZ4 (piézo Caix chemin) entre les captages de Caix 1 et l'ancienne décharge
- Piézo Amont (route de Vrély) entre la décharge et la route qui mène à la commune de Vrély.



Deux campagnes d'analyses ont été effectuées en mars et septembre 2014.

Les nitrates ont augmenté depuis 2013. En mars 2014 un taux historique de 79 mg/l a été détecté au niveau de la décharge (P100). En 2015 des taux record ont été détectés s'élevant à **83 mg/l** au droit de la décharge. Une baisse a été observée à partir de septembre 2015 revenant à un taux moyen retrouvé habituellement soit 71 mg/l.

Les deux autres piézomètres ont un taux de nitrate plus élevé que les autres années avec 58 mg/l et 49 mg/l pour le PZ4 (piézomètre Caix chemin), 66 mg/l et 58 mg/l pour le Piézomètre Amont (route de Vrély).

D'autres substances ont été détectées dans l'eau souterraine au droit et autour de la décharge, il s'agit de substances agricoles (atrazine, oxadixyl), et autres substances industrielles et ménagères telles que les solvants (trichloroéthylène Le 1,1,1-trichloroéthane tétrachloroéthylène...).

Les interprétations des résultats d'analyses sont synthétisées dans trois rapports : le premier datant de 1996, rédigé par le bureau d'étude ANTEA « contrôle de la qualité de la nappe de la craie à l'aval d'une ancienne décharge d'ordures ménagères » ; le second datant de 2012, réalisé par un expert hydrogéologue (MONTCLAIR ENVIRONNEMENT) « Discussions autour de résultats d'analyses » et un rapport d'interprétation rédigé par le SIEP réalisé en 2014.

Cadre général :

L'azote est un constituant de base de la matière vivante, présent dans la nature sous différentes formes : ammonium, nitrites, nitrates, azote gazeux, formes organiques.

Les concentrations naturelles en nitrates dans les eaux souterraines sont de quelques milligrammes par litre (mg/l). Elles peuvent être d'origine naturelle mais sont surtout fortement liées aux activités humaines :

- ↳ les lessivages par les pluies entraînent les nitrates provenant de l'utilisation d'engrais vers les nappes phréatiques ou les cours d'eau, notamment avec des sols nus entre cultures ;
- ↳ les effluents agricoles (élevages), domestiques ou industriels ;
- ↳ la minéralisation des matières organiques du sol, puis entraînement par la pluie dans les sols nus ;
- ↳ la fixation de l'azote atmosphérique par les plantes.

L'eau n'est pas le seul apport en nitrates dans l'exposition globale pour l'homme. On trouve également des nitrates dans les légumes : de fortes teneurs sont observées par exemple dans la carotte, le céleri, les salades, les bettes, les navets, les épinards et les radis. D'autres produits alimentaires, comme les salaisons (charcuterie, conserves...), contiennent des nitrates en quantités non négligeables, provenant des nitrites utilisés à des fins de conservation.

Il faut souligner que les risques pour la santé publique résultent de la totalité des nitrates consommés quotidiennement, par l'eau et les aliments ; lorsque les concentrations des nitrates dans l'eau dépassent 50 mg/l, la part de l'eau peut devenir prépondérante.

Environ 20% des nitrates sont transformés par la flore buccale en nitrites qui sont alors facilement absorbés par l'intestin et l'estomac. Plus le PH de l'estomac est élevé, moins l'acidité y est forte, comme c'est le cas chez le nourrisson par exemple, plus la prolifération de bactéries réductrices des nitrates en nitrites est favorisée. Les nitrites provoqueraient des cas de méthémoglobinémie (= syndrome du bébé bleu) : résultant d'une oxydation de l'hémoglobine. La formation de méthémoglobine en grande quantité réduit l'oxygénation des cellules, peut se manifester par une cyanose, coloration bleutée de la peau et des muqueuses et provoquer l'asphyxie et la mort. Les nourrissons de moins de trois mois sont les plus exposés à ce risque.

La réglementation fixe la limite de qualité pour les nitrates dans les eaux de boisson à 50 milligrammes par litre.

Plusieurs solutions sont utilisées en cas de contamination de la ressource :

- ↳ mélange d'eau avec une autre ressource de faible teneur en nitrates ;
- ↳ traitement de l'eau par voie biologique ou par résines échangeuses d'ions (mais qui peuvent présenter des inconvénients) ;
- ↳ abandon du captage au profit d'un captage mieux protégé.

Des mesures préventives de reconquête de la qualité des eaux doivent être privilégiées :

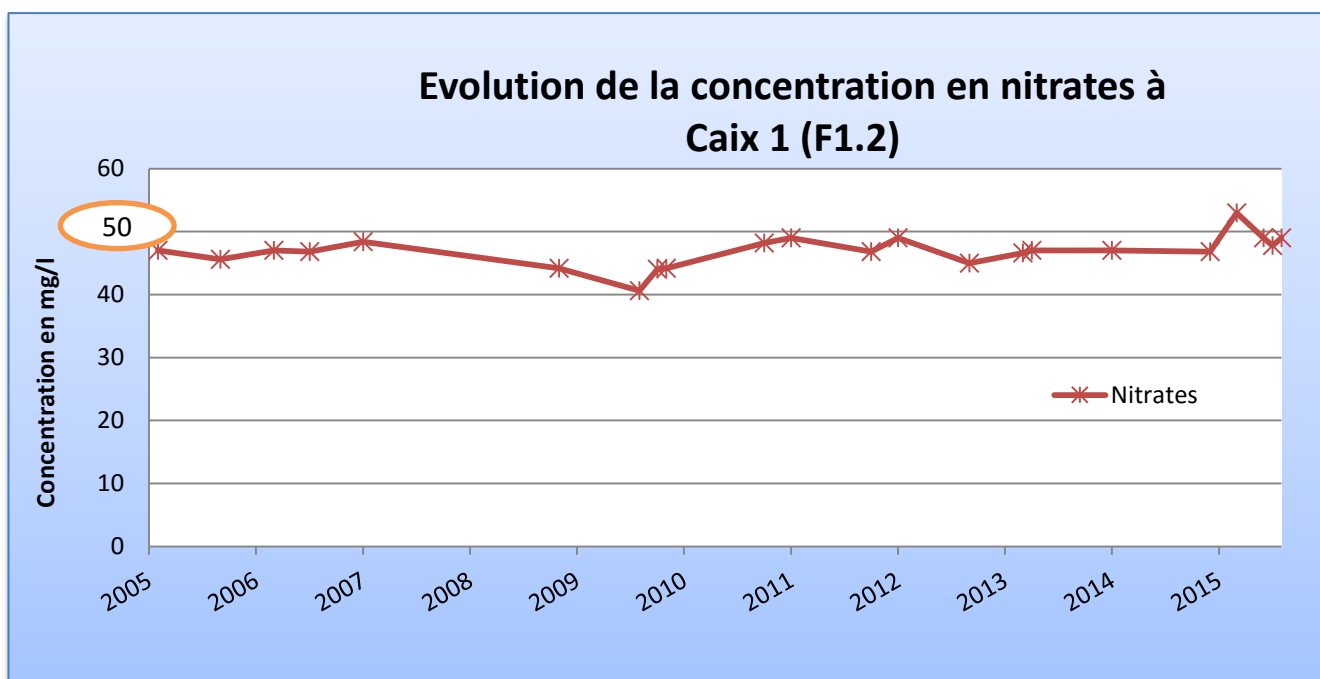
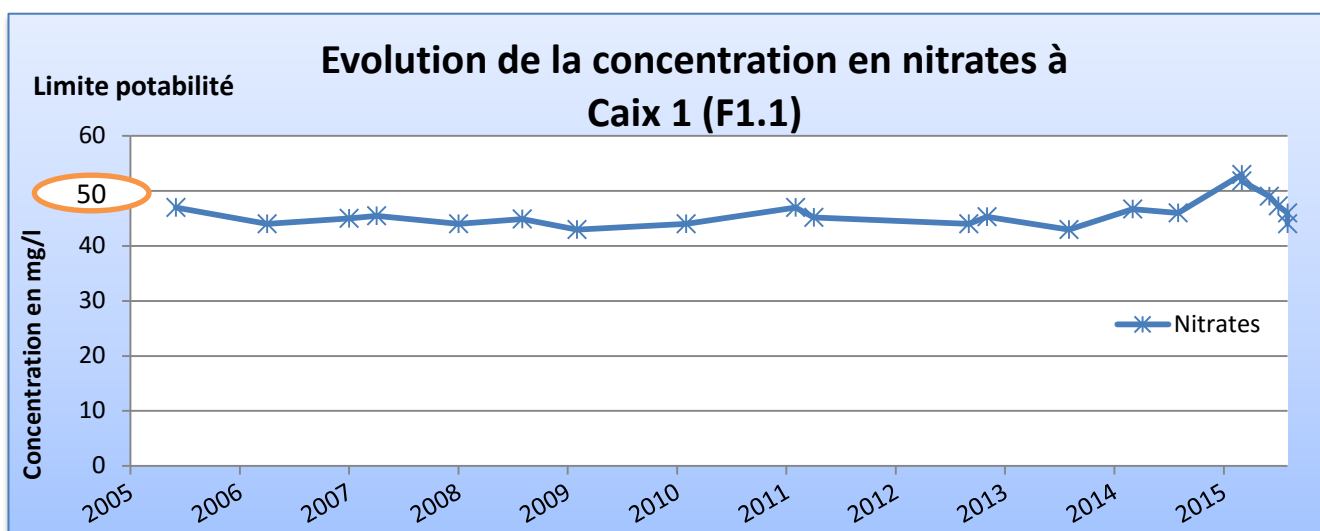
- la protection des captages ;
- la réduction ou/et la gestion raisonnée des apports azotés sur les cultures ;
- des actions sur le bassin versant ;
- la mise aux normes des installations d'assainissement collectif et non collectif.

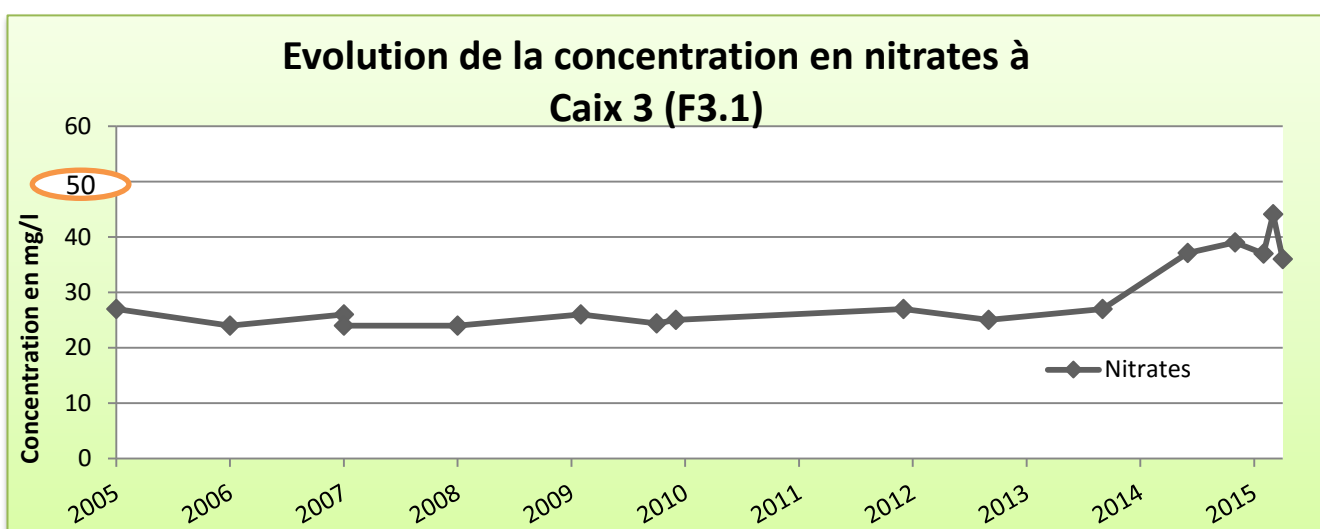
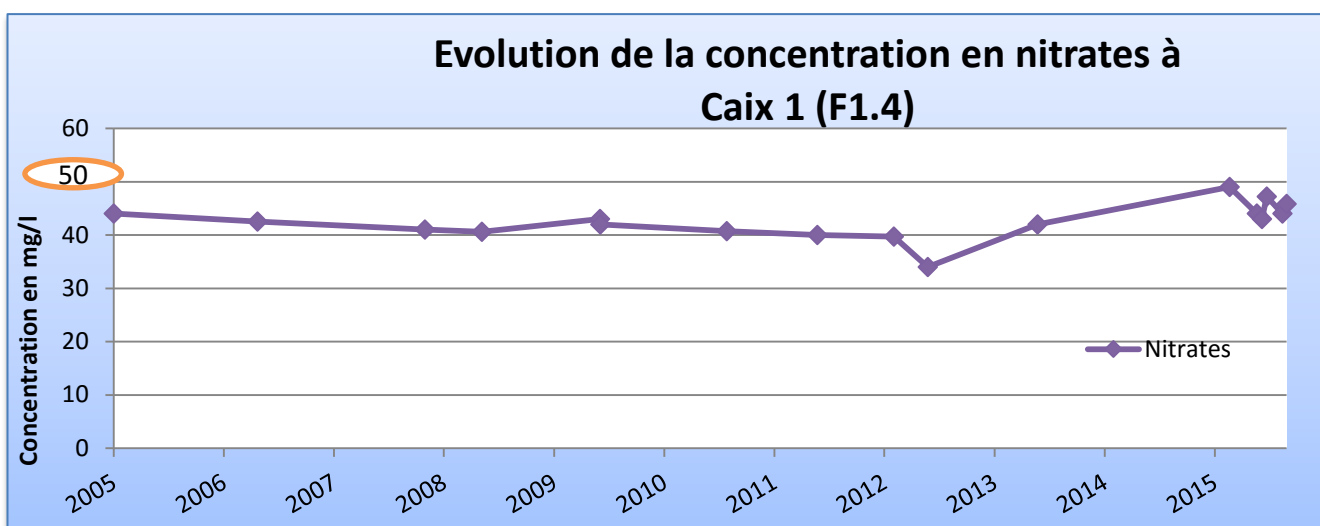
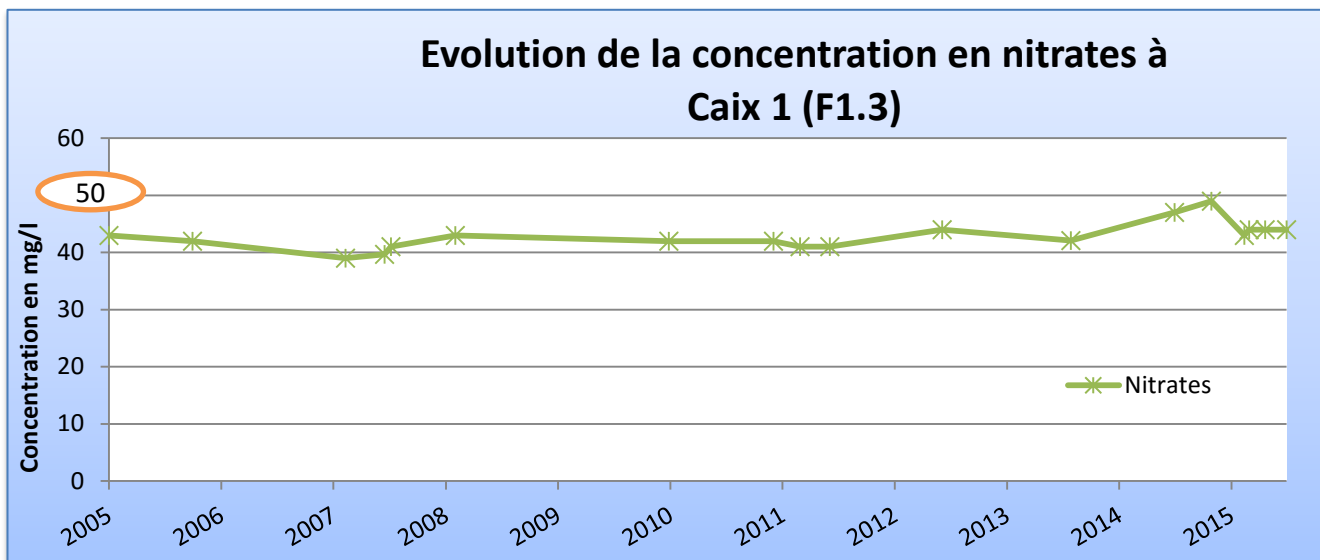
Sur les captages du SIEP :

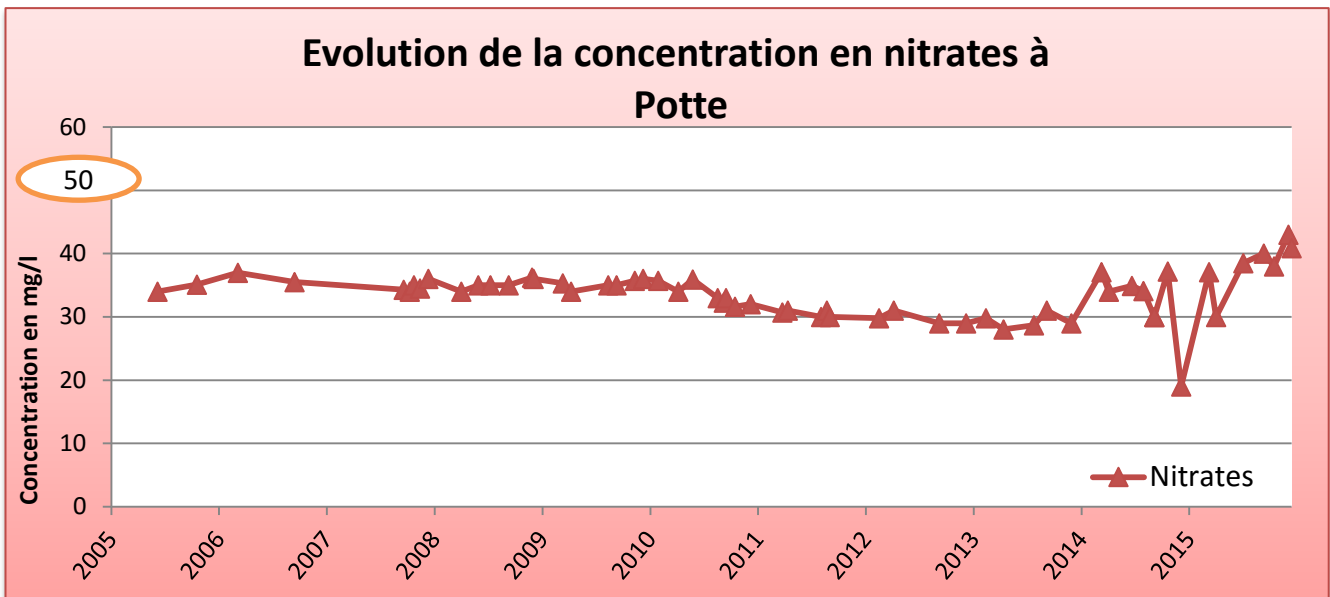
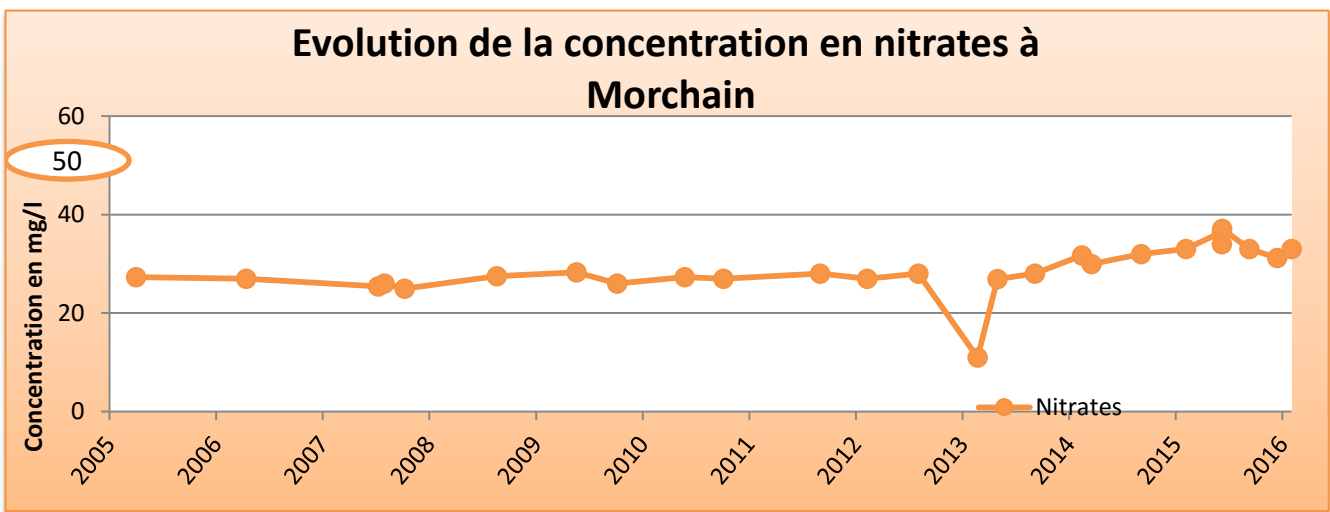
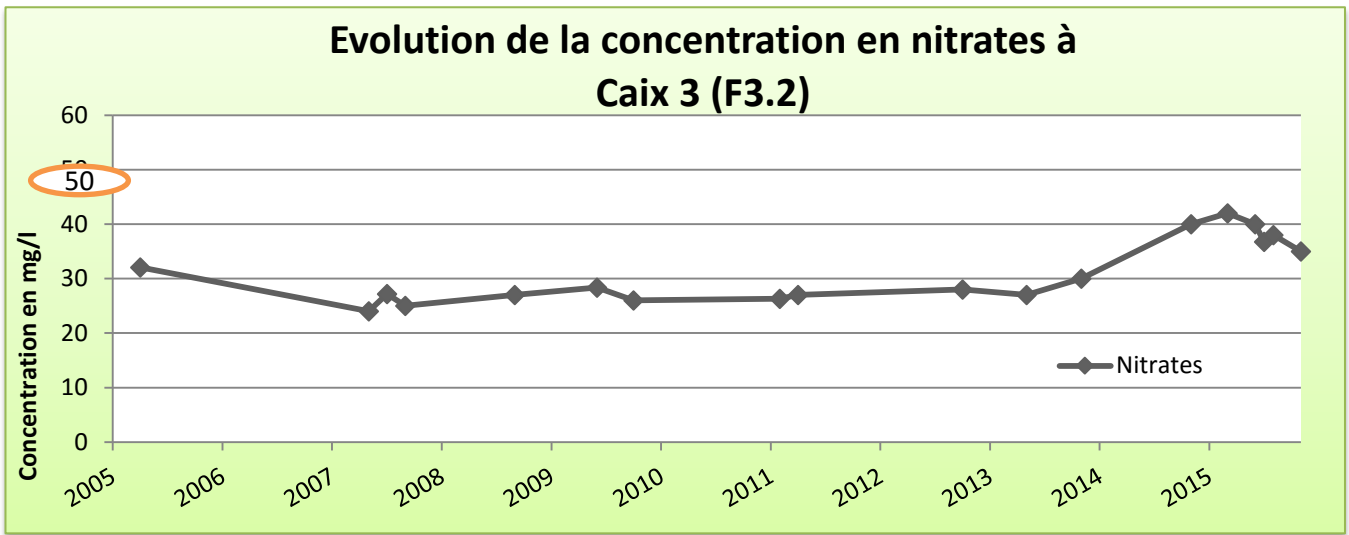
Après les inondations de 2001, les taux de nitrates ont dépassé la norme de potabilisation au niveau de Caix 1 et Caix 3. La nappe est allée jusque dans des parties du sol non saturées habituellement et est

responsable de l'augmentation des pollutions diffuses. Puis les taux de nitrates sont redescendus. Depuis 2005, il y a eu une stagnation des concentrations sur les quatre sites de pompage. Une diminution du taux de nitrates a été observé en février 2013, passant par exemple de 26,9 à 10 mg/l pour la station de Morchain. En 2015, les concentrations ont augmenté en corrélation avec l'augmentation du niveau de la nappe.

Ces taux sont en dessous de la concentration maximale admissible (100 mg/ L pour les eaux brutes et 50 mg/L pour les eaux en sortie de station) sur la plupart des ouvrages hormis le forage 1 et le forage 2 de Caix 1 qui ont des taux frôlant et a certain moment dépassant la norme. Un pic s'est produit lors des hautes eaux vers février/mars/avril puis le taux est redescendu.







Les phytosanitaires

Les phytosanitaires, appelés également pesticides ou produits phytopharmaceutiques, sont des substances chimiques utilisées pour lutter contre les maladies des cultures ou comme désherbage.

On distingue selon leurs usages les herbicides, les fongicides, les insecticides. On les classe également en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques (organochlorés, organophosphorés, organo-azotés...). Au total, on dénombre plusieurs centaines de substances actives, dont 500 environ seraient couramment employées.

La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par ruissellement ou érosion (contamination des eaux de surface) ou par infiltration (contamination des eaux souterraines). Parmi les causes de contamination :

- ↳ le lessivage par des pluies entraînant les produits phytosanitaires vers les eaux superficielles et souterraines ;
- ↳ l'usage incorrect des substances et des techniques : mauvais réglage des pulvérisateurs, périodes d'épandage inadaptées, choix inapproprié des produits, doses excessives ...
- ↳ les déversements « accidentels » : vidange de fonds de cuve, rinçage ou abandon d'emballages de produits phytosanitaires.

Le transfert des pesticides dans les rivières et les nappes est influencé par leur solubilité dans l'eau, leur stabilité chimique, la nature du sol et la pluviométrie.

De plus, le taux de matière organique du sol va jouer un rôle important dans la dégradation des matières actives. Plus le taux de matière organique est faible et plus il y a de lessivage jusqu'à la nappe.

La norme Française fixe à 0,1 µg/l la concentration maximale pour chaque type de pesticide identifié, et à 0,5 µg/l la concentration totale en pesticides.

Des pesticides sont détectés de façon régulière sur l'ensemble des captages du SIEP. On note la présence récurrente d'herbicides comme l'Atrazine et ses dérivés (déséthyl-Atrazine, désisopropyl-atrazine) interdit depuis 2003. D'autres matières actives qui sont retrouvées sont toujours utilisées comme la bentazone et le lénacile.

On retrouve également un fongicide, l'oxadixyl (interdit depuis 2003). La présence de ce fongicide en concentration supérieure à la norme de potabilité a d'ailleurs été responsable de la fermeture du captage de Rethonvillers. Il est aujourd'hui rebouché dans les règles de l'art.

L'Anthraquinone a été récemment trouvées dans les captages de Caix (répulsif des corbeaux interdite en 2005) ainsi que Chloridazone (herbicide sur betteraves) et le 2,3 Dichlorobenzamide (herbicide interdit en 2009) sur les captages de Morchain.

Le plomb

En 1994, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi de nouvelles recommandations pour l'eau de boisson, en se fondant sur les études scientifiques disponibles.

Elle a fixé une valeur guide de 10 microgrammes par litre (microgramme/l). Cela signifie que la plombémie d'un nourrisson qui consommerait régulièrement une eau présentant une teneur en plomb inférieure ou égale à 10 microgramme/l n'augmenterait pas. Un adulte chez lequel la part de l'apport en plomb journalier liée à l'eau est moins importante que chez le nourrisson se trouve d'autant plus protégé. Les réglementations européennes et françaises se fondent sur cette valeur pour fixer la limite de qualité du plomb dans l'eau de boisson :

- ↳ Depuis décembre 2003 jusqu'au 24 décembre 2013 : 25 microgrammes par litre

↳ A partir du 25 décembre 2013 : **10 microgrammes par litre**

Un rapport rédigé à la demande de la Direction de l'eau et de la biodiversité et de la Direction générale de la santé (DGS) analyse et évalue les actions entreprises pour respecter la limite de 10 microgramme/l de plomb dans l'eau potable. Cette limite s'applique depuis le 25 décembre 2013, conformément à la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Le contrôle de la qualité des eaux est effectué sous la responsabilité des agences régionales de santé (ARS). Dans ses préconisations, la mission met, en premier lieu, l'accent sur l'information et le conseil. La mission recommande ensuite de mieux contrôler l'obligation faite aux établissements fournissant de l'eau au public de mettre à disposition une eau respectant les limites de qualité fixées par la directive. La mission pense que le remplacement des canalisations en plomb dans la durée s'impose. En revanche, elle ne préconise d'en faire une obligation immédiate que dans des cas très spécifiques (déclaration d'insalubrité liée au saturnisme, grosses réparations, vente à la découpe). Elle suggère de profiter des mutations pour sensibiliser les acquéreurs en introduisant une obligation de mesure de la qualité de l'eau au robinet dans le cadre des diagnostics. Cette mesure ne deviendrait obligatoire que dans les zones qui auront été préalablement définies par arrêté préfectoral comme présentant un taux significatif de risque de dépassement de la limite de 10 microgramme/l.

La mise en œuvre de pratiques simples de consommation permet d'ailleurs de réduire la teneur en plomb dans l'eau du robinet. Ainsi, lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), il est recommandé de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments qu'après une à deux minutes d'écoulement ; cette simple pratique assure l'élimination de la plus grande partie du plomb présent dans l'eau et des éventuels autres éléments métalliques.

Une température élevée favorisant la migration des métaux dans l'eau, est déconseillé l'usage de l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...).

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb.

Pour plus de renseignements : [site internet du Ministère chargé de la santé, dossier Plomb](#)

Les solvants chlorés

Les solvants chlorés ont une origine exclusivement anthropique. Ce sont essentiellement des contaminations d'origine industrielles et ponctuelles. Ils font partie des substances chimiques qui parviennent fréquemment jusqu'aux eaux souterraines.

La norme Française fixe à 10 µg/l la concentration maximale par solvants chlorés. Sur les sites de Caix 1 et Caix 3, du tétrachloroéthylène et trichloroéthylène sont détectés de façon récurrente. Cependant, les teneurs ne dépassent pas la norme de potabilité.

Le radon :

Notre région n'est pas particulièrement exposée. Un seuil de référence de 100 Bq/l est préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Commission européenne.

L'aluminium :

Les teneurs en aluminium sont très largement en dessous des seuils admissibles (<10 µ/l pour une norme de 200 µ/l).

Les résidus médicamenteux

La France est le 4^{ème} consommateur mondial de médicaments et le 1^{er} au niveau Européen. Plus de 3 000 médicaments humains et 300 médicaments vétérinaires sont actuellement disponibles sur le marché français.

Les médicaments sont excrétés, essentiellement dans les selles et les urines, puis sont rejetés dans les réseaux d'eaux usées et dans les sols. Ces résidus de médicaments se retrouvent donc d'une manière ou d'une autre dans l'environnement et potentiellement dans nos sources d'eau potable (MEDDTL, 2011)

Afin de cerner le risque éventuel pour la santé et pour l'environnement et les milieux aquatiques, et d'engager des actions de réduction de la dispersion médicamenteuse dans l'eau, un Plan National sur les Résidus de Médicaments (PNRM) 2010-2013 dans l'eau a été élaboré par les ministères chargés de l'Ecologie et de la Santé. Ce plan a été présenté le 30 mai 2011. Il est disponible avec le lien suivant :

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_national_sur_les_residus_de_medicaments_dans_les_eaux_PNRM_.pdf

Le Bilan du PNRM sur les années 2011 à 2015 est disponible avec le lien ci-dessous :

<http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnrm1115.pdf>

Quelque 285 échantillons d'eau potable ont été prélevés dans des différents sites, reflétant la consommation en eau de 24% de la population (eau de surface, eau souterraine, eaux traitées en sortie de station de potabilisation). La présence de 45 substances médicamenteuses a été recherchée (antibiotiques, hormones contraceptives, antidépresseurs, antiépileptiques, anticancéreux...). Parmi celles-ci, 19 ont été retrouvées à l'état de traces dans 25% des prélèvements. Jusqu'à 4 types de résidus médicamenteux différents ont été retrouvés dans certains échantillons.

Hormis la caféine qui est très largement présente dans l'eau du robinet, les traces les plus souvent présentes provenaient d'antiépileptiques et d'anxiolytiques.

Le 28 novembre 2012, suite à ces études, les députés européens ont voté l'ajout de 3 substances chimiques prioritaires à la liste des 33 produits déjà surveillés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.).

Il s'agit de :

- ↳ l'hormone naturelle 17 beta-estradiol
- ↳ l'hormone de synthèse 17 alpha-éthynylestradiol
- ↳ l'anti-inflammatoire diclofénac (voltarène).

Les conséquences environnementales et sanitaires de la présence de résidus médicamenteux dans l'eau restent mal connues. Même si les quantités mesurées dans les milieux aquatiques ne sont que de l'ordre du nano gramme par litre, certains effets de résistance bactérienne dans l'environnement peuvent par exemple être mis en évidence

Pour les particuliers, « des gestes simples, comme ramener ses médicaments non utilisés en pharmacie, permettent d'éviter de les jeter à l'évier ou à la poubelle », ajoute le ministère. Cela passe par la promotion et le renforcement des filières de récupération et d'élimination des médicaments non utilisés à usage humain et à usage vétérinaire.

Les perchlorates

Les perchlorates sont des anions de formule ClO_4^- présents sous différentes formes : perchlorate d'ammonium, de potassium, de magnésium, ou de sodium. Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale (propulseurs de fusées, dispositifs pyrotechniques, poudres d'armes à feu, etc.). Les

perchlorates peuvent donc se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, mais également dans des zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale. Les ions perchlorates sont très solubles dans l'eau.

Les perchlorates ne sont pas recherchés par les ARS dans le cadre du contrôle sanitaire. C'est à l'issu d'un accident industriel en Aquitaine que l'ARS a décidé de saisir l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) afin d'effectuer une campagne d'analyse dans l'eau distribuée. La présence de perchlorates a ainsi été mise en évidence dans quelques captages d'eau dont la localisation laisse présager d'un possible lien avec les zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale.

C'est le cas des captages de Caix 1, Caix 3, Potte et Morchain. L'ARS a détecté en juillet 2012 un taux des taux allant de 7,17 à 11,8µg/l en sortie des 4 stations de pompages.

En parallèle, le SIEP avait alors procédé à des contres analyses sur les sites en juillet 2012. Les teneurs étaient sensiblement identiques. Depuis, le SIEP réalise systématiquement des analyses de perchlorates lors des analyses d'autocontrôle des stations de pompage.

Depuis 2012, le SIEP analyse les concentrations en perchlorates au niveau des stations et l'ARS les a analysés au niveau des réservoirs jusqu'en 2013.

Le tableau ci-dessous présente les résultats entre 2012 et 2015 pour les stations et réservoirs.

	Concentration en perchlorates (µg/l) en 2012	Concentration en perchlorates (µg/l) en 2013	Concentration en perchlorates (µg/l) en 2014	Concentration en perchlorates (µg/l) en 2015
STATIONS				
Caix 1	7,4	6	5-7	4-10
Caix 3	6,7 - 7,6	4 - 6	6	6
Potte	11,8	13,7	12	18
Morchain	7,2	6	5	3
RESERVOIRS				
Guillaucourt	5,8 - 7,8	8,6		
Caix	8,29	7,8		
Licourt	6,5 - 6,9	6,6		
Le Quesnel	7,62	7,3		

Tableau 6: Concentration en perchlorates au niveau des stations et réservoirs

Sur la base des avis de l'Anses des 18 juillet 2011 et 20 juillet 2012, qui reposent sur des calculs de seuils extrêmement protecteurs, la DGS a demandé, par principe de précaution, que des recommandations soient prononcées :

- ↳ **entre 4 et 15 µg/L et de perchlorates** : ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois (compte tenu de l'immaturation de leur **thyroïde**).
- ↳ **au-delà de 15 µg/L** : ne pas consommer d'eau du robinet pour les femmes enceintes et allaitantes et de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau du robinet aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence. Les travaux d'expertise n'ont pas

identifié d'autres populations vulnérables (par exemple, les personnes âgées, immunodéprimées ou ayant des troubles de la thyroïde).

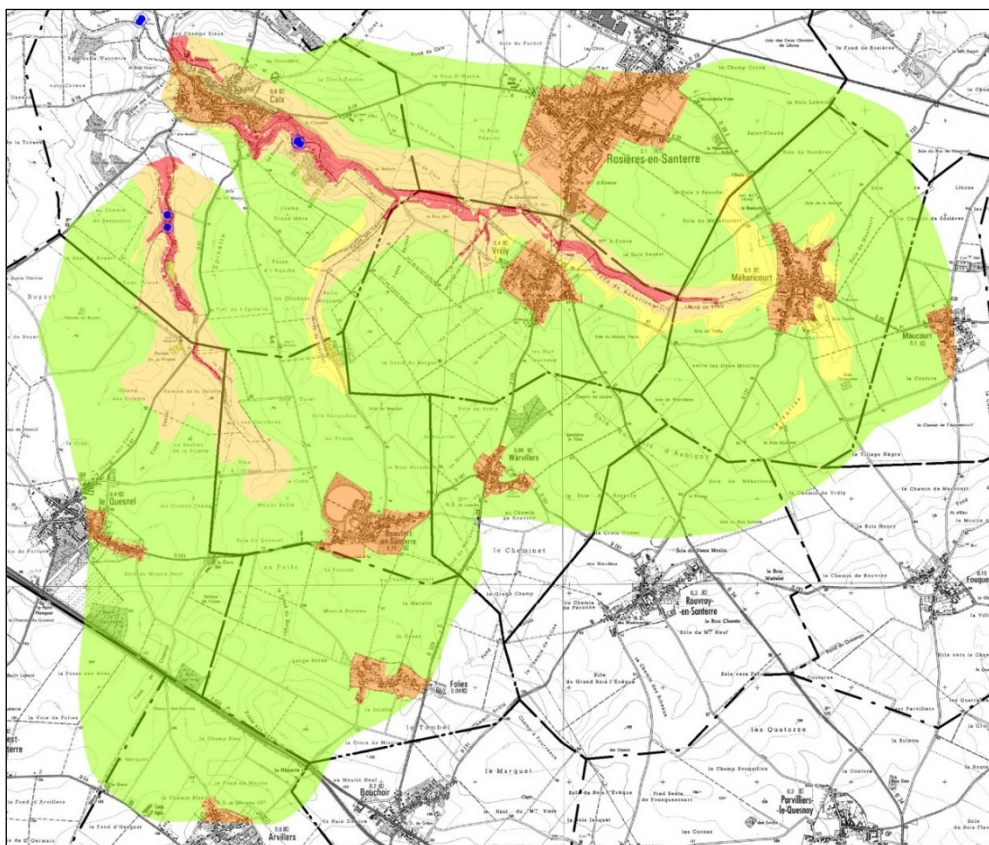
Protection de la Ressource en Eau

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des captages de Caix

Les captages de Caix 1 et Caix 3 ont été déclarés « prioritaires » par le **Grenelle** de l'Environnement. Dans ce contexte, le SIEP est engagé à réduire les pollutions diffuses autour des captages. En partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Général de la Somme et le Conseil Régional de Picardie, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) a débuté en 2010. L'étude et l'animation sont financées à 80%.

La première phase de l'étude a été la détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) et sa vulnérabilité intrinsèque par rapport à la nappe souterraine. Sa surface est beaucoup plus importante que les Périmètres de Protection des captages instaurés par la Déclaration d'Utilité Publique de 1999. L'AAC a une surface de 5 270 **hectares**. Tous les partenaires et acteurs sont impliqués grâce à la mise en place d'un **comité de pilotage et réunions techniques**.

Le 18 avril 2011, le comité de pilotage a validé le périmètre de l'AAC et sa vulnérabilité intrinsèque.



Aire d'Alimentation des Captages de Caix 1 et Caix 3 et sa vulnérabilité

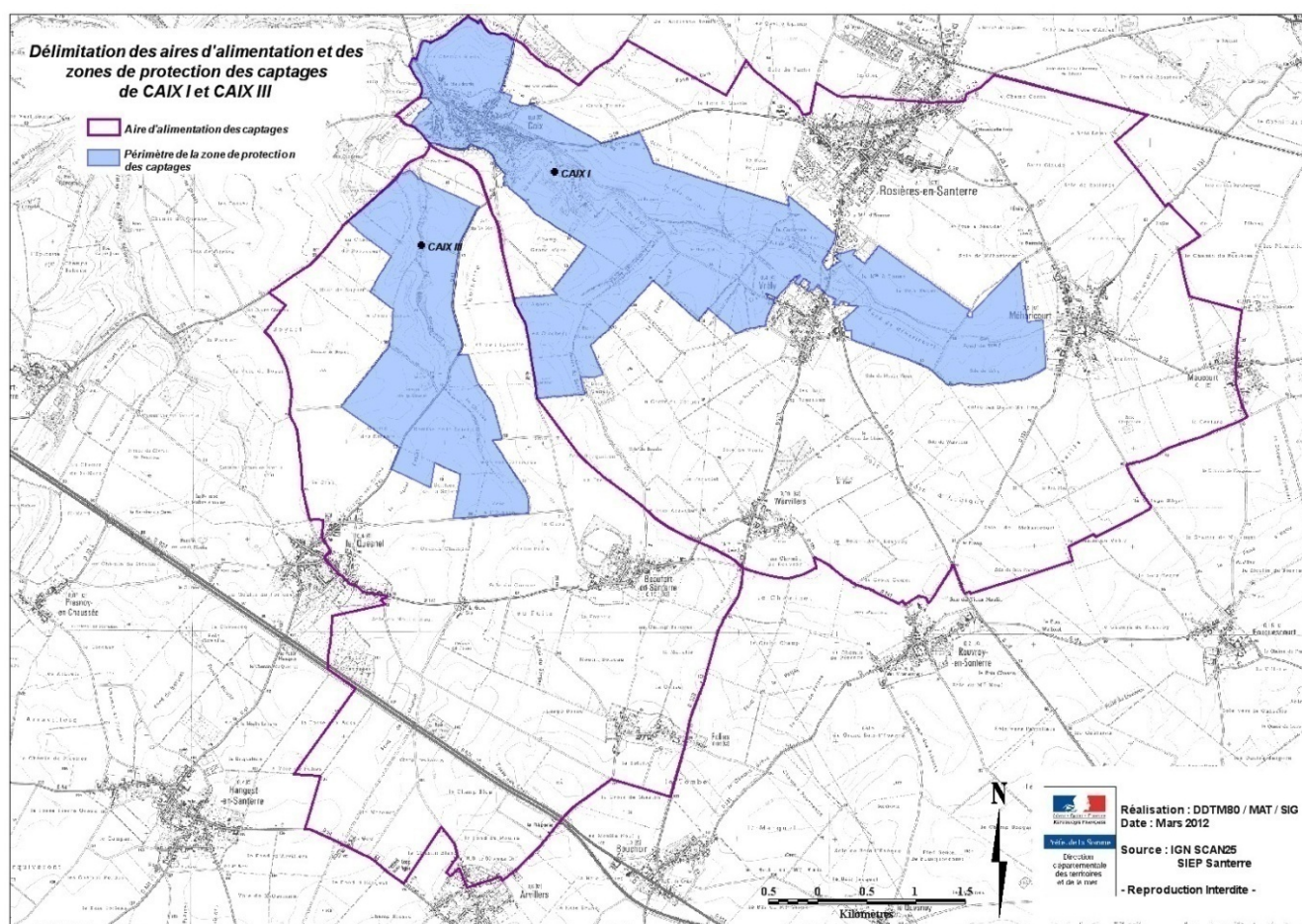
Le Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP) est la deuxième phase de l'étude. Il a débuté en avril 2011 et a permis de recenser l'ensemble des pollutions urbaines, agricoles, industrielles susceptibles d'affecter la ressource en eau. Le SIEP a lancé un appel d'offres en 2011 et a retenu les bureaux d'études ANTEA pour la partie urbaine, et GEONORD pour la partie agricole.

Un comité de pilotage a eu lieu le 6 mai 2011 pour présenter le contexte et les premiers résultats du DTMP.

Définition du plan d'action

13 janvier 2012 : comité de pilotage destiné à présenter et valider les résultats du recensement dans le périmètre de l'AAC..

23 mars 2012 : comité de pilotage pour la validation du plan d'actions de l'ORQUE. En parallèle, le périmètre à l'échelle cadastrale a été validé. Le plan d'actions se basera sur ce périmètre dans le cadre du Grenelle de l'environnement.



11 juin 2012 : nouvelle réunion du comité de pilotage afin de valider le plan d'actions modifié.

20 juillet 2012 : réunion à la Préfecture afin de présenter le plan d'actions. Le Préfet a souhaité approuver le plan d'actions à l'issue d'une réunion publique organisée par le SIEP et en partenariat avec les services de l'Etat. Il a annoncé qu'il validerait le plan d'actions par un courrier accompagné d'un courrier aux partenaires de l'étude et acteurs du territoire.

7 novembre 2012 : réunion publique dans la salle des fêtes de Le Quesnel afin de présenter les résultats de l'étude et le plan d'actions.

25 janvier 2013 : Le Préfet a approuvé le plan d'actions par voie de courrier. Il précise qu'un suivi d'étape sera à réaliser annuellement avec un apport de mesures correctrices si besoin et un bilan complet sera à réaliser pour le 31 décembre 2015.

10 décembre 2013 : premier comité de pilotage de suivi à Caix.

12 décembre 2014 : comité de pilotage de suivi de la deuxième année du plan d'actions à Méharicourt.

7 décembre 2015 : comité de pilotage de suivi de la troisième année de mise en œuvre à Rosières-en-Santerre.

Point d'avancement du plan d'actions de l'ORQUE en 2015

Agricole

Diagnostics

En 2015, la deuxième campagne de suivi des 62 diagnostics agricoles s'est déroulée à partir de juin. Les suivis ont été réalisés par Perrine Gamez du bureau d'études GEONORD. Les suivis auprès des exploitants se réalisent tous les deux ans donc l'année 2015 a été une année importante du point de vue agricole.

Cette phase a permis de reprendre contact avec l'exploitant, de voir son évolution vis-à-vis du plan d'actions Grenelle et de lui apporter un accompagnement technique. Les indicateurs ont pu être remis à jour au plus précis pour une présentation qui a eu lieu en décembre 2015. Le plan d'actions agricole a une échéance intermédiaire à 3 ans puis à 5 ans.

Un groupe de travail technique a eu lieu le 27 octobre 2015 avec les représentants agricoles et 4 agriculteurs du territoire a permis de remettre à plat les potentiels liés aux indicateurs du plan d'actions Grenelle. Les potentiels ont été modifiés en mettant la plupart des actions sur le nombre d'agriculteurs visités plutôt que sur la totalité des agriculteurs de l'AAC.

Durant le comité de pilotage du 7 décembre, les résultats des suivis ont été présentés. Il y a 25 sous actions ont atteint les objectifs sur les 48, soit **52% d'objectifs atteints**.

En parallèle, l'ABP et la Chambre d'Agriculture ont réalisé 6 diagnostics technico-économiques en agriculture biologique déterminés dans le plan d'actions.

Appel à projet en agriculture biologique

Le SIEP est opérateur pour l'appel à projet avec les partenaires ABP et CA pour l'année 2014 et 2015.

Il y a eu 8 actions proposées dans l'appel à projet :

- Journée porte ouverte en système légumier avec le pôle de conversion le 2 juin 2015. 2 agriculteurs du secteur y sont allés. L'animatrice a envoyé à tous les agriculteurs l'invitation et a proposé de les emmener. Clément Gaboriau est venu chercher les 2 exploitants à Caix.
- 6 rencontres des opérateurs/communication : Sana Terra/Sitpa/Noriap/Santerleg/terre de France/Comyn distribution
- Communication : distribution de l'ABIvenue
- Assurer le relais d'information
- Coordination ABP, CA et SIEP
- Réalisation des diagnostics (3 actions)

L'action sur la participation à une journée protection intégrée ne s'est pas réalisée.

Une action sur le forum des opérateurs a eu lieu le 26 novembre 2015 à Conty. 5 agriculteurs de l'AAC y sont venus pour échanger, découvrir les différentes filières en agriculture biologique.

Foncier

Une veille foncière entre le SIEP et la Safer fut signée et mise en application à partir du 10 juillet 2013. A l'issue de la signature de la convention, le SIEP a un accès au site vigifoncier. Il permet d'avoir un regard sur ce qu'il se passe sur les communes de Caix, Rosières-en-Santerre, Vrély, Méharicourt, Warvillers, Beaufort-en-Santerre, Folie et Le Quesnel.

Un projet de mise en réserve avec la Safer a débuté en novembre 2014. Des discussions se sont très vite engagées auprès des différents acteurs. Le projet n'a pas abouti en 2015. Un point a été fait entre le Président de la Safer et M. Cheval en juillet 2015.

Les aides agricoles

Le SIEP du Santerre s'est porté opérateur **MAEc** en 2015, pour la quatrième année consécutive. Les aides ont été ouvertes en 2012 sur le territoire de l'AAC de Caix. Un bilan des MAE a été présenté en commission régionale à la DDTM de la Somme le 6 novembre 2015

Le 28 avril 2015, une réunion d'information sur les aides disponibles en 2015 à destination de tous les agriculteurs cultivant au moins une parcelle dans une des 16 communes à enjeu eau de l'AAC (soit 229 exploitations dont les 105 cultivant dans l'AAC). Parmi les 229 agriculteurs, 17 étaient présents, ce qui correspond à 7,5 % de présence.

Un courrier récapitulatif des aides a été envoyé.

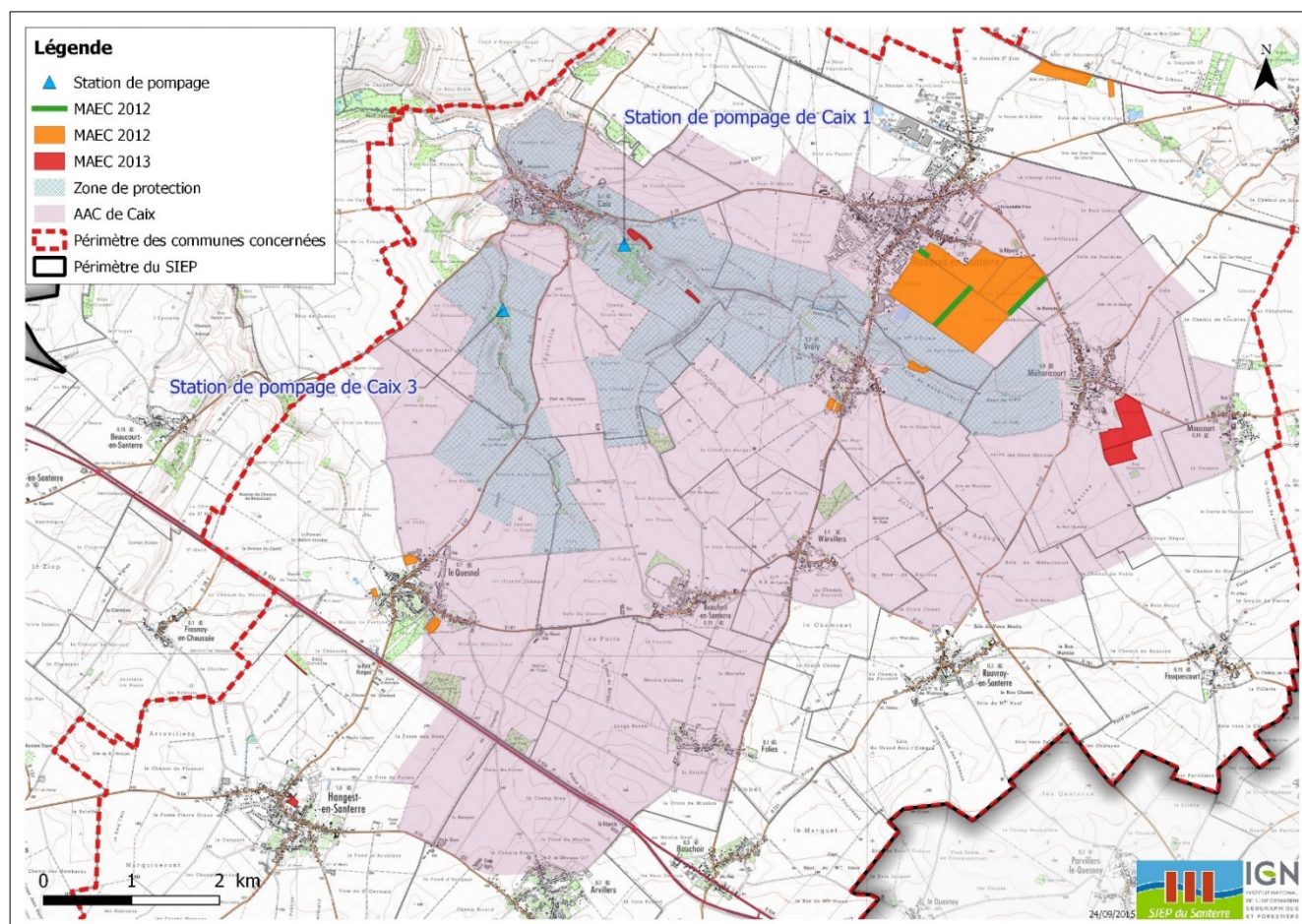
Il n'y a pas eu d'aides MAE souscrites durant l'année de transition 2015.

Certains agriculteurs ont des aides du PEA en cours et il n'est donc pas possible pour eux de souscrire à des MAE. La fin de l'engagement dans le PEA permettra à certains de pouvoir souscrire aux MAE. D'autres agriculteurs évoquent le fait que les mesures sont trop contraignantes pour eux. Il n'y a plus d'aides MAE sur la fertilisation, enjeu principal du territoire.

En 2016, le nombre de mesures proposées va diminuer avec 14 mesures combinées et 1 mesure système

Le SIEP s'est porté volontaire pour être animateur des MAE Climatiques (MAEC) en 2015.

Le bilan a été positif en 2012 et 2013 puisque 3 exploitants ont souscrits à 4 mesures dont une G24 Conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN sur 19,3 ha.



Carte 1: Emplacement des MAE depuis 2012 sur le territoire

Un appel à projet pour le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitants agricoles (PCAE) a été proposé en septembre 2015. Le SIEP a informé les agriculteurs par mail et diffusé un article sur le site internet. Le délai a été trop court pour faire une communication plus importante. En 2016, le PCAE sera présenté lors de la réunion d'information des agriculteurs.

Charte d'entretien des espaces publics

La charte est un outil réalisé par le Conseil Régional et l'agence de l'eau Artois-Picardie. Elle permet de réduire ou supprimer l'usage des produits phytosanitaires dans une collectivité via des financements. La commune doit alors s'investir au minimum au **niveau 3 en 3 ans** et au maximum au **niveau 5 en 5 ans**. Les communes ont le choix soit de réduire l'usage des produits phytosanitaires au niveau des zones imperméabilisées, dites à risques élevés, ou d'arrêter complètement leur utilisation.

- **Niveau 1** : diagnostic des pratiques + plan de désherbage
- **Niveau 2** : respect des bonnes pratiques de traitement + formation d'au moins 1 agent technique aux problématiques phytosanitaires et techniques alternatives
- **Niveau 3** : (ce niveau doit être atteint pour l'obtention des aides publiques): Utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives (**non chimiques**) sur **au moins 50 % des zones à risque élevé identifiées par le plan de désherbage**.

Les communes peuvent bénéficier de **80 % d'aides pour la partie des études** : réalisation du diagnostic des pratiques, du plan de désherbage, de l'audit final, de la formation des agents et de la communication.

Elles peuvent en parallèle obtenir **50% de subventions pour l'achat de matériel alternatif**.

Le SIEP s'est engagé dans la charte en 2010 et pu bénéficier de subvention pour l'achat de matériel alternatif (désherbeur thermique et broyeur de branches).

De 2012 à 2014, le Conseil Régional de Picardie a pris en charge le plan de désherbage à 100% pour les communes à enjeu eau se trouvant dans l'AAC de Caix. En 2015, les financements sont redescendus aux taux indiqués ci-dessus.

En 2013, le SIEP a rencontré tous les maires afin de les accompagner dans leurs réflexions et leurs démarches. Comme chaque année en 2015, des journées de sensibilisation ont été organisées avec l'URCPIE dans la Somme.

Il y'a actuellement **12 communes engagées** : 7 communes sur 16 engagées dans l'AAC et 5 communes engagées en dehors de l'AAC. Gentelles, Villers-Bretonneux et Dompierre-Becquincourt sont les communes engagées en 2015. Seule la commune de Gentelles est engagée au niveau 4 en 3 ans.

Une journée de démonstration de matériel alternatif a été organisée par le SIEP le 2 juin 2015 au niveau de la station de pompage de Caix 1.



Le niveau 3 de la charte est à atteindre au minimum en 3 ans



Au vu de l'évolution de la réglementation au niveau de la loi « Labbé » et la loi de transition énergétique, les communes seront dans l'obligation d'arrêter les traitements dans les espaces publics et les voiries.

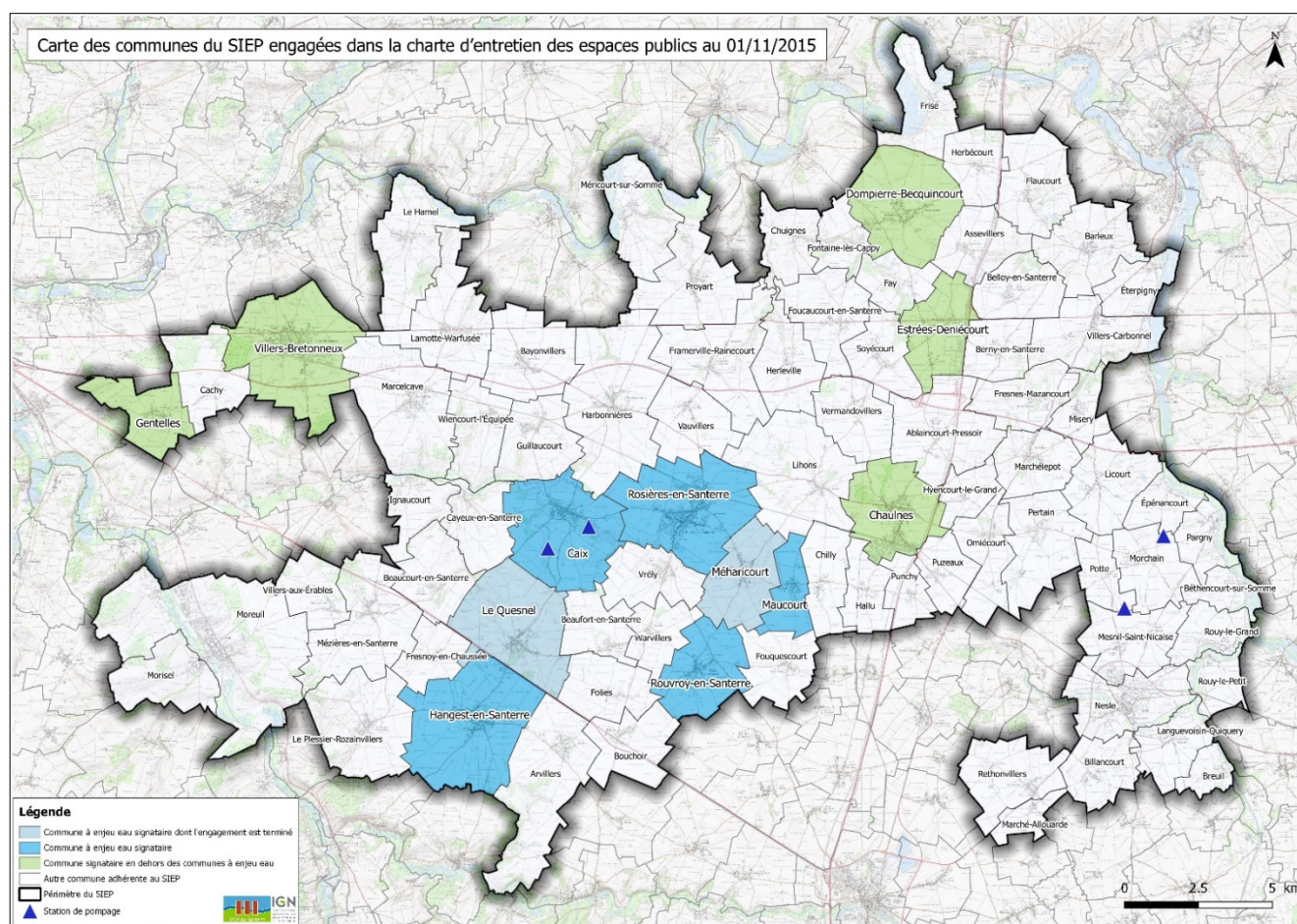


Figure 1: Carte des communes signataires de la charte en 2015

Suivi de la thématique artisans

L'action sur les artisans a émergée en 2013. Une convention entre l'AEAP et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) a vu le jour.

Deux conventions tripartites ont été signées entre les communautés de communes, la CMA et le SIEP. Les signatures de la convention se sont réalisées lors de la réunion d'information à destination des artisans le 20 avril 2015. 6 artisans sont venus sur les 166 artisans des 16 communes de l'AAC. Un courrier d'information a cependant été envoyé à tous les artisans. Une plaquette d'information a été réalisée à cette occasion pour expliquer les financements possibles pour les artisans situés dans les communes de l'Aire d'Alimentation des Captages.

Jardineries

Une charte jardinerie est en cours de proposition sur le territoire. La réglementation impose une vente qui ne sera plus en libre accès à partir de 2017 pour les particuliers et l'interdiction de vente en 2019.

Les jardinerie peuvent signer la charte jardinerie afin d'apporter des conseils aux particuliers. Cela permettrait de faire la transition avec la réglementation. La charte possède un logo commun à plusieurs régions de France.



Suivi de la qualité de l'eau

La thématique Milieu a permis de mettre en place des analyses de suivi autour des décharges de Lihons et de Caix, suspectées de détériorer la qualité de l'eau arrivant aux captages de Caix 1.

Suivi autour de l'ancienne décharge de Caix : voir description précédemment.

Piezos	Amont BSS00632X0 062/P4	Décharge BSS00632X0 107/P100	Aval BSS00632X0 062/P4
févr-96		76	
avr-03		68	
juin-05		75	
sept-06		76	
Aout 2007		70	
14-oct-08		74	
19-août-09		74	
14-sept-10		74	
15-mars-12		39	
21-juin-12	44	77	42
28-sept-12	40	68	40
20-févr-13	43	75	42
26-sept-13		75	41
27-mars-14	52	76	41
25-sept-14	54	79	44
19-mars-15	66	83	58
09-sept-15	58	71	49
29-mars-16	53	71	44

Taux de nitrate (NO₃⁻) mesurés dans les piézomètres en mg/L

Suivi des décharges situées à Lihons (en dehors de l'AAC) :

Le SIEP a rencontré M. GURDEBECKE le 22 décembre 2015 sur le site afin de lui expliquer la démarche et les résultats des suivis.

Pour la quatrième année, l'animatrice est allée faire des prélèvements dans les forages agricoles le 10 septembre 2015 en présence du BRGM. Cette année seuls 6 forages ont pu être prélevés en raison d'impossibilité d'accès à deux forages qui n'ont pas été utilisés. Les forages se situent entre les décharges et les captages de CAIX.

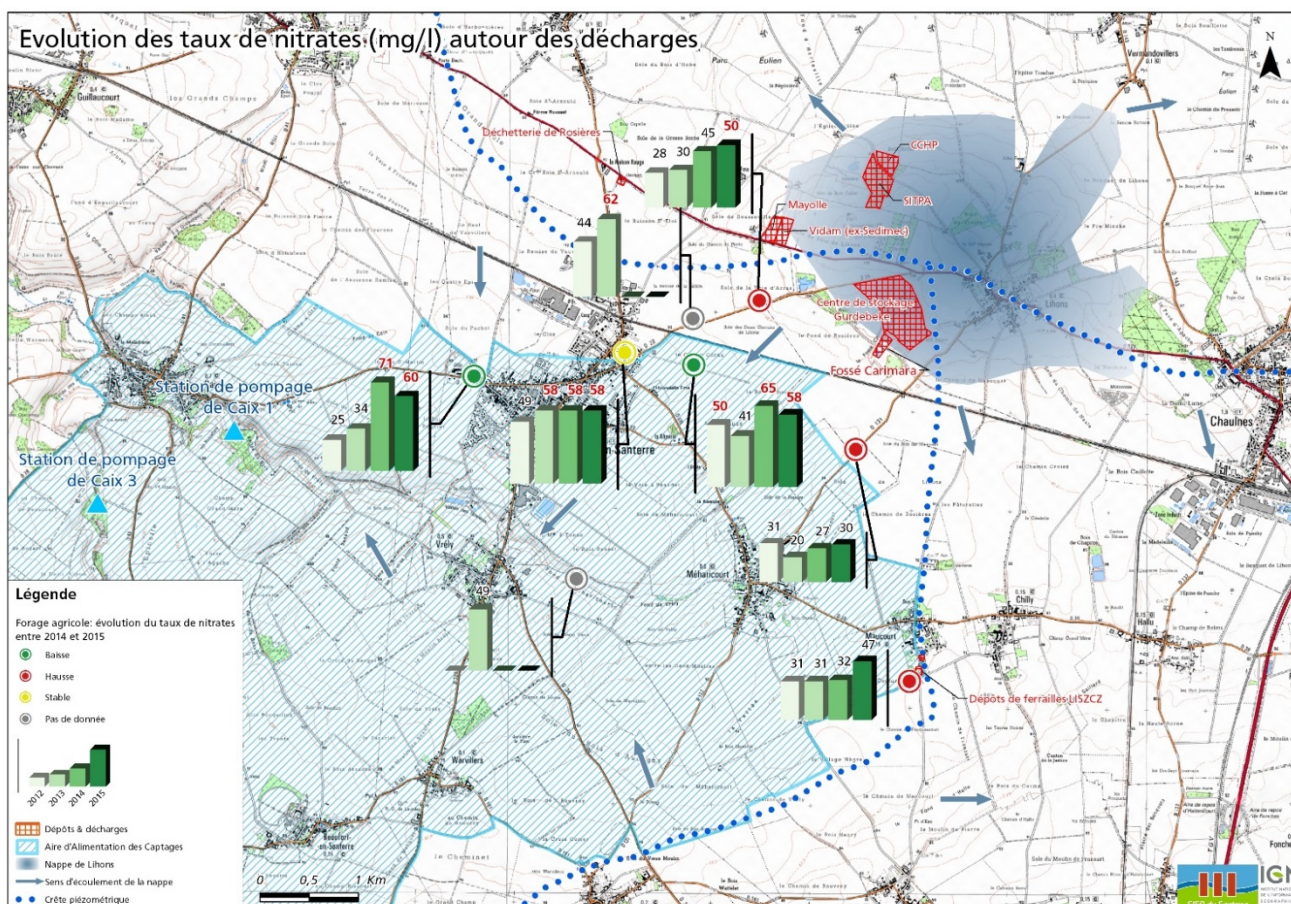


Figure 2 : évolution du taux de nitrates autour du site de GURDEBECKE

Etudes BRGM

Deux études en lien avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) sont en cours actuellement au SIEP du Santerre.

1) NitraEAP

Depuis mars 2014, un projet de recherche intitulé NITRAEAP (Transfert réactif et évolution spatio-temporelle des teneurs en nitrates dans la zone non saturée d'aquifères crayeux) cofinancé par le BRGM et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a démarré pour les 2 ans à venir.

Dans ce projet, la compréhension des mécanismes caractérisant les flux et le stockage/déstockage de nitrates dans la zone non saturée dans le contexte crayeux de la région Artois-Picardie sera approfondie. L'originalité de ce projet est de transcrire les multiples processus et approches (agronomique, pédologique, géochimique et hydrogéologique) liés aux transferts des nitrates dans un outil de modélisation numérique aussi bien interprétatif que prédictif. Dans cette démarche de travail, des liens forts seront établis entre caractérisation du milieu réel, expérimentations de laboratoire et modélisations. Ce projet s'appuiera sur le maximum d'études et d'expériences réalisées sur le territoire crayeux de la région et se focalisera sur le champ captant de CAIX 3.

Il y a eu de nombreuses phases de terrain courant 2015 réalisées avec l'animatrice :

- 1) Prélèvements dans 8 fosses pédologiques (1 fosse de 1 m x 2 m sur 2 à 3 m de profondeur par unité de sol) du 20 au 22 mai 2015 : 2 horizons crayeux présentant une forte teneur en nitrates (700mg/l)
- 2) 14 analyses dans 12 forages agricoles + 2 forages à Caix 3 le 14 et 15 septembre 2015 : analyses physico-chimiques et géochimiques. Concentrations en nitrates entre 28,2 et 58,3 mg/l. Les résultats des analyses envoyés aux agriculteurs
- 3) Un profil des nitrates le 29 septembre 2015 dans la zone boisée proche de Caix 3. Les résultats sont les suivants : 0-5 mètres limon, 5-22 craie sénonienne puis nappe. Echantillons prélevés tous les 50 cm. Démarcation entre les limons et la craie, les teneurs fluctuent jusque dans la zone de battement de la nappe puis on observe une homogénéisation.
- 4) Expérience en laboratoire sur la percolation et le traçage des nitrates sur les colonnes de craie et de limon.

2) Isocaix

Ce projet est né à l'issue des interrogations sur l'origine des nitrates par les agriculteurs au niveau de la station de pompage de Caix1. Une demande de subvention auprès de l'AEAP s'est fait en parallèle. Cette demande fût acceptée. Depuis le 29 avril 2015, l'étude nommée Isocaix fait l'objet d'une convention de recherche entre le BRMG et le SIEP. Les financements sont : BRGM de 20%, du SIEP de 24% et de l'AEAP de 56% pour un montant total de 88 041 € HT. Un comité de pilotage a eu lieu en février 2015 : analyses dans les sources potentielles de pollutions (fosse carimara, SMO, apport boraté sur betteraves,....)

La phase de terrain courant 2015 : 14 Analyses sur les captages de Caix 1 (4), l'ancienne décharge de Caix (3), les forages agricoles (6) et le piézo du SIEP (1). Les résultats de l'étude sont prévus pour la fin de l'année 2016.

Communication

Site internet

Le site internet est mis en ligne sur www.siep-du-santerre.fr depuis 2012. Il permet au SIEP de diffuser les informations plus rapidement et le plus largement possible. Les membres du comité syndical et du bureau du SIEP ont un accès particulier avec la possibilité de télécharger les documents et comptes rendu des réunions spécifiques.

Le site est constitué d'un onglet consacré à la qualité de l'eau avec l'avancée de l'étude ORQUE, les documents et cartes téléchargeable sous format PDF. Un encart AGENDA permet de diffuser les

réunions du SIEP ainsi que les colloques et formations liés à l'ORQUE. Un autre encart sur l'actualité permet de diffuser les événements les plus récents et marquants.

En 2015, le site continue à être alimenté. Il y a eu une amélioration du site et un développement liée au passage en régie du SIEP. Il y eu environ 3553 visites sur le site du SIEP du Santerre sur l'année 2015 (visites plus que doublées d'une année à l'autre). Un écran d'accueil a été installé à l'entrée du SIEP.

Article de presse

Durant l'année 2015, plusieurs articles sont parus dans le courrier Picard.

Sensibilisation avec les écoles

Une maquette du cycle de l'eau naturel et du cycle de l'eau de l'homme a été réalisée.

Cette maquette permet de développer un atelier spécifique avec les 2 cycles de l'eau mais aussi la migration de l'eau dans la craie et également la notion de pollutions diffuses.



Photo 3 : réalisation de la maquette et intervention dans l'école

Deux interventions se sont réalisées en 2015 à l'école de Mézières-en-Santerre : le 9 et le 10 avril 2015 (CP à CM2).

Charlotte Defoly, qui a travaillé au SIEP lors de la mise en disponibilité de Marine JOSSE, a réalisé avec Marine JOSSE les interventions scolaires. La classe est divisée en 2 et des petits groupes se forment pour travailler sur les différents ateliers.



Photo 5: Intervention à l'école de Mézières-en-Santerre en 2015



Photos 4 : Intervention à l'école de Rosières en Santerre

La faculté des Sciences d'Amiens a sollicité, comme chaque année, le SIEP pour une visite de la station de pompage de Caix 1, le 07 octobre 2014.

Plaquettes de communication

- 1) Particulier (pour la sensibilisation des jardiniers amateurs des communes qui ont signé la charte)
- 2) Artisans (plaquette de communication afin de présenter l'opération collective)

Toutes les plaquettes sont disponibles au SIEP et mise en ligne sur le site internet.

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des captages de Potte et Morchain

Une réflexion a été menée en 2015 afin de lancer une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur les captages de Potte et de Morchain. L'ensemble des champs captant du SIEP bénéficiera de la même démarche pour préserver la ressource en eau.

Une consultation auprès du comité syndical sur ce projet est prévue en 2016. S'ensuivra une demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le lancement de la consultation.

Les ouvrages de stockage et de traitement

Des 4 stations de pompage partent 5 réseaux de canalisations de refoulement de diamètre de 300 mm dirigés vers 11 réservoirs de tête, d'une capacité de 600 m³ chacun. Il y a 13 réservoirs de distribution.

La gestion et l'entretien de ces 24 ouvrages sont réalisés par le SIEP du Santerre.

Les ouvrages de stockage

Réservoirs de CAIX (3 x 600 m³).



Réservoirs de Caix

Localisation des réservoirs à la sortie de Caix direction Rosières



Réservoirs de GUILLAUCOURT (3 x 600 m³).



Réservoirs de Guillaucourt



Localisation des réservoirs à la sortie de Guillaucourt direction Bayonvillers.

Réservoirs de LE QUESNEL (2 x 600 m³).



Réservoirs de Le Quesnel



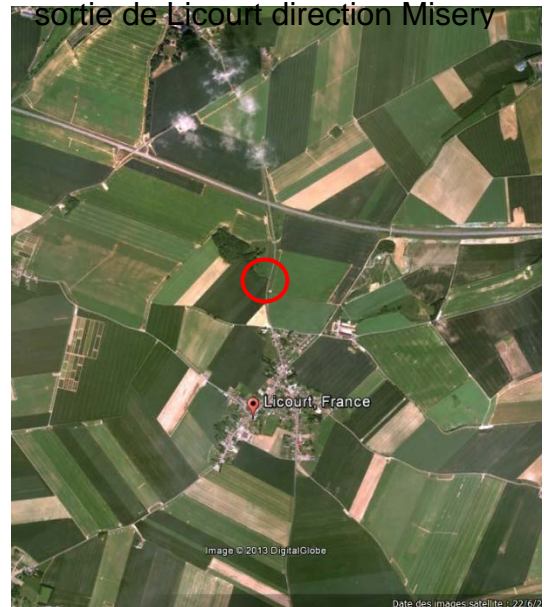
Localisation des réservoirs à la sortie de Le Quesnel direction Amiens face à la D934.

Réservoirs de LICOURT (3 x 600 m³).







Réservoirs de Licourt







Localisation des réservoirs à la sortie de Licourt direction Misery



Réservoirs de distribution :

Il existe 13 autres réservoirs d'eau potable dits de « distribution »

<p>Le Hamel</p> 	<p>1 réservoir de 100 m³ semi enterré</p>
<p>Méricourt sur Somme</p> 	<p>1 réservoir de 100 m³, semi enterré</p>
<p>Moreuil :</p> 	<p>1 réservoir de 500 m³ semi enterré</p>
	<p>1 réservoir de 200 m³, semi enterré</p>
<p>Morisel :</p> 	<p>1 réservoir de 1 800 m³ sur tour (2 X 900m³)</p> <p>1 réservoir de 100 m³ sur tour</p>

<p>Villers Bretonneux</p> 	<p>1 réservoir de 1 000 m³ sur tour (2X500m³)</p>
<p>Lihons :</p> 	<p>1 réservoir 150 m³ sur tour</p>
<p>Chaulnes</p> 	<p>1 réservoir 300 m³ sur tour</p> <p>1 réservoir de 500 m³ semi enterré</p>
<p>Chuignes</p> 	<p>1 réservoir semi-enterré de 100 m³</p>
<p>Dompierre Becquincourt</p> 	<p>1 réservoir 300 m³ sur tour (non utilisé actuellement)</p>
<p>Béthencourt sur Somme</p> 	<p>1 réservoir semi enterré 200 m³ (non utilisé actuellement)</p>

Les Surpresseurs

Le Quesnel (Petit Hangest)

Il maintient une distribution surpressée sur le réseau vers Le Quesnel, Hangest en Santerre et Moreuil
Il permet le remplissage des réservoirs de Moreuil.

Une réhabilitation complète a été réalisée en 2011 notamment dans le cadre de l'interconnexion avec le SIAEP de Pierrepont sur Avre.

Guillaucourt

Il maintient une distribution surpressée sur la branche Guillaucourt – Marcelcave.

Il alimente la branche de Villers Bretonneux jusqu'au réservoir d'eau potable dont il assure le remplissage permanent.

Il est équipé de 2 pompes de 140 m³/h, avec variateur de vitesse électronique.

Lihons

Il est constitué de deux électropompes d'un débit moyen de 25 m³/h équipées d'un variateur électronique.

Chaulnes

Il dessert les communes de Chaulnes, Omiécourt, Puzeaux, vient en appoint sur la commune de Pertain et assure le remplissage du réservoir de Lihons.

Le surpresseur est équipé de 4 groupes électropompes à axe horizontal d'un débit moyen de 20 m³/h

L'armoire électrique a été entièrement remise à neuf en 2011.

Le remplissage du réservoir sur tour se fait à partir du réservoir semi enterré à l'aide de 2 groupes électropompes à axe horizontal.

Rethonvillers

Il est installé dans le local technique de l'ancienne station de pompage.

Installations de Traitement de l'eau

Avant refoulement l'eau est préalablement traitée par une stérilisation au chlore gazeux dans les conditions conformes aux préconisations de l'ARS.

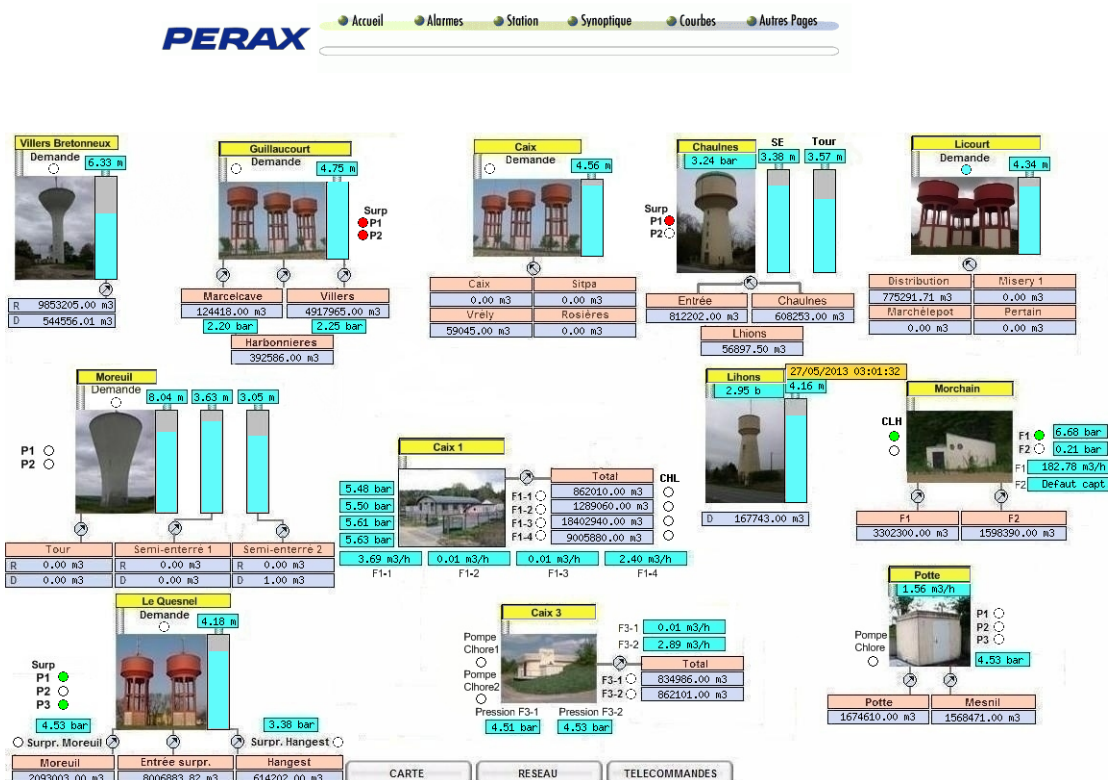
Télésurveillance

Le système de télésurveillance permet à distance :

- la surveillance des niveaux des réservoirs et des niveaux de nappe
- la surveillance des stations de pompages : Pression, Débit, Alimentation électrique, etc.
- les transmissions des défauts et alarmes aux personnes d'astreinte (fontainiers du Syndicat et Fermier).

Le système fonctionne à partir de liaisons radio et lignes téléphonique. Cette télégestion est centralisée dans les bureaux de Rosières.

Ecran de télégestion



Compteurs de sectorisation

Des compteurs ont été installés et équipés de postes locaux permettant l'envoi quotidien des relevés. Ces données sont centralisées sur un logiciel spécifique et l'analyse des résultats permet de déterminer la localisation précise des fuites sur le réseau.

La pose de compteurs supplémentaires continue sur les entrées et sorties de réservoirs de production ainsi que sur certains secteurs où les données sont encore insuffisantes pour localiser précisément et rapidement les fuites dès leur apparition.

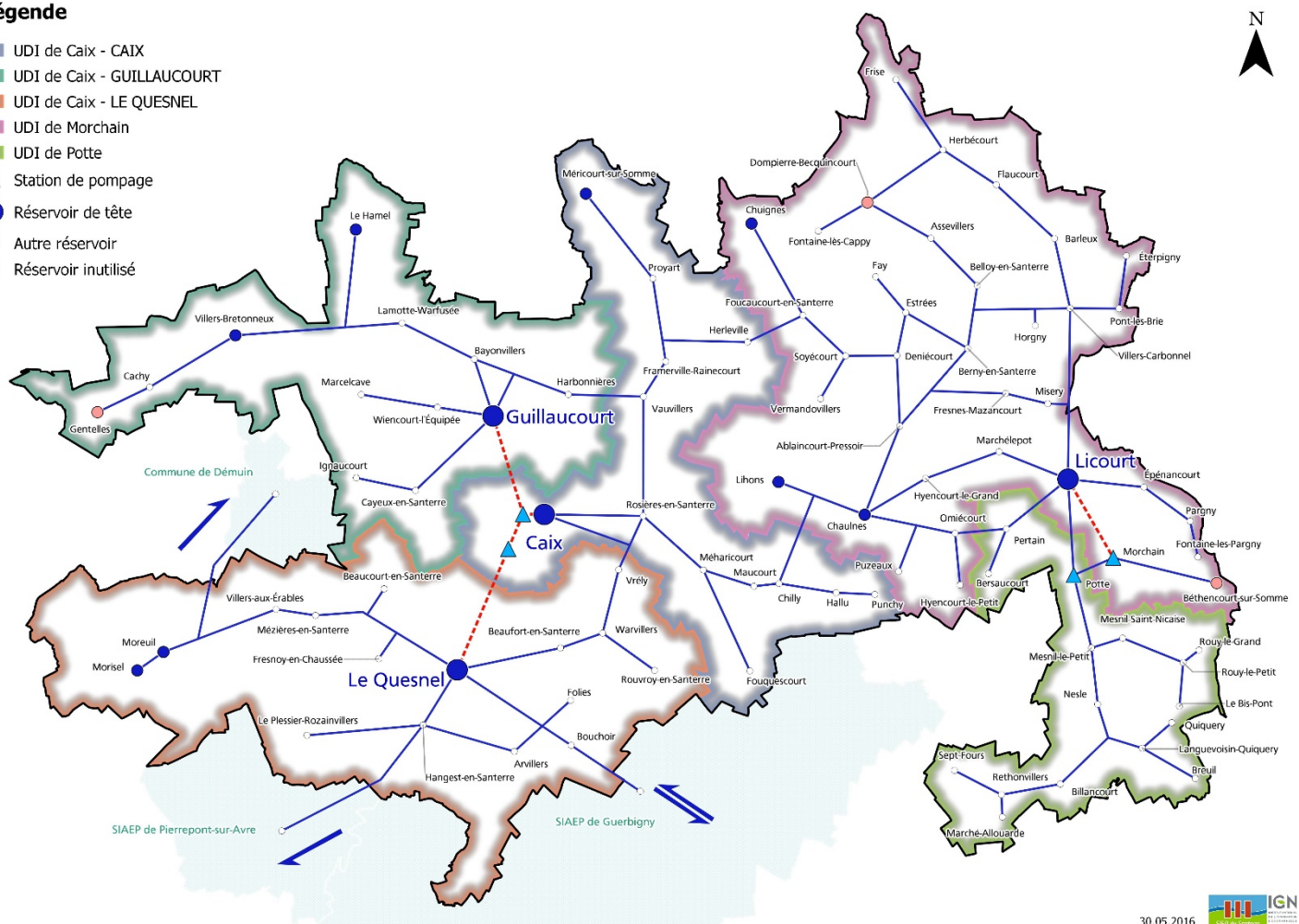
Les réseaux

Les réseaux de distribution du SIEP du Santerre (=Unité de Distribution UDI) sont référencés par rapport aux stations de pompage qui les alimentent.

Synoptique du réseau

Légende

- UDI de Caix - CAIX
- UDI de Caix - GUILLAUCOURT
- UDI de Caix - LE QUESNEL
- UDI de Morchain
- UDI de Potte
- ▲ Station de pompage
- Réservoir de tête
- Autre réservoir
- Réservoir inutilisé



30.05.2016 

Unités de distribution

UDI de Caix - Guillaucourt : Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Le Hamel, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte Warfusée, Marcelcave, Villers Bretonneux, Wiencourt l'Equipée

UDI de Caix - Le Quesnel : Arvillers, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Folies, Fresnoy en Chaussée, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrély, Warvillers

UDI de Caix-Caix : Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Méharicourt, Méricourt sur Somme, Proyard, Punchy, Rosières en Santerre, Vauvillers

UDI de Morchain : Ablaincourt Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy en Santerre, Berny en Santerre, Béthencourt sur Somme, Chaulnes, Chuignes, Dompierre Becquincourt, Epenancourt, Estrées Deniécourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaine lez Cappy, Foucaucourt en Santerre, Fresnes Mazancourt, Frise, Herbecourt, Hyencourt le Grand, Licourt, Lihons, Marchélepot, Misery, Morchain, Omiécourt, Pargny, Puzeaux, Soyécourt, Vermandovillers, Villers Carbonnel.

UDI de Potte : Billancourt, Breuil, Languevoisin-Quiquery, Marché Allouarde, Mesnil Saint Nicaise, Nesle, Pertain, Potte, Rethonvillers, Rouy Le Grand, Rouy Le Petit.

Caractéristiques du réseau et performances :

Caractéristiques

Le réseau représente environ **660,2 km** de canalisations de 25 à 350 mm de diamètre

Linéaire du réseau par nature :

Nature	Linéaire en km
Fonte Ductile	258,26
Fonte Grise	336,96
Fonte Grise ou Ductile	0.01
Fonte	25,71
PVC	9,76
PVC Biorienté	1,81
PVCr	6,72
PEHD	15,15
PE	3,21
Inconnu	2,44
Fonte Centriflex	0.10
Acier	0,11
TOTAL	660,24

Linéaire de canalisations par communes

LINEAIRE DE CANALISATION PAR COMMUNE		
NOM_COM	CODE_INSEE	LONGUEUR (en M)
ABLAINCOURT-PRESSOIR	80002	10 702
ARVILLERS	80031	10 059
ASSEVILLERS	80033	5 359
BARLEUX	80054	5 379
BAYONVILLERS	80058	9 110
BEAUCOURT-EN-SANTERRE	80064	3 177
BEAUFORT-EN-SANTERRE	80067	3 859
BELLOY-EN-SANTERRE	80080	11 508
BERNY-EN-SANTERRE	80090	6 220
BETHENCOURT-SUR-SOMME	80097	2 871
BILLANCOURT	80105	5 241
BOUCHOIR	80116	7 772

BREUIL	80139	1 792
CACHY	80159	3 144
CAIX	80162	16 159
CAYEUX-EN-SANTERRE	80181	2 762
CHAULNES	80186	22 168
CHILLY	80191	4 559
CHUIGNES	80194	2 568
<i>DEMUIN</i>	<i>80237</i>	1 822
DOMPIERRE-BECQUINCOURT	80247	12 585
EPENANCOURT	80272	3 487
ESTREES-DENIECOURT	80288	10 455
ETERPIGNY	80294	4 612
FAY	80304	4 126
FLAUCOURT	80313	4 349
FOLIES	80320	4 181
FONTAINE-LES-CAPPY	80325	1 440
FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	80335	7 128
FOUQUESCOURT	80339	3 122
FRAMERVILLE-RAINECOURT	80342	6 212
FRESNES-MAZANCOURT	80353	5 281
FRESNOY-EN-CHAUSSEE	80358	1 734
FRISE	80367	4 011
GENTELLES	80376	5 907
GUILLAUCOURT	80400	8 478
HALLU	80409	4419
HANGEST-EN-SANTERRE	80415	14807
HARBONNIERES	80417	10956
HERBECOURT	80430	7845
HERLEVILLE	80432	3994
HYENCOURT-LE-GRAND	80447	4405
IGNAUCOURT	80449	2954
LAMOTTE-WARFUSEE	80463	10195
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	6227
LE HAMEL	80411	10277
LE PLESSIER-ROZAINVILLERS	80628	8639
LE QUESNEL	80652	17 118
LICOURT	80474	12417
LIHONS	80481	7185
MARCELCAVE	80507	12 063
MARCHE-ALLOUARDE	80508	775
MARCHELEPOT	80509	7533
MAUCOURT	80520	3967
MEHARICOURT	80524	10 916
MERICOURT-SUR-SOMME	80532	3525
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	8188

MEZIERES-EN-SANTERRE	80545	7401
MISERY	80551	6016
MORCHAIN	80568	10014
MOREUIL	80570	31 115
MORISEL	80571	4401
NESLE	80585	22 087
OMIECOURT	80608	5578
PARGNY	80616	4292
PERTAIN	80621	8126
POTTE	80638	5199
PROYART	80644	11387
PUNCHY	80646	2363
PUZEAUX	80647	4177
RETHONVILLERS	80669	6425
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	32 914
ROUVROY-EN-SANTERRE	80682	3475
ROUY-LE-GRAND	80683	3642
ROUY-LE-PETIT	80684	4052
SOYECOURT	80741	5727
VAUVILLERS	80781	7481
VERMANDOVILLERS	80789	3173
VILLERS-AUX-ERABLES	80797	8445
VILLERS-BRETONNEUX	80799	40 206
VILLERS-CARBONNEL	80801	11 284
VRELY	80814	5 540
WARVILLERS	80823	5237
WIENCOURT-L'EQUIPEE	80824	8711
		660 213

Linéaire de canalisations par branches

TOTAL LINEAIRE PAR BRANCHE	
BRANCHE	LG (en M)
CAIX	111 019
GUILLAUCOURT	124 762
LE QUESNEL	138 781
MORCHAIN	213 896
POTTE	71 754
TOTAL	660 213

Les compteurs de distribution

Afin de déterminer et facturer les volumes distribués aux abonnés, **19 790** compteurs sont installés.

En 2015, 111 compteurs ont été renouvelés par les services de la régie du SIEP du Santerre.

730 compteurs ont été renouvelés par la Nantaise des Eaux.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

	Nombre de points potentiels	Valeur	Nombre de Points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	En partie	5
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)			105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles

effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 25,43 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.77 % (0,86 en 2014).

Années	Linéaire neuf et renouvelé en mètres
2015	2 513
2014	4 896
2013	6 145
2012	5 595
2011	6 284
TOTAL	25 433
Moyenne	5 086
INDICE =	0,77

Interconnexions des réseaux

Interconnexions

Entre les anciens syndicats de Caix et de Béthencourt

Les secteurs Est et Ouest sont interconnectés sur 2 sites :

- une canalisation de 250 mm de diamètre entre les réservoirs de Chaulnes et le réseau existant à la sortie de Chilly vers Hallu. Cette liaison peut fonctionner dans les deux sens avec une possibilité de transit de l'ordre de 100 m³/h.
- une canalisation de 200 mm de diamètre entre Foucaucourt et Framerville Rainecourt via Herleville. Cette liaison peut fonctionner dans les deux sens avec une possibilité de transit (estimée) de l'ordre de 50 m³/h.

Avec le SIAEP de Guerbigny

Liaison entre les réservoirs du Quesnel et le réservoir de Le Quesnoy.

Conduite de 250 mm de diamètre	Guerbigny vers Santerre	Santerre vers Guerbigny
Débits moyens	35 m ³ /h	100 m ³ /h
Débits max	120 m ³ /h	120 m ³ /h

Liaison Rethonvillers – Billancourt

Les travaux d'interconnexion entre Rethonvillers et Billancourt ont été réalisés en 2009 afin de fermer le captage de Rethonvillers qui contenait de l'oxadixyl (produit phytosanitaire utilisé pour lutter contre le mildiou).

Connexions à « sens unique »

Commune de Démuin

Le syndicat alimente la commune de Démuin avec un minimum de 6 000 m³ par an. La commune est alimentée par les réservoirs de Le Quesnel.

La connexion se fait par entre la commune de Moreuil (carrefour des DR23/RD28) et le réservoir de Démuin (le long de la RD 23) avec une canalisation d'un diamètre de 150 mm.

Il n'y a pas de possibilité de se faire alimenter par Démuin. L'alimentation a été interrompue pendant la période de travaux sur les réservoirs de Le Quesnel.

SIAEP de Pierrepont Sur Avre

Afin de permettre aux communes adhérentes aux SIAEP de Pierrepont sur Avre de poursuivre leur développement, le SIEP du Santerre fournit au SIAEP de Pierrepont 100 m³/jour grâce à une interconnexion réalisée à cet effet.

Le SIEP du Santerre peut, en cas de crise, fournir la totalité des besoins en eau du SIAEP ce qui correspond à environ 600 m³/j.

La Distribution

Le SIEP du Santerre regroupe 83 communes (liste des communes jointe en annexe).

Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 41 055 habitants au 01/01/2016 (40 749 habitants au 31/12/2014).

Nombre d'abonnés

Au 31/12/2015, le service public d'eau potable dessert **18 960 abonnés**

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'abonnés	18 213	18 456	18 574	18 648	18 960

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,71 abonnés/km au 31/12/2015 (28,1 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,17 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,18 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 110,69 m³/abonné domestique au 31/12/2015 (151 m³/abonné au 31/12/2014).

Industriels

S.I.T.P.A à Rosières-en-Santerre : la S.I.T.P.A (Société Industrielle de Transformation de Produits Alimentaires) a une convention de vente d'eau avec le SIEP.

La consommation de la S.I.T.P.A pour l'année 2015 est de **579 780 m³**.

Bornes MONECA

Communes	Consommation 2012	Consommation 2013	Consommation 2014	Consommation 2015
Rosières en Santerre	197	205	138	85
Proyart	745	951	649	818
Lamotte Warfusée	162	149	83	90
Villers Bretonneux	232	567	205	339
Moreuil	166	67	101	79
Mézières en Santerre	39	22	14	7
Hangest en Santerre	77	649	291	103
Rouvroy en Santerre	10	24	5	26
Estrées Déniécourt	248	93	160	196
Chaulnes	405	251	387	163
Licourt	194	90	383	190
Nesle	1115	1698	1737	1500 (estimé pas d'historique)
Barleux	999	1287	1240	1515
Dompierre Becquincourt	18		73	Démontée
TOTAUX	4607	6053	5466	5111

Collectivités

Par le biais des interconnexions, le SIEP du Santerre alimente 3 collectivités :

- ↪ SIAEP du Guerbigny (échange d'eau)
- ↪ Démuin
- ↪ SIAEP de Pierrepont sur Avre

Facturation

Volumes d'eau facturés par catégorie d'utilisateurs

ANNEES	Abonnés Domestiques	SITPA	Amiens Métropole	Démuin	SIAEP de Pierrepont sur Avre	Bornes MONECA	Volume de service	TOTAL Consommations (m ³)
2015	2 200 584	579 780	0	0	19 113	5 111	50 000	2 854 588
2014	2 163 862	571 900	0	8 921	18 499	5 466	70 926	2 839 574
2013	2 384 344	671 440	1 873	17 183	19 204	6 053	70 926	3 171 023
2012	2 388 366	677 090	3 417	6 947	19 294	4 607	70 686	3 160 407
2011	2 349 436	717 960	42 720	5 025	4 091	5 576	69 786	3 194 594
2010	2 165 582	683 370	141 404	36 461			57 700	3 084 517

Volumes ayant fait l'objet d'un dégrèvement :

1 174 dégrèvements ont été accordés pour un volume total de 101 878 m³.

Gros consommateurs (> 10 000 m³) :

Consommations incluses dans les consommations domestiques

Abonné	Communes	Volumes facturés
SANEF	ASSEVILLERS	66130,00
PANAVI	ESTREES DENIECOURT	36688,00
SPCH	HARBONNIERES	25746,00
TEREOS SYRAL SITE DE NESLE	MESNIL SAINT NICAISE	16078,00
AJINOMOTO FOODS EUROPE SAS	MESNIL SAINT NICAISE	20908,00
PROCESS	MOREUIL	20940,00
DIEUZY PICARDIE	MOREUIL	18068,00
CENTRE AQUATIQUE	MOREUIL	15829,00
LAVALIM MR CARLIER	NESLE	21757,00
BLANCHISSERIE	VILLERS-BRETONNEUX	36990,00

Volumes par branches

2015	Volumes Distribués en M3					Vente	Echange
	Branche de CAIX	Branche de GUILLAUCOURT	Branche de QUESNEL	Branche de LICOURT	Branche de MESNIL	SIAEP Pierrepont	SIAEP Guerbigny
janvier	85740	59860	65420	47109	30009	1568	3234
février	86210	54692	58628	44539	27299	1412	3044
mars	87860	56892	64047	47401	30720	1569	3141
avril	79510	60262	65571	49515	30194	1528	3206
mai	73760	62032	66947	52069	30092	1586	3084
juin	96250	65195	72755	52738	32179	1534	3065
juillet	72250	66860	77303	57462	29227	1592	3161
août	72792	58397	71206	53753	24061	1590	3200
septembre	77580	56526	48024	44277	27060	1579	-14028
octobre	93100	58447	59895	48641	25115	1561	-720
novembre	87760	56770	60489	46191	26002	1540	3691
décembre	80350	58790	64857	47811	27111	2038	3699
Total	993162	714723	775142	591506	339069	19097	17777

	Secteur de CAIX	Sect BETHENCOURT	total REFOULEMENT	CAIX SANS SITPA	SITPA	Pierrepont	Guerbigny
janvier	211020	77118	288138	32670	53070	1568	3234
février	199530	71838	271368	29240	56970	1412	3044
mars	208799	78121	286920	33150	54710	1569	3141
avril	205343	79709	285052	34340	45170	1528	3206
mai	202739	82161	284900	36310	37450	1586	3084
juin	234200	84917	319117	41370	54880	1534	3065
juillet	216413	86689	303102	40820	31430	1592	3161
août	202395	77814	280209	35422	37370	1590	3200
septembre	182130	71337	253467	34010	43570	1579	-14028
octobre	211442	73756	285198	33220	59880	1561	-720
novembre	205019	72193	277212	29680	58080	1540	3691
décembre	203997	74962	278959	31000	49350	2038	3699
Total	2483027	930615	3413642	411232	581930	19097	17777

Rendement

Définition du rendement selon l'ONEMA (office nationale de l'eau et des milieux aquatiques) :

Volume consommé autorisé + Volume exporté (ou vendu en gros)

Rendement = $\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté (ou vendu en gros)}}{\text{Volume produit} + \text{volume importé (ou acheté en gros)}} \times 100$

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + Volume de service + volume consommateurs sans comptage.

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée.

Volume importé (ou acheté en gros): Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros.

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites, l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie), l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie, l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs).

ANNÉES	Pompage (m ³)	Consommations (m ³)	Rendement
2015	3 413 662	2 854 588	83,62 %
2014	3 401 071	2 839 574	83,49 %
2013	3 721 809	3 171 023	85,20 %
2012	3 902 030	3 170 407	81,25 %
2011	3 921 296	3 194 594	81,37 %
2010	4 152 369	3 084 517	74,3 %
2009	4 271 290	3 156 346	74 %
2008	4 220 260	3 371 073	80 %
2007	4 290 558	3 397 212	79 %

Indice de Perte Linéaire (IPL)

L'indice de Perte Linéaire est exprimé en m³/Km/j et calculé de la façon suivante :

$$\text{IPL} = \frac{\text{VOLUME MIS EN DISTRIBUTION} - \text{VOLUME CONSOMME AUTORISE}}{\text{LONGUEUR DU RESEAU DE DESSERT} \times \text{NOMBRE DE JOURS}}$$

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

BRANCHE	Nombre communes	Longueur (en Km)	Volume consommé	Volume de service	Volume consommé autorisé	Volume distribué	IPL
CAIX	13	111,00	865747	8734	874481,3253	993162	2,93
GUILLAUCOURT	12	124,80	547709	7658	555366,9157	714723	3,50
LE QUESNEL	16	138,80	563131	9854	572984,5542	775142	3,99
MORCHAIN	31	213,90	539164	20739	559902,6988	591506	0,40
POTTE	11	71,70	269567	8127	277693,506	339069	2,35
TOTAL	83	660,21	2785318	55111	2840429	3413602	2,38

Rappel des valeurs admises :

Entre 1 et 3 m³/Km/jour en réseau rural

Entre 3 et 7 m³/Km/jour en réseau intermédiaire

Entre 7 et 12 m³/Km/jour en réseau urbain

Le site internet du SIEP du Santerre

Le SIEP du Santerre a mis en ligne les principales informations le concernant à l'adresse :

www.siep-du-santerre.fr

Une carte interactive permet d'accéder aux caractéristiques et localisations des ouvrages.

Une inscription à la newsletter permet de recevoir des alertes par mail à chaque nouvel article.

Une inscription sécurisée est disponible pour les élus afin d'accéder aux ordres du jour et comptes rendu des réunions.



Depuis septembre 2015, l'espace personnel est accessible à partir de la page d'accueil.

The screenshot shows the website for SIEP du Santerre. At the top left is the logo with three vertical bars and the text 'SIEP du Santerre'. The main header area is titled 'SERVICES ABONNES' and features a background image of water splashing. On the left side, there is a login section titled 'Vous avez déjà votre compte :'. It contains two input fields for 'Email' and 'Mot de passe', a 'Connexion' button, and a link for 'Mot de passe oublié'. Below this is a section for 'Vous n'avez pas encore de compte ?' with a 'Créer mon compte' button. The right side of the page contains several informational sections: 'Le service du SIEP' with a small image of a water tap, 'Les ouvrages de production', 'Les réseaux', 'Horaires d'accueil', and 'Documents'. The 'Documents' section lists several PDF files for download, such as 'Règlement de service 2015.pdf' and 'Demande d'abonnement - SIEP du Santerre 2015 avec signature.pdf'. The browser's address bar shows 'siep-du-santerre.fr/factures/' and the Windows taskbar is visible at the bottom.

Il permet le règlement par carte bancaire et/ou la déclaration des relevés d'index en ligne des factures d'eau mais aussi l'impression des documents liés à la gestion du compte.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs descriptifs des services			
		Exercice 2014	Exercice 2015
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 749	41 055
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,87	1,87

Indicateurs de performance			
		Exercice 2014	Exercice 2015
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,49 %	82,16 %
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,86 %	0,77 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	87,1 %	87,3%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Versement FSL 0.02€ par abonné	Versement FSL 0.02€ par abonné

Investissements liés à la mise en place de la Régie

Acquisition de logiciels

Logiciel de Paie

Installation et paramétrage réalisés par la société SALVIA Développement

Montant HT de la licence, de l'installation et du paramétrage : **12 486 € HT**

Logiciel de Gestion de la facturation et de la clientèle

Installation et paramétrage réalisés par la société AQUA CONSULTING

Montant HT de la licence, de l'installation et du paramétrage : **21 285 € HT**

Logiciel aqua tournée+terminaux 12 222,00 €

Logiciel de Gestion des Stocks

Installation et paramétrage réalisés par la société TRAZA

Montant HT de la licence, de l'installation et du paramétrage : **5 201 € HT**

Site Internet – Paiement en ligne

Installation et paramétrage réalisés par la société ARTCOM

Montant HT de la licence, de l'installation et du paramétrage : **14 500 € HT**

Logiciel du matériel de recherche de fuites

Installation et paramétrage réalisés par la société D3E

Montant HT de la licence, de l'installation et du paramétrage : **1 690 € HT**

Matériel recherche de fuite HB EQUIPEMENT 7 792,77 €

Logiciel de dessin - AUTOCAD

Installation et paramétrage réalisés par la société PHYSIC

Montant HT de la licence, de l'installation et du paramétrage : **2 350 € HT**

Logiciel de gestion des DT/DICT/ATU

Installation et paramétrage réalisés par la société SOGELINK

Montant HT de la licence, de l'installation et du paramétrage : **3 600 € HT**

Travaux et aménagements sur le bâtiment administratif

Standard Téléphonique

Installation et paramétrage réalisés par la société SYSTEL

Montant HT de la licence, de l'installation et du paramétrage : **570 € HT**

Standard téléphonique SYSTEL 5 782,00 €

3 Micro casques téléphonie D 2183/21 SYSTEL 543 1 278,00 € 1 533,60 €

Fournitures

Fourniture carrelage PAUL SERGEANT 6 054,52 €

Laine de verre et carrelage PAUL SERGEANT 364 642,40 € 770,88 €

Travaux

Remise en état des murs JG BAT 668,00 €

Division Bureau des fontainiers Création bureau JG BAT 1 423,21 €

Réfection cloison bureau techniciens JG BAT 498,60 €

Remise en état salle réfectoire JG BAT 2 099,16 €

Déplacement de la cuisine JG BAT 280,00 €

Remplacement de portes JG BAT 880,70 €

Coffret général électrique Bâtiment administratif MORET S.A.S 1 679,00 €

Pose de carrelage JG BAT 3 840,00 €

Porte entrée FABRIPLAST MENUISERIE 4 900,00 €

Tuyauterie SARL LECARA ROZMUZ 506,71 €

Travaux Electricité Extension postes de travail MORET S.A.S 14 847,00

Travaux Eclairage MORET S.A.S 232,88 €

Travaux électricité ligne PTT MORET S.A.S 941,00 €

Signalisation parking T1 MARQUAGE ROUTIER 750,00 €

Carrelage local info JG BAT 1 354,90 €

Division des archives JG BAT 5 764,80 €

Travaux sur le bâtiment d'exploitation

Architecte

Etude thermique

Etude thermique CLIMTHERM 420,00 €

Câblage Téléphonique

Travaux réalisés par la société SYSTEL

Montant HT: **1456 € HT**

Gros œuvre intérieur

Travaux réalisés par la société LHOTELLIER BATIMENT

Montant HT:

Sit1 Marché 18 357,24 €

Situation 2 Marché 10 760,44 €

Situation 3 Marché 1 236,26 €

Sit 4 Marché 1 065,69 €

Sit 5 Marche 1 638,12 €

Sit 5 Marché SARL Les Carreleurs Picards 6 175,00 €

Plâtrerie

Travaux réalisés par la société ETS GANCE

Montant HT: **€ HT**

Sit1 Marché 2015 7 029,70 €

Sit 3 6 229,49 €

Plâtrerie

Travaux réalisés par la société ETS GANCE

Montant HT: **€ HT**

Sit1 Marché 7 029,70 €

Sit 3 Marché 6 229,49 €

Situation 2 Marche 8 302,51 €

Menuiseries Intérieures et extérieures

Travaux réalisés par la société Menuiserie de l'Hallue

Montant HT: **€ HT**

Sit 1 6 101,24 €

Sit 2 Marché 7 673,03 €

Electricité

Travaux réalisés par la société MACQUIGNY

Montant HT: **1456 € HT**

Sit 1 Lot 4 Marché 2015 007 MAQUIGNY Didier 12 410,00 €

Sanitaires

Travaux réalisés par la société Essique

Montant HT: **€ HT**

Situation 1 2 904,50 €

Peintures et enduits

Travaux réalisés par la société BOUCHEZ

Montant HT: **€ HT**

Sit 1 Marché 2 433,97 €

sit 2 6 079,83 €

Sit3 448,23 €

Aménagements extérieurs

Situation 1 Marche SCREG NORD PICARDIE 61 054,59 €

Assainissement

Boite de branchement local tec COMMUNAUTE DE COMM 1 962,00 €

Couverture

Divers travaux de révision Couverture bat exploit 2 204,00 €

Mobiliers et équipements

Vestiaires industrie CAP OISE PICARDIE 526 1 557,80 € 1 869,36 €

Chaises salle de réunion D 2183/21 CAP OISE PICARDIE 720 1 277,00 € 1 532,40 €

Vestiaires industrie sale D 2183/21 CAP OISE PICARDIE 741 474,84 € 569,81 €

Cendrier tube sur pied D 2183/21 UGAP 733 100,25 € 120,30 €

Acquisition de matériels

Afficheurs + capteurs prrérer HITEC 1 170,00 €

Pompes à flexibles APELMAT 1 820,00 €

Groupes motopompes APELMAT 1 265,00 €

Matériel exploitation HB EQUIPEMENT 3 410,00 €

Matériel exploitation HB EQUIPEMENT 610,60 €

Matériel exploitation HB EQUIPEMENT 255,00 €

Matériel exploitation HB EQUIPEMENT 1 373,00 €

Matériel exploitation HB EQUIPEMENT 3 099,42 €

Clefs de vanne en acier EUROMAINTENANCE 1 210,00 €

Matériel exploitation CAP OISE PICARDIE 4 205,13 €

Matériel exploitation CAP OISE PICARDIE 7 118,19 €

Matériel exploitation HB EQUIPEMENT 2 747,71 €

5 Photomètres chlore CIFEC 1 655,39 €

24 Regards compteurs D 21561/21 Fonderie Mécanique Lensoise 571 3 624,00 € 4 348,80 €

Matériel recherche de fuite D 21561/21 HB EQUIPEMENT 612 4 747,06 € 5 696,47 €

Matériel recherche de fuite D 21561/21 HB EQUIPEMENT 613 12 480,70 € 14 976,84 €

Valise SEPEM D 21561/21 HB EQUIPEMENT 690 159,00 € 190,80 €

Fusées, flexible et graisseur D 21561/21 LACROIX MATERIEL SAS 825 13 341,00 € 16 009,20 €
Clés BACIW D 21561/21 TEAM3 SERVICES 970 1 977,84 € 2 373,41 €
Aspirateur universel VC40-U 2 D 2188/21 219 €197,38 €
Burineur Perforateur TE 70 D 2188/21 HILTI France 2 426,02 €
Couronne de forage pour aspirateur universel HILTI France 387,00 €
Souffleur D 2188/21 TEAM3 SERVICES 289 525,37 € 630,44 €
Climatisation réversible D 2188/21 FICTAC 357 2 760,00 € 3 312,00 €
Vaisselle D 2188/21 UGAP 390 50,00 € 60,00 €
Vaisselle D 2188/21 UGAP 391 138,80 € 166,56 €
Four micro-ondes SAMSUNG UGAP 116,67 € 140,00 €
Système de Géolocalisation pour flotte automobile D 2188/21 Situation 411 10 755,00 € 12 906,00 €
Découpeuse et pulvérisateur D 2188/21 KILOUTOU 427 3 290,00 € 3 948,00 €
Percolateur D 2188/21 UGAP 432 150,00 € 180,00 €
COFFRE FORT INFUGE D 2188/21 CAP OISE PICARDIE 497 1 601,98 € 1 922,38 €
Vaisselle D 2188/21 UGAP 512 113,30 € 135,96 €
Vaisselle D 2188/21 UGAP 513 11,80 € 14,16 €
Cuve fioul 1500 litres double paroi D 2188/21 G. GUILLEMONT 539 1 965,00 € 2 358,00 €
2 Nettoyeurs Haute pression D 2188/21 CAP OISE PICARDIE 573 6 409,43 € 7 691,32 €
Machine à souder D 2188/21 SOCCA 572 2 620,00 € 3 144,00 €
Signalisations D 2188/21 CAP OISE PICARDIE 630 13 494,60 € 16 193,52 €
Solution centimétrique GEO 7 Cartographie D 2188/21 D3E 723 13 380,00 € 16 056,00 €
Rangements stocks D 2188/21 CAP OISE PICARDIE 4 763,81 € 5 716,57 €
Diverses signalisations D 2188/21 LACROIX SIGNALISATION 831 3 043,20 € 3 651,84 €
Palettes EUR agréée EPAL D 2188/21 ROLLECO 824 1 895,76 € 2 274,91 €
Chariot multi usages D 2188/21 UGAP 823 270,50 € 324,60 €
Râtelier pour 5 vélos D 2188/21 UGAP 830 313,75 € 376,50 €
Système Géolocalisation Véhicules D 2188/21 Situation 883 295,00 € 354,00 €
Géolocalisation sur véhicules D 2188/21 Situation 884 160,00 € 192,00 €
Pelle chargeuse mécanique D 2188/21 AXESS 969 1 070,00 € 1 284,00 €
Complément rayonnage D 2188/21 CAP OISE PICARDIE 971 874,50 € 1 049,40 €
Brise béton + pilonneuse BT65 D 2188/21 KILOUTOU 984 6 105,00 € 7 326,00 €
Chariot élévateur frontal D 2188/21 MANULOC 974 10 000,00 € 12 000,00 €
Aspirateur poussière + sac D 2188/21 UGAP 967 105,00 € 126,00 €

Acquisition de véhicules

TRAFIC VU DS564PM RENAULT LILLE 17 724,00 € 21 268,80 €
TRAFIC VU DS143PN RENAULT LILLE 17 724,00 € 21 268,80 €
TRAFIC VU DS093PM RENAULT LILLE 17 724,00 € 21 268,80 €
TRAFIC VU DS427PN RENAULT LILLE 17 724,00 € 21 268,80 €
TRAFIC VU DS452PL RENAULT LILLE 17 724,00 € 21 268,80 €
Aménagement des véhicules TRAFIC SD SERVICES 412 4 414,77 € X 5 =
Equipement TRAFIC RENAULT LILLE 1 721,91 € X 5 =
KANGOO immat DV947YX RENAULT 13 731,96 € 16 478,35 €
CAPTUR immat DV440YX RENAULT LILLE 20 800,17 € 24 960,20 €
Packs jantes et pneus hiver ETAPE AUTO F.D AUTOM 3 976,40 € 4 771,68 €
Camion Benne Renault Master DW856XW RENAULT LILLE 34 375,30 €
Camion Benne Renault Master DW842XW RENAULT LILLE 34 375,30 €

Matériel de bureau

Destructeur papier HSM D UGAP 285,14 €
Armoire Bureau Olivier MANUTAN 652,00 €
Mobilier pour Accueil CAP OISE PICARDIE 3 184,14 €
Mobilier bureaux compta CAP OISE PICARDIE 3 658,53 €
8 Fauteuils de travail CAP OISE PICARDIE 2 172,06 €
Mobilier pour salle de réunion CAP OISE PICARDIE 4 139,80 €
Armoires service clientèle CAP OISE PICARDIE 1 640,34 €
Présentoir accueil clientèle UGAP 187,03 €
Caisson mobile CAP OISE PICARDIE 180,17 €
Fauteuil de travail WI MAX CAP OISE PICARDIE 600,44 €

Matériel informatique

Tablette LENOVO Yoga 10 1 SARL PHYSIC 792,80 €
Ordinateur comptabilité HP ProDesk 405 MT G2 D SARL PHYSIC 709,00 €
Appareil photo SONY UGAP 105,04 €
Onduleur rack 2200VA + Swift D-Link SARL PHYSIC 1 908,10 €
Ordinateurs HP 7 ordinateurs HP SARL PHYSIC 2 912,85 €
Point Accès WIFI SARL PHYSIC 129,00 €
Ordinateur Cartographe LENOVO P300+ 2 écrans SARL PHYSIC 1 857,21 €
Ordinateur LENOVO SARL PHYSIC 359 1 309,00 €

Routeur ADSL SARL PHYSIC 363 1 299,81 €
Terminal de paiement carte bleue EASYLOC 373,00 €
Ordinateur HP Probook 470 SARL PHYSIC 938,66 €
Disque dur sur PC hp D SARL PHYSIC 79,00 €
Imprimante HPlaserJet Pro 50 SARL PHYSIC 1 393,08 €
Ordinateur LENOVO P300 SARL PHYSIC 525 1 047,62 €
Mémoire vive serveur informatique SARL PHYSIC 438,34 €
Raccordement Terminal de paiement carte bleue SYSTEL 883,00 €
Ecran 48 Accueil clientèle logiciel clavier ARTCOM 2 085,00 €
Imprimante plans cartographie + plieuse de plans SARL PHYSIC 4 451,69 €
Ecrans 24 pouces AOC LED SARL PHYSIC 450,00 €
Mémoire 8 Go 1600 MHz SARL PHYSIC 69,94 €
Carte micro SD 8 Go UGAP 832 127,50 €
Processeur HP Intel Xeon E5 2 SARL PHYSIC 559,79 €
PC LENOVO + Ecran AOC 2 SARL PHYSIC 1 309,00 €

Réhabilitation du surpresseur de Rethonvillers

Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué à la société : IKOS STAG LHOTELLIER

Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Montant total HT du marché :

Situation 1 Marché 2015 003 Surpresseur RETHONVILL D 21561/21 75 9 825,04 € 9 825,04 €
Situation 3 marché 2015 003 Surpresseur RETHONVILL D 21561/21 75 IKOS STAG LHOTELLIER 2 626,64 €
2 626,64 €
Situation 2 marché 2015 003 Surpresseur RETHONVILL D 21561/21 75 IKOS STAG LHOTELLIER 55 704,24
€ 55 704,24 €
Situation 1 Marche 2015 003 Fourniture pose surpresseur D 2315/23 75 IKOS STAG LHOTELLIER 334 9
825,04 € 9 825,04 €
Fourniture et pose d'un surpresseur a Rethonvillers IKOS HYDRA SAS 1 500,20 € 1 800,24 €
Situation 3 marche 2015003 Surpresseur RETHONVILL D 2315/23 75 IKOS STAG LHOTELLIER 527 2 626,64
€ 2 626,64 €
Situation 2 marche 2015 003 Surpresseur Rethonvillers D 2315/23 75 IKOS STAG LHOTELLIER 528 55 704,24
€ 55 704,24 €

Vanne de régulation Réservoir LIHONS

IKOS HYDRA SAS 3 931,67 €

Renouvellement Pompe POTTE

Pompes Captage POTTE IKOS HYDRA SAS 2 655,50 €

Renouvellement Pompe POTT IKOS HYDRA SAS 11 364,69 €

Travaux sur réseaux

Renouvellement Branchement Rue de Moreuil HANGEST NANTAISE DES EAUX SER 1 118,11 €

Travaux suite affaissement Rue de l'Hirondelle ROSIE NES RESEAUX 9 427,97 €

Travaux de Fonçage Rue de Nesle ESTREES D SCREG NORD PICARDIE 5 086,44 €

Travaux sur canalisations Réservoirs Chaulnes Villers NANTAISE DES EAUX SER 3 819,60 €

Branchement eau Cimetière NESLE D 2315/23 66 NANTAISE DES EAUX SER 417 1 800,96 € 2 161,15 €

Raccordements Rue Jean Catelas CHAULNES NANTAISE DES EAUX SER 418 8 465,67 € 10 158,80 €

Annule et remplace mandat 58 Raccdts Rue jean Catelas C NANTAISE DES EAUX SER 10 158,80 € 10 158,80 €

Annule et remplace mandat 57 Branchement eau Cimetière D 2315/23 66 NANTAISE DES EAUX SER 2 161,15 € 2 161,15 €

Mézières en Santerre

Situation 1 Marché 2015 002 Réhab Rés Brchts MEZIE D 2315/23 68 NES RESEAUX 305 4 268,88 € 4 268,88 €

Sit2 Marché 2015-002 Réhab Brchts sur MEZIERES EN D 2315/23 68 NES RESEAUX 414 88 166,13 € 105 799,36 €

Annule et remplace mandat 57 Branchements sur Mézières D 2315/23 68 NES RESEAUX 105 799,36 € 105 799,36 €

Marchés à Bons de commande

Situation 1 MABC Trvx Ext° Raccdts brchts Divers Com STAG 82 895,70 €

Sit 2 Marché 2010-016 Trvx Ext Raccdts Brcht Div Com D 2315/23 65 NES RESEAUX 413 9 796,66 € 11 755,99 €

Sit 2 Marche 2014-003 Sous tr MABC Trvx Ext° Raccdts D 2315/23 71 FORAGES DU NORD OUES 416 3 290,00 € 3 290,00 €

Sit2 MABC 2014 003 Trvx Ex raccdts et brchts div commu D 2315/23 71 STAG 415 30 805,68 € 37 624,82 €

Situation 3 MABC 2014 003 Trvx ext raccdts brchts div D 2315/23 71 STAG 529 31 709,66 € 31 709,66 €

Sit 7 MABC Trvx ext Raccdts brchts diverses communes D 2315/23 71 STAG 963 2 449,59 € 2 939,51 €

Situation 5 MABC Trvx Ext Raccdt Brcht Div Commun D 2315/23 73 STAG 961 46 573,31 € 55 887,97 €

Sit 6 MABC Trvx Ext Raccdts Brchts diverses communes D 2315/23 73 STAG 962 25 664,57 € 30 797,48 €

Sit 8 MABC Trvx Ext Raccdts brchts diverses communes D 2315/23 73 STAG 964 16 571,62 € 19 885,94 €

Sit n° 4 Marché 2014 003 MA Trvx Ext° Raccdts brchts di D 2315/23 73 STAG 695 40 313,99 € 48 376,79 €

Sit 6 MABC Travx Ext Raccdt Brchts diverses communes D 2315/23 68 STAG 993 25 664,57 € 30 797,48 €

04/09/2015 125 785 annule et remplace mandat 581 Sit 2 MABC 2014003 Trvx D 2315/23 71 STAG 37 624,82 € 37 624,82 €

Annule et remplace mandat 57 Ext raccdts brcht div comm D 2315/23 65 NES RESEAUX 11 755,99 € 11 755,99 €

Réhabilitation des réservoirs de Le Quesnel

Situation 4 Sous-traitant Réhabilitat° Réservoirs LE D 2315/23 63 CLASSE ENVIRONNEMEN 327 18 636,45 € 18 636,45 €

Situation 4 Titualire Réhabili réservoirs LE QUESNEL D 2315/23 63 RESINA 326 106 396,20 € 131 402,73 €

Situation 4 Marche 201401 Lot Réhab Reservoirs LE QUE D 2315/23 63 Ets HUBLART 531 2 013,20 € 2 415,84 €

Travaux sur les ouvrages

Fourniture et pose d'un anti-bélier à la station de pompage de Potte

Travaux réalisés par la société SOGEA Nord

Montant HT du marché : **6 220 € HT** soit **7 464 € TTC**

Installation de 14 échelles de regard

Travaux réalisés par la société Euro maintenance

Montant HT du marché : **8 537 € HT** soit **10 234,40 € TTC**

Fourniture et pose de double portes aux locaux techniques des réservoirs de le Quesnel et de Guillaucourt

Travaux réalisés par la société Euromaintenance

Montant HT du marché : **5 500 € HT** soit **6 578 € TTC**

Travaux sur les ouvrages et réseaux

Réhabilitation des réservoirs de Le Quesnel

Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué aux sociétés :

- Lot n°1 : RESINA
- Lot n°2 : Ets HUBLART

Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Montant total HT du marché : 670 600,25 € HT soit 804 720,30 € TTC

- Lot 1 : 599 723,25 € HT soit 719 667,90 € TTC
- Lot n°2 : 70 877 € HT soit 85 052,40 € TTC

Subventions obtenues

DETR : 150 000 €

Agence de l'Eau Artois-Picardie : 61 425 €

Coût total à la charge du SIEP du Santerre : 459 175,25 € HT soit 551 010,30 € TTC

Interventions effectuées par le délégataire

Liste des Interventions

Opérations d'entretien :

Opérations de renouvellement

18/12/2014 Réservoir Moreuil - Flotteur

Autres interventions :

Renouvellement de branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette loi implique une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

Recherche de fuites

La recherche de fuite est assurée par la Nantaise des Eaux dans le cadre du contrat d'affermage. Au cours de l'année 2014, 225 km de recherche de fuites par prélocalisation et 32 km par corrélation acoustique ont été effectués.

Réparations de fuites

Fuites sur branchements

Intervention sur le réseau

INDICATEURS FINANCIERS

Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Impact du passage en régie

Pour l'année 2015, il faut considérer 2 tarifications qui correspondent au changement de fonctionnement du service :

- Jusqu'au 15 juillet 2015, il existe une part délégataire et une part syndicale.
- A compter du 16 juillet 2015 : seule une part syndicale subsiste

Décomposition du prix de l'eau

Part syndicale eau potable :

Le Comité Syndical fixe chaque année le montant de la part syndicale

Part fermière eau potable :

Il s'agit de la partie nette de recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il rend (acheminement de l'eau potable jusqu'aux lieux de consommation, facturation et recouvrement). Cette part est actualisée chaque année en fonction d'une formule d'actualisation fixée par le contrat d'affermage.

ABONNEMENTS ANNUELS (en € HT)				
	Du 1 ^{er} janvier au 15 juillet 2015		A compter du 16 juillet 2015	2016
	Part syndicale	Part fermière		
compteurs ø 12 à 25 mm	18	21,13	39	39
compteurs ø 30 et 40 mm	69	79,23	148	148
compteurs ø 50 mm et plus	380	295,80	675	675

La part consommation :

Prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³.

Tarif en €/m ³					
		Du 1 ^{er} janvier au 15 juillet 2015		A compter du 16 juillet 2015	2016
		Part syndicale	Part fermière		
0	250 m ³	0,7024	0,2683	0,97	0,97
251	5 000 m ³		0,2415	0,94	
5 001	25 000 m ³		0,2146	0,91	
25 001	100 000 m ³		0,1878	0,89	
100 001	250 000 m ³		0,1610	0,86	
Bornes Moneca		0,6034	0,1677	0,77	

Redevances de l'Agence de l'Eau :

L'Agence de l'Eau est un établissement public. Sa mission est de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elle aide financièrement les collectivités locales à s'équiper. Elle perçoit auprès des abonnés :

Redevances Agence de l'Eau en €/m ³		
	2015	2016
Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau	0,088	0,088
Redevance Pour Pollution de L'Eau d'origine domestique	0,388	0,388

Redevance pour « prélèvement sur la ressource en eau » :

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est calculée en fonction de la zone où est effectué le prélèvement mais aussi en fonction de l'usage auquel est destinée l'eau prélevée. Le montant de cette redevance est facturé au Syndicat d'eau qui répercute son montant sur les volumes facturés aux abonnés.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique :

Elle est perçue sur les volumes d'eau facturés aux abonnés pour les usages domestiques et assimilés (activités impliquant des pollutions de l'eau résultant principalement de la satisfaction des besoins pour l'alimentation humaine, le lavage, les soins d'hygiène, le nettoyage et le confort des locaux desservis).

Les volumes prélevés sur les autres sources que le réseau de distribution sont aussi soumis à cette redevance.

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte :

Elle concerne les personnes qui acquittent à la fois la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et la redevance d'assainissement. Elle est perçue via la facture d'eau par l'exploitant du service assurant la facturation de la redevance d'assainissement

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable bénéficient d'une TVA au taux réduit de 5.5 %.

Facture d'eau type

FACTURE	
de juillet 2015 à juin 2016	
Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)	
Votre compteur d'eau a été relevé le 31/12/2015. Pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015, votre consommation s'élève à 120 m ³ (120000 litres).	
DISTRIBUTION DE L'EAU	175,09 €
ORGANISMES PUBLICS	49,12 €
Montant total en Euros T.T.C. (voir détail au dos)	224,21 €
Montant total restant dû en Euros T.T.C.	224,21 €
Merci de régler cette somme au plus tard le :	

FACTURE POUR 120 m³ (en €/m³)					
	Du 1 ^{er} janvier au 15 juillet 2015			A compter du 16 juillet 2015	2016
	Part syndicale	Part fermière	TOTAL		
Abonnement Annuel Compteur 12 à 25 mm	18	21,13	39,13	39	39
Consommation 120 m ³	84,288	32,196	116,484	116,4	116,4
Prix moyen du m³ HT Hors redevances			1,297	1,295	1,295
Facture Eau Potable HT Hors Redevances			155,61	155,40	155,40
Facture Eau Potable TTC Hors Redevances			164,17	163,95	163,95
Prix moyen du m³ TTC hors redevances			1,37	1,366	1,366
Agence de l'Eau Redevance Prélèvement Redevance Pollution			10,56 46,56	10,56 46,56	10,56 46,56
Facture Eau Potable HT			212,73		
Facture Eau Potable TTC			224,43		
Prix moyen du m ³ TTC			1,87		

Fréquence de relève et de facturation

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Les volumes consommés sont relevés annuellement. La période de relève s'étend de janvier à avril. La facture est envoyée fin avril.

La facture de fin d'année est « estimative ».

Le budget

Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau

Recettes de la collectivité

Ventes d'eau aux abonnés : 2 360 119, 99 € HT

Location de compteurs : 556 971,77 € HT

Ventes d'eau à la SITPA : 151 521,96 € HT

Autres prestations de service : 93 824,98 € HT

Solde de fin de contrat de DSP : 51 931,83 € HT

Encours de la dette

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2015	3 490 195,13
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2016	4 176 362,63
Nombre d'emprunts en 2015	12
Annuité de l'exercice 2015	467 076,84
Annuité de l'exercice 2016	495 319,68

Liste des travaux réalisés et montants financiers correspondants.

	Opérations / chantiers	Montants en € HT
063	Réhabilitation des réservoirs de Le Quesnel	195 535
065	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2013	11 576
066	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2014	7 099
068	Renforcement de Réseaux & Extensions Mézières en Santerre	135 733
071	Renforcement de Réseaux & Extensions Chaulnes	168 129
073	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2015	117 973
TOTAL en € HT		636 225

ANNEXES

- **Délibérations sur le Prix de l'Eau 2016**
- **Compte administratif 2015**
- **Info-factures établies par l'ARS**
- **Note d'information de l'Agence de l'Eau Artois Picardie**
- **Liste des communes**
- **Intervenants**
- **Note d'information de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2015

SESSION du 7 décembre 2015
Date de convocation : 19 novembre 2015

L'an deux mille QUINZE, le sept décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle de réunion du bâtiment d'exploitation du SIEP, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes. et Mrs. GEFROY** Pascal, RUBIN Liliane, CADET Benoit, FRANCOIS Gérard, CHEVAL Philippe, CARRIERE Jean-Pierre, GRAUX Pierre, NORTIER Michel, MANNENS Daniel, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, CARPENTIER David, MACACLIN Michel, DOSSU Sébastien, WAUTERS Jean-Pierre, HERON Daniel, PIERRE Marlène, VASSEUR Benoît, LANCKRIET Yves, TESSIER Cécile, LEFAUX Bruno, DESMARQUEST François-Xavier, VANGHELUE Pascale, ROUSSEAU Frédérique, FRANCISCO Armindo, LEBRUN Louis, CARLU Sylvain, SUEUR Gilbert, AUBRUN Jean-Paul, DAMAY Jean-Michel, HANOCQ Michel, SAVOIE Alain, MASSIAS Fabrice, DULONG Claude, VAN HOCK David, DUBOIS Laurent, LEFEBVRE Thierry, PICARD Alain, VAN DE VELDE Michel, VASSEUR Agnès, LE ROY André, SCHERPEREEL Pierre-François, LEFEVRE Philippe, PROOT Eric, ANJUBAULT Dominique, PARAIN Hervé, OBLIGITTE Dominique, ANDREJAK Micheline, CAREEL Edgar, DAMAY Guy, CARDON Jacques, BOURSE Philippe, GENEAU DE LAMARLIERE Jean.

Monsieur Thierry LINEATTE, Maire et délégué de la commune de CHAULNES est désigné secrétaire de séance.

Les termes du Comité en date du deux novembre deux mille quinze sont repris et le compte rendu est accepté à l'unanimité.

La séance étant ouverte :

OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU 2016.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prix de vente de l'eau proposé pour 2016 se définit comme suit :

Délibération n°2015/85

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

Abonnement annuel au service :

Diamètre de compteur :

12 à 25 mm = 39 € HT

30 et 40 mm = 148 € HT

50 mm et plus = 675 € HT

Consommation :

Tarif unique : 0,97 €/HT/m³


Redevance Agence de l'Eau :

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0,088 € HT/m³

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical accepte l'unanimité le prix de vente de l'eau ainsi proposée et autorise le Président à appliquer ces prix au 1^{er} janvier 2016.

Membres en exercice	83	Votants :	53
Présents :	53	Pour :	53
Absents :	30	Contre :	0
		Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,

Philippe CHEVAL

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 10 décembre 2015 et transmission par voie dématérialisée le 10 décembre 2015.
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2015

SESSION du 7 décembre 2015
Date de convocation : 19 novembre 2015

L'an deux mille QUINZE, le sept décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle de réunion du bâtiment d'exploitation du SIEP, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : Mmes. et Mrs. GEFFROY Pascal, RUBIN Lilliane, CADET Benoit, FRANCOIS Gérard, CHEVAL Philippe, CARRIERE Jean-Pierre, GRAUX Pierre, NORTIER Michel, MANNENS Daniel, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, CARPENTIER David, MACACLIN Michel, DOSSU Sébastien, WAUTERS Jean-Pierre, HERON Daniel, PIERRE Marlène, VASSEUR Benoit, LANCKRIET Yves, TESSIER Cécile, LEFAUX Bruno, DESMARQUEST François-Xavier, VANGHELUE Pascale, ROUSSEAU Frédérique, FRANCISCO Armindo, LEBRUN Louis, CARLU Sylvain, SUEUR Gilbert, AUBRUN Jean-Paul, DAMAY Jean-Michel, HANOCQ Michel, SAVOIE Alain, MASSIAS Fabrice, DULONG Claude, VAN HOCK David, DUBOIS Laurent, LEFEBVRE Thierry, PICARD Alain, VAN DE VELDE Michel, VASSEUR Agnès, LE ROY André, SCHERPEREEL Pierre-François, LEFEVRE Philippe, PROOT Eric, ANJUBAULT Dominique, PARAIN Hervé, OBLIGITTE Dominique, ANDREJAK Micheline, CAREEL Edgar, DAMAY Guy, CARDON Jacques, BOURSE Philippe, GENEAU DE LAMARLIERE Jean.

La séance étant ouverte :

**OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU AUX
BORNES DE PUISAGE 2016.**

Le Président propose à l'Assemblée de fixer au 1^{er} janvier 2016 :

- Le prix de vente de l'eau aux bornes de puisage à 0,77 € HT/m³.

- La redevance pour la préservation des ressources en eau (Agence de l'eau Artois Picardie) à 0,088 € HT/m³.

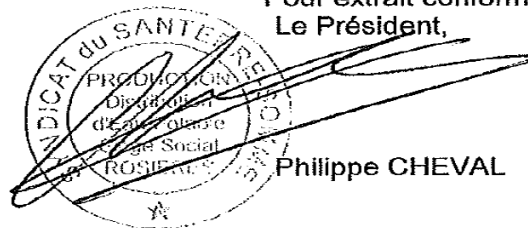
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical accepte l'unanimité le prix de vente de l'eau aux bornes de puisage proposé et **autorise** Monsieur le Président à appliquer ce prix à partir du 1^{er} janvier 2016.

<i>Membres en exercice</i>	83	<i>Votants :</i>	53
<i>Présents :</i>	53	<i>Pour :</i>	53
<i>Absents :</i>	30	<i>Contre :</i>	0
		<i>Abstention :</i>	0

Pour extrait conforme
Le Président,



Philippe CHEVAL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2015

SESSION du 7 décembre 2015
Date de convocation : 19 novembre 2015

L'an deux mille QUINZE, le sept décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle de réunion du bâtiment d'exploitation du SIEP, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes. et Mrs. GEFROY Pascal, RUBIN Liliane, CADET Benoit, FRANCOIS Gérard, CHEVAL Philippe, CARRIERE Jean-Pierre, GRAUX Pierre, NORTIER Michel, MANNENS Daniel, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, CARPENTIER David, MACACLIN Michel, DOSSU Sébastien, WAUTERS Jean-Pierre, HERON Daniel, PIERRE Marlène, VASSEUR Benoit, LANCKRIET Yves, TESSIER Cécile, LEFAUX Bruno, DESMARQUEST François-Xavier, VANGHELUE Pascale, ROUSSEAU Frédérique, FRANCISCO Armindo, LEBRUN Louis, CARLU Sylvain, SUEUR Gilbert, AUBRUN Jean-Paul, DAMAY Jean-Michel, HANOCQ Michel, SAVOIE Alain, MASSIAS Fabrice, DULONG Claude, VAN HOCK David, DUBOIS Laurent, LEFEVRE Thierry, PICARD Alain, VAN DE VELDE Michel, VASSEUR Agnès, LE ROY André, SCHERPEREEL Pierre-François, LEFEVRE Philippe, PROOT Eric, ANJUBAULT Dominique, PARAIN Hervé, OBLIGITTE Dominique, ANDREJAK Micheline, CAREEL Edgar, DAMAY Guy, CARDON Jacques, BOURSE Philippe, GENEAU DE LAMARLIERE Jean.**

La séance étant ouverte :

**OBJET : BORDEREAU DE PRIX DES
PRESTATIONS, TRAVAUX ET
INTERVENTIONS 2016.**

Le Président propose à l'Assemblée de fixer le prix des prestations à compter du 1^{er} janvier 2016 conformément au bordereau de prix figurant en annexe 1.

Délibération n°2015/87

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
 D'EAU POTABLE
 DU SANTERRE

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical accepte l'unanimité les prix des prestations proposés ci-dessous et autorise Monsieur le Président à appliquer ces prix à partir du 1^{er} janvier 2016.

Membres en exercice	83	Votants :	53
Présents :	53	Pour :	53
Absents :	30	Contre :	0
		Abstention :	0

Pour extrait conforme
 Le Président,

Philippe CHEVAL

Délibération n°2015/87

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
 D'EAU POTABLE
 DU SANTERRE

PRESTATIONS	
A l'unité :	Prix unitaires au 2016 (en € HT)
Etalonnage de compteur	85
Frais de dossier pour ouverture de compteur sans déplacement	28
Frais de dossier pour fermeture de compteur sans déplacement	28
Frais de dossier pour ouverture de compteur sans déplacement si l'abonné vient de fermer un abonnement sur une commune du SIEP du Santerre	0
Frais pour fermeture de compteur avec déplacement	28
Frais pour ouverture de compteur avec déplacement	45
Frais pour fermeture de compteur avec déplacement si l'abonné vient de fermer un abonnement sur une commune du SIEP du Santerre	0
Coût unitaire du contrôle des hydrants (entretien sur devis)	60

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2016

SESSION du 10 mars 2016

Date de la convocation : le 1^{er} mars 2016

L'an deux mille SEIZE, le dix mars, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle de réunion du bâtiment d'exploitation du SIEP, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes. et Mrs.** GEFFROY Pascal, RUBIN Liliane, FRANCOIS Gérard, CHEVAL Philippe, CARRIERE Jean-Pierre, GRAUX Pierre, DE WITASSE THEZY Anne, SOURDIAUX Fabrice, MANNENS Daniel, GANCE Benoit, BALLUET Olivier, CARPENTIER David, WAUTERS Jean-Pierre, HERON Daniel, PIERRE Marlène, LEFAUX Bruno, LENGLET Bernard, FRANCISCO Armindo, WALBROU Jean-Claude, CARLU Sylvain, SUEUR Gilbert, AUBRUN Jean-Paul, SAVOIE Alain, MASSIAS Fabrice, DULONG Claude, CAUCHY Philippe, DUBOIS Laurent, DESPREZ Marie-France, PICARD Alain, VAN DE VELDE Michel, LEDENT Philippe, VASSEUR Agnès, LE ROY André, SCHERPEREEL Pierre-François, DUBOIS Michel, LEFEVRE Philippe, ANJUBAULT Dominique, GREBIL Claude, PARAIN Hervé, OBLIGITTE Dominique, DAMAY Guy, GENEAU DE LAMARLIERE Jean.

La séance étant ouverte :

OBJET : Compte Administratif 2015.

Les membres du Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de gestion,

Considérant que, Madame Liliane RUBIN, Déléguée de la Commune d'Arvillers et Membre du Bureau, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Délibération n°2016/02

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EAU POTABLE
DU SANTERRE

Considérant que Monsieur le Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Liliane RUBIN pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2015 dressé par le Comptable Assignataire,

Après avoir délibéré,

- **APPROUVENT à l'unanimité le Compte Administratif 2015** pouvant se résumer de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2015 (fonctionnement) : 1 363 784,21€
- Résultats antérieurs reportés (fonctionnement) : 272 237,76€
- **Résultat à affecter (fonctionnement) : 1 636 021,97€**

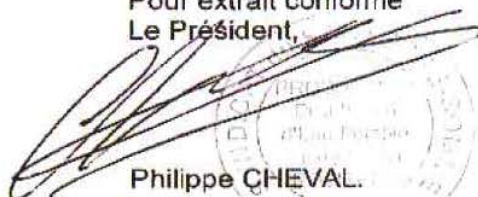
- Solde d'exécution d'investissement 2015 : 790 913,99€
- Solde des reports d'investissement antérieurs : 454 533,77€
- Solde d'exécution d'investissement : 1 245 447,76€

- **CONSTATENT les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion,**

- **ARRESENT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Membres en exercice	83	Votants :	42
Présents :	42	Pour :	42
Absents :	41	Contre :	0
		Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,



Philippe CHEVAL.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 15 mars 2016 et transmission par voie dématérialisée le 15 mars 2016.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

SIEP DU SANTERRE - 80 - SIEP DU SANTERRE	CA 2015
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 622 358,40	G 3 986 142,61	G-A 1 363 784,21
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 2 083 621,46	H 2 874 535,45	H-B 790 913,99

REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		4 705 979,86 P= A+B+C+D	6 860 678,06 Q= G+H+I+J	2 154 698,20 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	2 622 358,40 = A+C+E	3 986 142,61 = G+I+K	1 363 784,21
	Section d'investissement	2 083 621,46 = B+D+F	2 874 535,45 = H+J+L	790 913,99
	TOTAL CUMULE	4 705 979,86 = A+B+C+D+E+F	6 860 678,06 = G+H+I+J+K+L	2 154 698,20

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

La qualité de votre eau en 2015

Communes de : Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Meharicourt, Mericourt-sur-Somme, Proyart, Punchy, Rosières en Santerre, Vauvillers

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui exploite lui-même son réseau.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.

En 2015, 25 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé.</p> <p>Des traces de pesticides (atrazine, bentazone, oxadixyl, lénacile et déséthylatrazine) ont été détectées au champ captant de Caix sans dépasser les valeurs réglementaires.</p> <p>Valeurs max : bentazone : 0,054µg/l ; Oxadixyl : 0,044µg/l ; lénacile : 0,026µg/l ; Déséthylatrazine : 0,04µg/l ; atrazine : 0,02µg/l</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 46.9 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p>Teneur moyenne : 40.8 °F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 0.22 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. Valeur: 6.9 µg/l</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

La qualité de votre eau en 2015

Communes de : Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Le Hamel, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Marcelcave, Villers Bretonneux, Wiencourt l'Equipée

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui exploite lui-même son réseau.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.
 En 2015, 30 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Des traces de pesticides (atrazine, bentazone, oxadixyl, lénacile, anthraquinone et déséthylatrazine) ont été détectées au champ captant de Caix sans dépasser les valeurs réglementaires.</p> <p>Valeurs max : bentazone : 0,059µg/l ; Oxadixyl : 0,044µg/l ; lénacile : 0,026µg/l ; Déséthylatrazine : 0,04µg/l ; atrazine : 0,02µg/l ; anthraquinone : 0,011µg/l ,</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 48,5 mg/L valeur max : 52,2Mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p>Teneur moyenne : 40.6 °F Eau très dure.</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 0.22 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. Valeur trouvée : 6.8µg/l</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, eau de qualité moyenne en raison de quelques légers dépassements de la limite de qualité par les nitrates.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

La qualité de votre eau en 2015

Communes de : Arvillers, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Folies, Fresnoy-en-Chaussée, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrély, Warvillers

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui exploite lui-même son réseau.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.

En 2015, 27 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Des traces de pesticides (anthraquinone et bentazone) ont été détectées sans dépasser la limite de qualité. Valeurs max : bentazone : 0,059µg/l ; anthraquinone : 0.011µg/l</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 38,6 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 35,7 °F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,22 mg/L Eau peu fluorée.</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...) Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. Valeur: 7.4µg/l</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

La qualité de votre eau en 2015

Communes de : Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy en Santerre, Bemy en Santerre, Bethencourt sur Somme, Chaulnes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epenancourt, Estrées-Denicourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaineles-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Herbécourt, Hyencourt le Grand, Licourt, Lihons, Marchepot, Misery, Morchain, Omiecourt, Parqny, Pertain, Puzeaux, Soyecourt, Vermandovillers, Villers-Carbonnel

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de MORCHAIN.



Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui exploite lui-même son réseau.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.

En 2015, 50 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.</p> <p>La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé.</p> <p>Des traces de pesticides (atrazine, déséthylarazine, 2,6 dichlorobenzamide, bentazone, chloridazone, lenacil et oxadixyl) ont été détectées au champ captant de Morchain sans dépasser les valeurs réglementaires.</p> <p>Valeurs max : atrazine : 0,034 µg/l ; chloridazone : 0,008µg/l ; : lenacil : 0,008µg/l ; 2,6 dichlorobenzamide : 0,01 µg/l ; bentazone : 0,021µg/l : Oxadixyl : 0,014 µg/l</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 33,6 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p>Teneur moyenne : 36,2 °F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 0,23 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.</p> <p>Valeur trouvée : 6,2µg/l</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
<http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

La qualité de votre eau en 2015

Communes de : Billancourt, Breuil, Languevoisin-Quiquery, Mesnil Saint Nicaise, Nesle, Rouy le Grand, Rouy le Petit, Potte, Rethonvillers, Marche-Allouarde

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de POTTE.



Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui exploite lui-même son réseau.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.
 En 2015, 19 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Aucune trace de pesticides n'a été détectée.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 38,2 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 39,5 °F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,24 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...) Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. Valeur: 10,1µg/l</p>

CONCLUSION SANITAIRE
<p>Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.</p> <p>Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.</p>

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
<http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable.html>

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

LE FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique :

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

Perchlorates :

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.

Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.

Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. Vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

Liste des Communes membres du SIEP du Santerre

	COMMUNE MEMBRE	DÉLIBÉRATION
1	ABLAINCOURT-PRESSOIR	15/12/2000
2	ARVILLERS	01/12/2000
3	ASSEVILLERS	15/12/2000
4	BARLEUX	29/11/2000
5	BAYONVILLERS	02/01/2001
6	BEAUCOURT-EN-SANTERRE	02/02/2001
7	BEAUFORT-EN-SANTERRE	15/01/2001
8	BELLOY-EN-SANTERRE	23/11/2000
9	BERNY-EN-SANTERRE	01/12/2000
10	BETHENCOURT-SUR-SOMME	26/10/2000
11	BILLANCOURT	08/12/2000
12	BOUCHOIR	16/01/2001
13	BREUIL	12/01/2001
14	CACHY	12/01/2001
15	CAIX	07/11/2000
16	CAYEUX-IGNAUCOURT	18/09/2000
17	CHAULNES	24/11/2000
18	CHILLY	21/12/2000
19	CHUIGNES	15/12/2000
20	DOMPIERRE BECQUINCOURT	22/12/2000
21	EPENANCOURT	25/01/2001
22	ESTREES-DENIECOURT	24/11/2000
23	ETERPIGNY	11/12/2000
24	FAY	23/11/2000
25	FLAUCOURT	23/11/2000
26	FOLIES	12/12/2000
27	FONTAINE-LES-CAPPY	21/12/2000
28	FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	28/11/2000
29	FOUQUESCOURT	09/12/2000
30	FRAMERVILLE RAINECOURT	18/12/2000
31	FRESNES-MAZANCOURT	05/12/2000
32	FRESNOY -EN-CHAUSSEE	08/12/2000
33	FRISE	24/11/2000
34	GENTELLES	08/12/2000
35	GUILLAUCOURT	30/11/2000
36	HALLU	21/12/2000
37	HANGEST-EN-SANTERRE	08/12/2000
38	HARBONNIERES	08/12/2000
39	HERBECOURT	22/12/2000
40	HERLEVILLE	30/11/2000

	COMMUNES MEMBRES	DÉLIBÉRATIONS
42	IGNAUCOURT	19/12/2000
43	LAMOTTE-WARFUSEE	01/12/2000
44	LANGUEVOISIN QUIQUERY	05/12/2000
45	LE HAMEL	29/12/2000
46	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	27/11/2000
47	LE QUESNEL	15/12/2000
48	LICOURT	27/12/2000
49	LIHONS	16/02/2001
50	MARCHE ALLOUARDE	29/09/2003
51	MARCELCAVE	24/11/2000
52	MARCHELEPOT	14/12/2000
53	MAUCOURT	27/11/2000
54	MEHARICOURT	08/12/2000
55	MERICOURT-SUR-SOMME	24/11/2000
56	MESNIL-SAINT-NICAISE	11/12/2000
57	MEZIERES-EN-SANTERRE	12/01/2001
58	MISERY	19/01/2001
59	MORCHAIN	10/01/2001
60	MOREUIL	08/12/2000
61	MORISEL	24/11/2000
62	NESLE	06/02/2001
63	OMIECOURT-HYENCOURT-LE-PETIT	03/11/2000
64	PARGNY	15/12/2000
65	PERTAIN	05/01/2001
66	POTTE	22/01/2001
67	PROYART	18/12/2000
68	PUNCHY	23/01/2001
69	PUZEAUX	18/12/2000
70	RETHONVILLERS	23/10/2003
71	ROSIERES-EN-SANTERRE	17/11/2000
72	ROUVROY-EN-SANTERRE	15/12/2000
73	ROUY-LE-GRAND	12/09/2000
74	ROUY-LE-PETIT	19/12/2000
75	SOYECOURT	28/11/2000
76	VAUVILLERS	19/12/2000
77	VERMANDOVILLERS	20/12/2000
78	VILLERS-AUX-ERABLES	04/12/2000
79	VILLERS-BRETONNEUX	26/12/2000
80	VILLERS-CARBONNEL	15/12/2000
81	VRELY	12/12/2000
82	WARVILLERS	03/11/2000
83	WIENCOURT-L'EQUIPEE	12/12/2000

Intervenants

Collectivité responsable de la production et de la distribution de l'eau potable

SIEP du Santerre

Nom des contacts :

Président : Philippe CHEVAL

Directrice : Sandrine PETIT

Directeur adjoint : Olivier HARLAY

Responsable administrative et financière : Sonia SERY

Responsable Clientèle : Francine BAILLIEUX

Chargée de mission Qualité de l'Eau : Marine JOSSE

Responsable Travaux, logistique et maintenance : Laurent GOSSELIN

Adresse : 1 rue d'Assel 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Téléphone : 03 22 88 45 27 **Fax :** 03 22 88 93 15

ARS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Adresse : 3 boulevard Guyencourt 80027 AMIENS Cédex 1

Téléphone : 03 22 89 42 22 **Fax :** 03 22 45 08 39

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Artois-Picardie était de 4,51 € TTC/m³ pour 120 m³/an consommés.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur facture d'eau, s'acquittent donc de la **redevance pour pollution de l'eau**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés au réseau public de collecte s'acquittent également de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants contribuent en fonction de leur consommation d'eau.

▪ **La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau** est due par les usagers qui, de par leur activité, procèdent à des prélèvements d'eau de nappe ou de surface. Pour l'usage d'alimentation en eau potable, la redevance est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

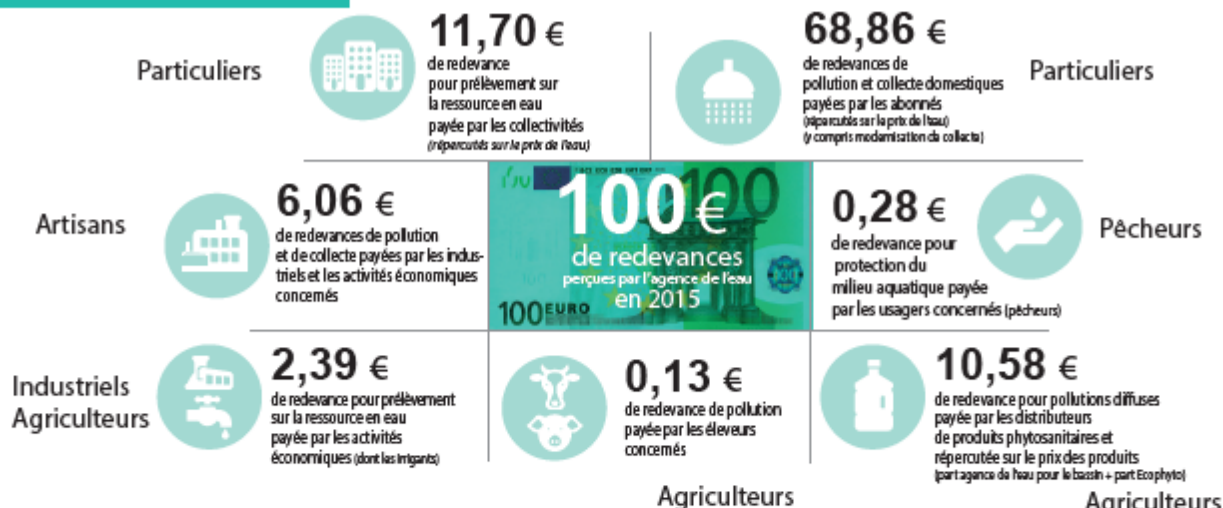
▪ Les autres usagers de l'eau participent également au travers de redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

▪ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau après avis conforme **du comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES EN 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 16 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 150,106 millions d'euros dont 120,937 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

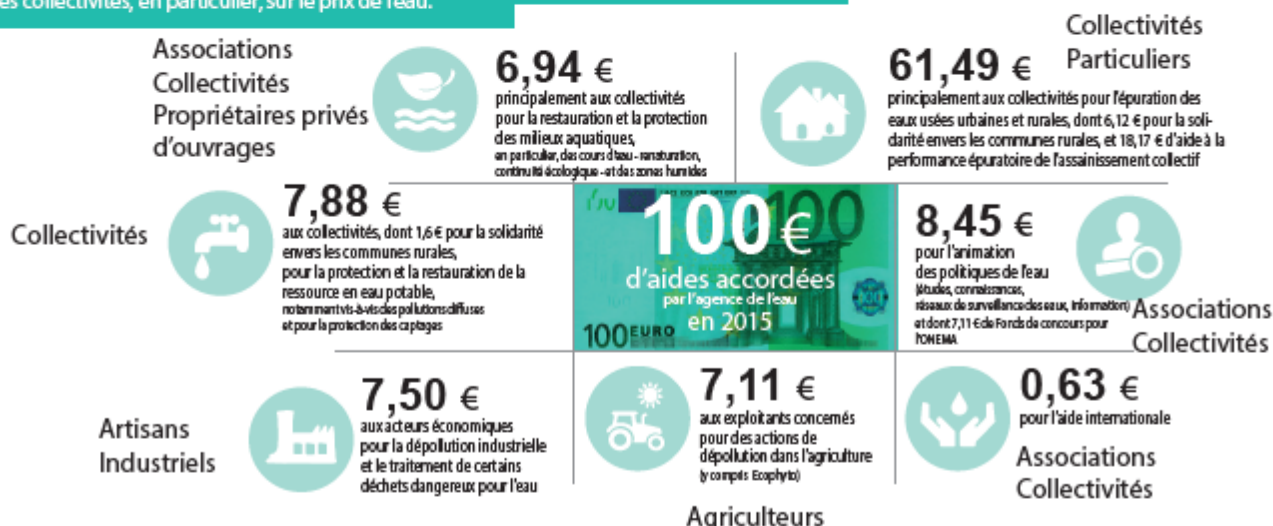
Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAP février 2016)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAP février 2016)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2015, 8 nouvelles stations d'épuration des eaux usées domestiques ont été mises en service pour traiter l'équivalent de la pollution de quelque 7 800 habitants.

2 958 logements ont été nouvellement raccordés au réseau d'assainissement collectif. L'agence de l'eau Artois-Picardie a également soutenu la création ou la réhabilitation de 741 installations d'assainissement non collectif.



RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

En 2015, 40 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été restaurés en vue d'améliorer ou de recouvrer leur fonctionnement optimal et leur permettre de jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Pour les zones humides, 225 hectares supplémentaires ont été restaurés grâce au soutien de l'agence de l'eau Artois-Picardie, qui a par ailleurs aidé à l'acquisition par une personne publique de 127 ha de zones humides. 17 obstacles sur des rivières ont été rendus franchissables. Ces opérations facilitent la migration des poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

Parmi ces 17 obstacles, 11 étaient sur des rivières prioritaires, classées en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

66 captages prioritaires sur 109 identifiés bénéficient désormais d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau. Dans ce cadre, l'agence de l'eau Artois-Picardie soutient les mesures agro-environnementales adoptées par les agriculteurs : remise en herbe, réduction des herbicides et de la fertilisation azotée, conversion biologique, gestion extensive des prairies..., mises en oeuvre sur le bassin.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Artois-Picardie a permis que 600 900 personnes puissent avoir l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement.

Au titre de la solidarité urbain-rural, 324 dossiers à destination des communes rurales du bassin ont bénéficié d'une aide complémentaire spécifique.



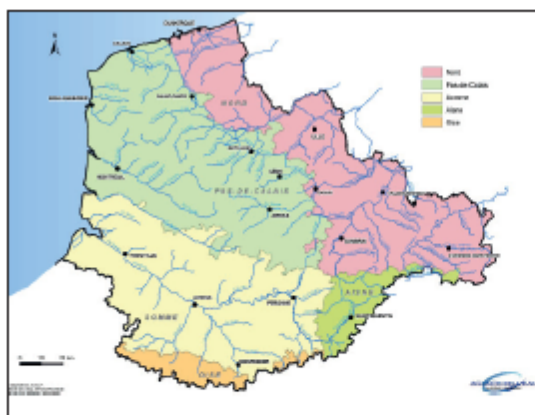
Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Artois-Picardie



Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline - BP 80818
Centre Tertiaire de l'Arsenal
59508 DOUAI Cédex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

l'agence de l'eau Artois-Picardie

La carte d'identité du bassin Artois-Picardie

Le bassin s'étend sur 20 000 km² et compte 4,7 millions d'habitants, répartis sur 2 483 communes.

2 districts hydrographiques internationaux :
le district Escaut et le district Meuse.

8 000 km de cours d'eau, 270 km de côtes.

350 millions de m³ d'eau potable produite par an dont
95 % d'origine souterraine (1 078 captages).